

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus ; quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Les titres offerts n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée « Securities Act of 1933 », en sa version modifiée (la « Loi de 1933 ») et, sauf exception, ne peuvent être offerts ou vendus, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, dans ses territoires et possessions, ou à des ressortissants américains (tel que ce terme est défini aux règlements de la Loi de 1933). Le présent prospectus ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de l'un quelconque des titres offerts aux présentes aux États-Unis d'Amérique, dans ses territoires et possessions ou à des ressortissants américains.

PROSPECTUS

Nouvelle émission

Le 1^{er} décembre 2004



60 000 000 \$
30 000 000 d'unités

Frontera Copper Corporation (la « Société ») offre par les présentes en vente au public (le « Placement ») 30 000 000 d'unités (les « unités ») au prix de 2,00 \$ par unité (le « Prix d'émission »). Chaque unité comprend une (1) action ordinaire de la Société (une « action d'unité » et collectivement, les « actions d'unités ») et un demi (0,5) bon de souscription de catégorie A de la Société (chaque bon de souscription entier, un « bon de souscription » et collectivement, les « bons de souscription »). Chaque bon de souscription donne droit au porteur de souscrire une action ordinaire de la Société (une « action de bon » et collectivement, les « actions de bons ») au prix de 3,00 \$ pendant une période de deux ans de la date d'émission des unités. Le Prix d'émission a été déterminé par négociation entre la Société et RBC Dominion valeurs mobilières inc., BMO Nesbitt Burns inc., Haywood Securities Inc. et Financière Banque Nationale inc. (les « preneurs fermes »).

2,00 \$ par unité

	<u>Prix d'émission</u>	<u>Commission des preneurs fermes⁽¹⁾</u>	<u>Produit net revenant à la Société⁽²⁾</u>
Par unité	2,00 \$	0,13 \$	1,87 \$
Total ⁽³⁾	60 000 000 \$	3 900 000 \$	56 100 000 \$

Notes:

- (1) Aux termes d'une convention de prise ferme intervenue le 1^{er} décembre 2004 entre la Société et les preneurs fermes (la « Convention de prise ferme »), la Société a convenu de payer une commission en espèces (la « commission des preneurs fermes ») égale à 6,5% du produit brut du Placement.
- (2) Après déduction de la commission des preneurs fermes, mais avant déduction des frais du Placement, lesquels sont estimés à 950 000 \$. Les frais du Placement et la commission des preneurs fermes seront payés par la Société.
- (3) La Société a convenu d'octroyer aux preneurs fermes une option (« l'option relative aux attributions excédentaires ») qui peut être exercée jusqu'à la date de 30 jours suivant la clôture du Placement, d'acheter aux mêmes conditions jusqu'à 10% d'unités de plus que le nombre d'unités vendues dans le cadre du Placement. Si les preneurs fermes exercent l'option relative aux attributions excédentaires en totalité, le prix total de

l'émission au public, la commission des preneurs fermes et le produit net du Placement revenant à la Société seront respectivement de 66 000 000 \$, de 4 290 000 \$ et de 61 710 000 \$. Ce prospectus vise le placement de l'option relative aux attributions excédentaires. Voir la rubrique « *Mode de placement – Titres émis visés par le Placement* ».

Les preneurs fermes offrent conditionnellement, pour leur propre compte, de vendre les unités, sous réserve de leur vente préalable, de leur émission et de leur livraison par la Société et de leur acceptation par les preneurs fermes conformément aux conditions énoncées à la Convention de prise ferme, et sous réserve de l'approbation de certaines questions d'ordre juridique par Beach, Hepburn, LLP, Toronto (Ontario) pour le compte de la Société et par Fasken Martineau DuMoulin, LLP, Toronto (Ontario) pour le compte des preneurs fermes.

Les souscriptions seront reçues sous réserve du droit de les refuser ou de les répartir en totalité ou en partie et du droit de clore les registres de souscription à tout moment sans préavis. Les certificats attestant des actions d'unités et des bons de souscription compris dans les unités seront disponibles pour livraison à la clôture du Placement, laquelle est prévue survenir le 9 décembre 2004 ou à toute autre date dont les preneurs fermes et la Société pourront convenir, mais au plus tard le 31 décembre 2004. Voir la rubrique « *Mode de placement – Titres émis visés par le Placement* ».

La Bourse de Toronto (la « TSX ») a approuvé sous conditions l'inscription à sa cote des actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires »), y compris l'inscription des actions d'unités et des bons de souscription. L'inscription est conditionnelle à ce que la Société réponde à toutes les exigences de la TSX le ou avant le 17 février 2005.

Sous réserve des lois applicables et dans le cadre du Placement, les preneurs fermes peuvent effectuer des attributions excédentaires ou des opérations à l'effet de stabiliser ou de maintenir le cours des unités, des actions ordinaires et/ou des bons de souscription à un cours supérieur à celui qui prévaudrait normalement dans le marché ouvert. De telles opérations, si elles sont amorcées, peuvent être interrompues en tout temps. Voir la rubrique « *Mode de placement – Titres émis visés par le Placement* ».

Un investissement dans les unités est spéculatif et comporte des risques considérables. La Société se consacre exclusivement à des activités d'exploration, d'évaluation et de mise en valeur minières. Un investissement dans les titres de la Société ne devrait être effectué que par des personnes en mesure d'en supporter la perte totale. Voir la rubrique « *Facteurs de risque* ».

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	6
MISE EN GARDE RELATIVE AUX ÉNONCÉS PROSPECTIFS	11
DEVISES	11
HISTORIQUE DES PRIX DU CUIVRE.....	12
LA SOCIÉTÉ.....	12
DENOMINATION SOCIALE ET INCORPORATION.....	12
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	12
DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ.....	13
HISTOIRE DE L'ENTREPRISE ET STRATÉGIE	14
TENDENCES ET PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'INDUSTRIE	15
DESCRIPTION ET DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE	18
ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ PIEDRAS VERDES	18
CONVENTION SERRANA	19
PROPRIÉTÉ PIEDRAS VERDES	21
SURVOL DE LA PROPRIÉTÉ	21
HISTORIQUE DE LA PROPRIÉTÉ PIEDRAS VERDES	22
DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ ET LOCALISATION	23
ACCESSIBILITÉ, CLIMAT, RESSOURCES LOCALES, INFRASTRUCTURES ET PHYSIOGRAPHIE	29
CONTEXTE GÉOLOGIQUE	31
EXPLORATION	32
MINÉRALISATION.....	33
FORAGES.....	33
ÉCHANTILLONNAGE, ANALYSES ET VÉRIFICATION DES DONNÉES.....	33
RESSOURCES MINÉRALES ET RÉSERVES	34
OPÉRATIONS MINIÈRES.....	35
TRAITEMENT	37
INFRASTRUCTURES.....	38
PERMIS.....	39
ANALYSE ÉCONOMIQUE	40
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	43
FAIRE AFFAIRES AU MEXIQUE.....	43
HISTOIRE.....	43
RÈGLEMENTATION MEXICAINE SUR L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER	44
LOIS MINIÈRES MEXICAINES	44
ÉJIDOS.....	44
ACQUISITION DE DROITS DE SURFACE	45
LOI ENVIRONNEMENTALE MEXICAINE	46
DEVISES ET IMPÔTS	47
EMPLOI DU PRODUIT	48
PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES ET	49
ANALYSE ET COMMENTAIRES DE LA DIRECTION	49
INFORMATION ANNUELLE.....	49

INFORMATION TRIMESTRIELLE	50
DIVIDENDES	50
ANALYSE ET COMMENTAIRES DE LA DIRECTION	50
MODE DE PLACEMENT	54
TITRES EMIS VISES PAR LE PLACEMENT	54
CONSIDERATIONS A L'EGARD DES ÉTATS-UNIS.....	55
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	56
TITRES ENTIERCES.....	58
PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	59
DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS ET DES TITRES PLACES.....	59
UNITES	59
ACTIONS ORDINAIRES	59
BONS DE SOUSCRIPTION	59
STRUCTURE CONSOLIDÉE DU CAPITAL.....	60
OPTIONS D'ACHAT DE TITRES.....	61
REGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS.....	61
SOMMAIRE DES OPTIONS	61
VENTES ANTERIEURES.....	62
REMUNERATION DE LA HAUTE DIRECTION.....	62
SOMMAIRE DE LA REMUNERATION	62
REGIMES INCITATIFS A LONG TERME	63
OPTIONS OCTROYEES DURANT LE PLUS RECENT EXERCICE FINANCIER COMPLET.....	63
CONTRATS D'EMPLOI	63
REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS	64
PRETS AUX ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	64
FACTEURS DE RISQUE	64
ADMISSIBILITE A L'INVESTISSEMENT	70
PROCEDURES JUDICIAIRES	70
DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES INTERESSES DANS DES OPERATIONS IMPORTANTES	70
VERIFICATEURS, AGENT CHARGE DE LA TENUE DES REGISTRES ET AGENT CHARGE DES TRANSFERTS.....	70
QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE	70
EXPERTS.....	71
CONTRATS IMPORTANTS	71
DROITS DE RESOLUTION ET SANCTIONS CIVILES	72

GLOSSAIRE	73
GLOSSAIRE DES TERMES TECHNIQUES	75
TABLE DE CONVERSION MÉTRIQUE	76
CONSENTEMENT DES VÉRIFICATEURS.....	78
ÉTATS FINANCIERS	79
ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ.....	C-1
ATTESTATION DES PRENEURS FERMES.....	C-2

SOMMAIRE

Ce qui suit n'est qu'un résumé des principales caractéristiques de ce placement; l'information ainsi que les données et états financiers plus détaillés apparaissant ailleurs dans ce prospectus devraient être lus conjointement. Telles qu'utilisées dans ce prospectus et à moins que le contexte ne s'y prête, l'appellation « Frontera » désigne à la fois Frontera Copper Corporation et ses filiales tandis que l'appellation « la Société » ne désigne que Frontera Copper Corporation. Les expressions et mots portant la majuscule dans ce sommaire sans y être définis ont le sens qui leur est donné au Glossaire, au Glossaire des termes techniques ou ailleurs dans ce prospectus.

Émetteur

Frontera Copper Corporation est une société minière d'exploration et de mise en valeur incorporée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La Société détient directement et indirectement 100% des actions émises et en circulation de CDM, une société mexicaine qui détient une participation de 100% dans la propriété Piedras Verdes située dans l'État de Sonora, au Mexique. Voir la rubrique « *La Société* ».

Propriété de la Société

La propriété Piedras Verdes a été évaluée en tant qu'opération de lixiviation en tas de minerai brut de cuivre à procédé SXEW. En septembre 2004, la Société a complété l'étude de faisabilité qui concluait que la propriété Piedras Verdes représente un excellent projet de développement à un prix du cuivre de 0,95 \$US par livre. Frontera a l'intention de développer la propriété en vue de l'exploiter en 2006 : i) en complétant le processus de demande de permis d'ici la fin de l'année 2004; ii) en s'assurant d'un droit de concession d'eau d'ici la fin de l'année 2004 ; iii) en finalisant les ententes relatives à l'acquisition de terres et de droits de surface d'ici le premier trimestre de 2005; iv) en complétant le Placement pour provisionner la part de capitaux propres entrant dans la mise en valeur de la propriété Piedras Verdes; v) en concluant, d'ici le premier trimestre de 2005, un contrat d'exploitation minière avec un entrepreneur minier et/ou un contrat de location-achat d'équipement minier; vi) en obtenant le Financement par emprunt prévisionnel d'ici le second trimestre de l'année 2005 afin de disposer du solde des fonds requis pour développer la propriété Piedras Verdes et l'amener en production; et (vii) en développant le projet Piedras Verdes en 2005 et 2006.

En commençant la production de cuivre en 2006, on s'attend à ce que la mine produise 70 millions de livres de cathodes en cuivre catégorie LME « A » par année pendant 12 ans, des quantités décroissantes de cuivre étant extraites de la 13^e à la 18^e année. Sur la base de réserves prouvées et probables de 191 millions de tonnes, il est projeté qu'un total de 942 millions de livres de cuivre seront produites durant les 18 ans du projet. Il y a 95 millions de tonnes additionnelles de ressources mesurées et indiquées adjacentes et sous-jacentes au périmètre actuel de la mine qui, à un prix du cuivre supérieur à 1,20 \$US par livre, pourraient ajouter cinq ans au projet, portant ainsi la vie de la mine à 23 ans. D'autres forages de minéralisations connues à l'est et à l'ouest de la mine à ciel ouvert proposée pourraient également entraîner l'exploitation de ressources additionnelles.

Propriété de la Société (suite) Le coût d'immobilisation initial du projet est estimé à 101,6 millions \$US, incluant le fonds de roulement. Le coût direct moyen estimé pour la vie de la mine est de 0,49 \$US par livre de cathodes en cuivre produites, redevances exclues ; en considération d'un prix du cuivre de 0,95 \$US par livre, il est de \$0,52 \$US par livre, redevances incluses. On s'attend à des flux de trésorerie accrus pendant les deux premières années d'exploitation, alors que le coût direct moyen est estimé à 0,45 \$US par livre de cathodes en cuivre produites, redevances incluses, en considération d'un prix du cuivre de 0,95 \$US par livre. Voir les rubriques « *La Société* », « *Description et développement de l'entreprise* » et « *Propriété Piedras Verdes* ».

Placement 30 000 000 d'unités (60 000 000 \$), chacune comprenant une action d'unité et un demi (0,5) bon de souscription. De plus, une option relative aux attributions excédentaires sera octroyée aux preneurs fermes et pourra être exercée jusqu'à la date de 30 jours de la clôture du Placement pour acheter 3 000 000 d'unités additionnelles (6 000 000 \$). Voir la rubrique « *Mode de placement – Titres émis visés par le Placement* ».

Prix d'émission 2,00 \$ par unité.

Emploi du produit Le 3 février 2004, la Société a conclu un placement privé de bons de souscription spéciaux d'un produit net de 5,0 millions \$US, commission et frais déduits. Le produit net de ce placement de bons de souscription spéciaux a été ou sera utilisé comme suit :

	(000 \$US)
Étude de faisabilité	650
Permis	200
Étude et forages d'exploration pour l'eau	500
Acquisition de droits de surface	300
Achat des maisons d'un ejido	425
Déménagement du village d'un ejido	640
Option de concessions minières et paiement de redevances	1 995
préproduction	
Fonds de roulement de la Société	289
TOTAL	4 999

Le produit net de 46 326 000 \$US (sur la base d'un taux de change où 0,84 \$US = 1,00 \$CA) du placement, de même que i) l'encaisse existante de la Société ; ii) le produit du Financement par emprunt prévisionnel ; et iii) un contrat d'exploitation minière et/ou la location-achat d'équipement minier, seront utilisés de la façon suivante pour financer et développer une mine, une installation de traitement SXEW et des infrastructures à la propriété Piedras Verdes:

	(000 \$US)
Dépenses d'immobilisation initiales du projet	
Capital minier	27 851
Décapage de préproduction	4 094
Usine de traitement (SXEW)	41 382
Infrastructures et installations matérielles	19 371
Frais généraux et administration préproduction	3 000
Fonds de roulement du projet	5 926
Total des dépenses d'immobilisation initiales du projet	101 624

Emploi du produit (suite)

L'estimation du capital minier contenue à l'étude de faisabilité et reflétée au tableau ci-dessus prévoit que tous les équipements sont achetés neufs, sauf une pelle électrique à câble et certains équipements de soutien pour lesquels on a utilisé le prix d'unités réusinées certifiées. La Société évalue présentement quatre soumissions reçues de fournisseurs de services d'exploitation minière. Elle a aussi l'intention d'évaluer la pertinence de la location-achat d'équipement minier. Ces deux options pourraient permettre à la Société de réduire le capital minier initial et, en se fondant sur l'étude de faisabilité, elle évalue l'avantage économique d'une telle réduction du capital minier eut égard à l'augmentation correspondante des coûts d'exploitation.

La Société a l'intention de financer la majeure partie du capital minier initial du projet non couverte par le produit du placement, le contrat d'exploitation minière et/ou le contrat de location-achat d'équipement minier au moyen du Financement par emprunt prévisionnel. La Société a eu des discussions préliminaires avec quelques institutions financières en ce qui concerne le Financement par emprunt prévisionnel ; elle a demandé des propositions à certaines d'entre elles, lesquelles propositions sont susceptibles de servir de base quant à la taille et aux conditions du Financement par emprunt prévisionnel.

Voir les rubriques « *Propriété Piedras Verdes* » et « *Emploi du produit* ».

Bien que la Société ait l'intention d'utiliser le produit net du Placement de la façon décrite ci-dessus, certaines circonstances peuvent survenir où, pour des raisons commerciales, une réaffectation des fonds sera nécessaire ou souhaitable.

Ressources et réserves minérales:

Les ressources et réserves de la propriété Piedras Verdes, estimées conformément aux Lignes directrices de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole et aux dispositions de la norme canadienne NI 43-101, sont résumées aux deux tableaux qui suivent. Les réserves découlent des ressources mesurées et indiquées estimées et y sont incluses.

Ressources minérales mesurées, indiquées et inférées de la propriété Piedras Verdes

Teneur de coupe (% Cu)	Ressources indiquées et mesurées			Ressources inférées		
		Cu total	Cu contenu		Cu total	Cu contenu
	(000 t)	(%)	(000 t)	(000 t)	(%)	(000 t)
0,10	430 000	0,28	1 204	72 000	0,21	151
0,20	262 000	0,37	969	28 000	0,34	95
0,30	143 000	0,48	686	11 000	0,49	54

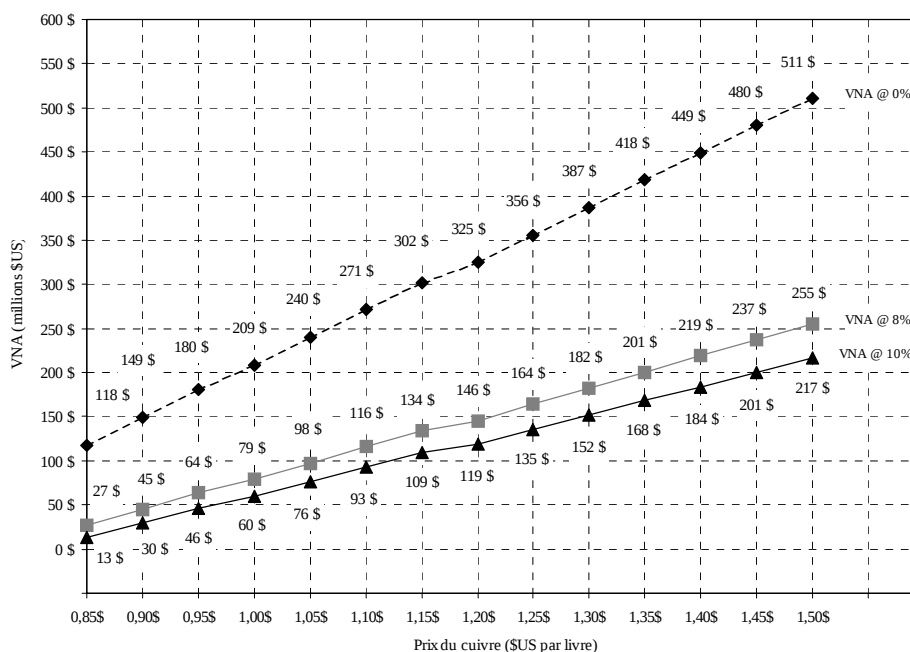
Réserves minérales prouvées et probables de la propriété Piedras Verdes

	Minerai	Cu total	Cu contenu	Cu contenu
	(000 t)	(%)	(000 t)	(million lb)
Prouvées	168 265	0,36	602	1 327
Probables	22 686	0,36	82	181
Prouvées et probables	190 951	0,36	684	1 508

Analyse économique

La figure ci-après indique la valeur nette actuelle (« VNA ») de la propriété Piedras Verdes selon divers cours du cuivre, calculée à partir d'une analyse économique de l'exploitation utilisant les estimations de réserves qui apparaissent à ce prospectus. Il s'agit d'une VNA intrinsèque qui présume un financement par 100% de fonds propres et des coûts d'immobilisations et d'exploitation en dollars américains du troisième trimestre 2004 ; son calcul inclut les sommes actualisées des flux de trésorerie négatifs associés au démarrage, les versements d'acquisition différés dus à Phelps Dodge et Azco, ainsi que les flux de trésorerie après impôts positifs résultant de la production. À la fermeture du projet, on s'attend à ce que le produit de la vente des équipements miniers et des infrastructures compense les coûts de fermeture et de remise en état. Le produit net du Placement sera utilisé pour financer une partie du développement de la propriété Piedras Verdes. En conséquence, la VNA imputable à Frontera pour la propriété Piedras Verdes sera accrue de ce montant. Pour une description des faits, hypothèses et autres renseignements incorporés dans le modèle utilisé pour produire ces résultats, voir la rubrique « *Propriété Piedras Verdes – Analyse économique* ».

Sensibilité de la valeur nette actuelle du projet Piedras Verdes au prix du cuivre



Données financières sommaires

Le tableau suivant présente quelques données financières de Frontera aux dates et pour les exercices indiqués. La rubrique « *Principales données financières consolidées et analyse et commentaires de la direction* », d'où sont tirées les données ci-après, les états financiers consolidés et les notes apparaissant ailleurs dans ce prospectus devraient être lus conjointement.

	31 décembre 2003 \$US	31 décembre 2002 ⁽¹⁾ \$US
Revenus	Nil	Nil
Perte nette	303 836	41 039
Perte nette de base et diluée par action	0,039	0,007
Actif total	2 352 416	1 457 375
Passif total	184 456	115 279

Note: (1) Depuis la création de la Société (12 mars 2002) jusqu'au 31 décembre 2002.

Facteurs de risque

Un investissement dans les unités comporte des risques considérables. Les risques associés à Frontera et à ses activités comprennent, sans s'y restreindre: le risque considérable associé à la mise en valeur des ressources et aux activités minières; l'histoire restreinte de Frontera; le niveau de mise en valeur de la propriété Piedras Verdes et le risque que Frontera ne puisse mener à terme la construction d'une mine et d'installations de traitement sur la propriété Piedras Verdes; l'effet des lois et règlements environnementaux sur les activités de Frontera et l'obligation qu'a CDM d'obtenir une licence environnementale unifiée avant de débiter les activités minières; le besoin de CDM d'acheter ou de louer des droits de surface sur certaines parties de la propriété Piedras Verdes; le besoin d'obtenir des droits de captation de l'eau quant à l'eau qui sera utilisée dans les opérations et procédés miniers; l'incertitude à l'effet que les estimations de réserves ou de ressources minérales se concrétiseront; la dépendance de Frontera à l'égard de la direction, d'entrepreneurs, d'experts et de conseillers externes pour assurer le succès de ses opérations; la compétitivité de l'industrie minière; le besoin de conclure un contrat d'exploitation minière avec un entrepreneur minier et/ou un contrat de location-achat d'équipement minier et d'obtenir un financement par emprunt pour achever le développement de la propriété Piedras Verdes; les conséquences des fluctuations futures du cours du cuivre; les risques associés à la fluctuation des taux de change entre le dollar canadien, le dollar américain et le peso mexicain; les conflits d'intérêts potentiels entre les dirigeants et administrateurs de Frontera; et l'impact de changements futurs possibles dans les politiques et réglementations gouvernementales.

Voir la rubrique « *Facteurs de risques* ».

MISE EN GARDE RELATIVE AUX ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Ce prospectus contient des « données prospectives » qui peuvent inclure, sans s’y limiter, des énoncés concernant la performance financière ou opérationnelle future de Frontera; la propriété Piedras Verdes; l’offre, la demande, les stocks, la production et le cours futurs du cuivre; des estimations des ressources et réserves minérales; la concrétisation des estimations de réserves minérales; l’échéancier et l’ampleur de la production future estimée, des coûts de production, du capital, des dépenses d’exploration et d’exploitation et des coûts de développement futurs de la propriété Piedras Verdes ; les besoins de capitaux additionnels ; la réglementation gouvernementale des opérations minières ; les risques environnementaux, les dépenses de réhabilitation et de remise en état du site; les litiges ou réclamations à l’égard des titres; les restrictions quant à la couverture d’assurance ainsi que l’échéancier et l’issue possible de litiges ou de questions réglementaires. Souvent, mais par toujours, les énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l’emploi de mots tels que « planifie », « s’attend à », « est prévu », « budget », « programmé », « estimations », « prévisions », « a l’intention de », « anticipe », « croit », par l’emploi de variations (incluant le tour négatif) de tels mots et expressions, ou lorsqu’on énonce que certains actes « peuvent », « pourraient » ou « devraient » être posés ou « seront » posés, ou que certains événements ou résultats « peuvent », « pourraient » ou « devraient » respectivement survenir ou se réaliser. Les énoncés prospectifs impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d’autres éléments qui peuvent faire en sorte que la performance, les réalisations ou les résultats réels de Frontera diffèrent considérablement de toute performance ou réalisation ou de tout résultat futurs exprimés de manière explicite ou implicite par les énoncés prospectifs. Ces éléments comprennent, entre autres, ceux qui sont présentés sous la rubrique « *Facteurs de risques* » de ce prospectus. Bien que Frontera ait tenté d’identifier les facteurs importants pouvant avoir un effet marqué sur les activités, événements ou résultats décrits par des énoncés prospectifs, d’autres éléments peuvent entraîner des changements dans les activités, événements ou résultats anticipés, estimés ou prévus. Les énoncés prospectifs aux présentes reflètent l’opinion et les estimations de la direction à la date de ce prospectus et Frontera n’a aucune obligation à l’effet d’actualiser quelque énoncé prospectif, que ce soit suite à l’obtention d’information, d’estimations ou d’opinions nouvelles, suite à des événements ou résultats futurs ou autrement. Rien ne garantit que les énoncés prospectifs s’avéreront précis puisque les résultats réels et événements futurs peuvent différer substantiellement de ce qu’anticipent ces énoncés. En conséquence, l’investisseur potentiel ne devrait pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs.

DEVISES

Dans ce prospectus, l’utilisation du symbole « \$US » réfère au dollar américain tandis que les symboles « \$ » et « \$CA » réfèrent au dollar canadien. Les états financiers et (à moins d’indication contraire) les autres données financières présentés dans ce prospectus sont exprimés en dollars américains.

Les taux de change haut, bas, moyen et à la fermeture du dollar américain contre le dollar canadien pour chacune des cinq années terminées les 31 décembre 2003, 2002, 2001, 2000 et 1999, tels que publiés par la Banque du Canada, sont les suivants:

	Années terminées le 31 décembre				
	2003	2002	2001	2000	1999
Fermeture	1,2965	1,5776	1,5928	1,4995	1,4433
Haut	1,5777	1,6033	1,5955	1,5460	1,5475
Bas	1,2965	1,5276	1,4991	1,4458	1,4420
Moyenne⁽¹⁾	1,4015	1,5703	1,5484	1,4852	1,4858

(1) Calculée en tant que moyenne des taux quotidiens à midi pour chaque période.

Le taux de change nominal à midi, le 30 novembre 2004, tel que publié par la Banque du Canada, pour la conversion de dollars américains en dollars canadiens, est de 1 \$US = 1,1904 \$CA.

HISTORIQUE DES PRIX DU CUIVRE

Le prix du cuivre fluctue et s'est accru au cours de deux dernières années. Le tableau suivant montre les variations des cours d'ouverture quotidiens moyens du cuivre au LME depuis 1990 :

<u>Année</u>	Cours moyen (\$US/lb)
1990	1,21
1991	1,06
1992	1,04
1993	0,87
1994	1,05
1995	1,33
1996	1,04
1997	1,03
1998	0,75
1999	0,71
2000	0,82
2001	0,72
2002	0,71
2003 T1	0,75
2003 T2	0,74
2003 T3	0,79
2003 T4	0,93
2004 T1	1,24
2004 T2	1,26
2004 T3	1,29
2004 T4 ⁽¹⁾	1,39

(1) Pour la période terminée le 30 novembre 2004.

LA SOCIÉTÉ

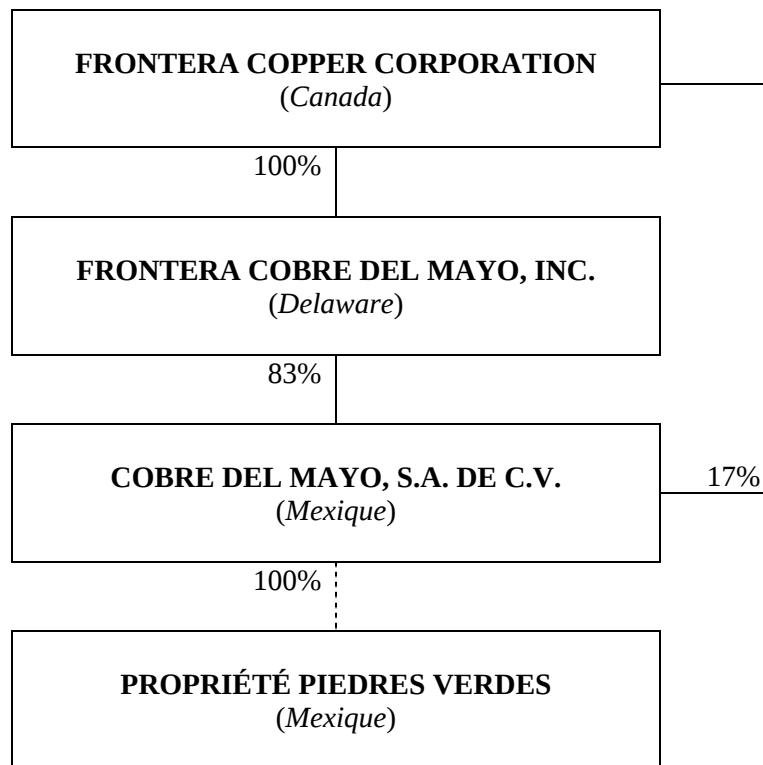
Dénomination sociale et incorporation

Frontera Copper Corporation a été incorporée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, par statuts constitutifs en vigueur le 12 mars 2002.

La place d'affaires principale de la Société est située au 36, rue Toronto, bureau 1000, Toronto (Ontario) Canada M5C 2C2.

Structure organisationnelle

La figure suivante illustre la structure organisationnelle de la Société et de ses filiales et indique leur lieu d'incorporation, le pourcentage de titres portant droit de vote qu'elles détiennent ainsi que leur participation respective dans le projet minier de la Société.



Direction de la Société

Dr Patrick J. Ryan, président et chef de la direction de la Société, a occupé auparavant divers postes chez Phelps Dodge, où il est devenu vice-président directeur des opérations minières mondiales. Il a dirigé l'équipe responsable de la découverte et du développement de la mine de cuivre Candalaria, au Chili, qui a produit 469 millions de livres de concentré de cuivre en 2003. M. Ryan s'est familiarisé avec la propriété Piedras Verdes dès 1995, alors qu'il dirigeait une équipe responsable de l'évaluation de la propriété pour Phelps Dodge.

M. Gary L. Simmerman, vice-président directeur et chef de l'exploitation de la Société, a plus de 30 ans d'expérience en exploration, mise en valeur et production minières. Avant de se joindre à la Société, il était vice-président Opérations d'Azco; à ce titre, il a été responsable de la mise en valeur du projet Black Canyon Mica d'Azco situé près de Phoenix, en Arizona, et a contribué à l'étude de faisabilité bancaire du projet de cuivre Sanchez situé près de Safford, en Arizona. De 1995 à 2003, M. Simmerman a été responsable de la supervision de la participation d'Azco dans la propriété Piedras Verdes.

M. James F. Pringle, AFA, est le directeur financier de la Société et a une grande expérience en financement minier. Avant de se joindre à la Société, il a été banquier d'affaires chez RBC Dominion valeurs mobilières inc. et chez CIBC Marchés mondiaux inc., où il a travaillé exclusivement auprès de sociétés minières et métallurgiques dans la réalisation de divers mandats de financement et de services-conseils.

Voir la rubrique « *Administrateurs et dirigeants* ».

Histoire de l'entreprise et stratégie

De 1998 jusqu'au troisième trimestre de 2003, les prix du cuivre, variant de 0,60 \$US à 0,90 \$US par livre, ont été constamment à leur plus bas niveau. Au début de 2002, les fondateurs de la Société, MM. Patrick Ryan, Hugh Snyder (président du conseil d'administration de la Société) et Wayne Beach (administrateur de la Société), ont déterminé qu'en conséquence de ces bas prix soutenus du cuivre, un certain nombre de projets miniers de grande qualité pourraient être acquis à un coût raisonnable. Ils croyaient également que les principes fondamentaux du marché des métaux présageaient une reprise et ont décidé d'étudier quelques acquisitions potentielles.

Les critères qui ont guidé l'étude des occasions d'acquisitions comprenaient:

- La disponibilité d'une information technique exhaustive;
- Le faible coût d'exploitation; et
- La possibilité d'acheter à prix raisonnable.

Au début de 2002, alors que les cours du cuivre atteignaient des bas historiques, les fondateurs ont déterminé que la propriété Piedras Verdes répondait à ces critères. Ils étaient également familiers avec tous les aspects de la propriété Piedras Verdes, ce qu'ils considéraient un avantage additionnel. En mars 2002, la Société a été créée pour acquérir la participation indirecte de 70% de Phelps Dodge dans la propriété Piedras Verdes, en vue d'amener la propriété en production devant la perspective de prix du cuivre plus élevés. En avril 2003, la Société a acquis la participation indirecte résiduelle de 30% détenue par Azco. Voir la rubrique « *Description et développement de l'entreprise – Acquisition de la propriété Piedras Verdes* ».

Le 3 février 2004, un placement privé de bons de souscription spéciaux d'un produit brut de 5,5 millions \$US a été conclu. La Société a utilisé une partie du produit net de ce placement privé pour compléter l'étude de faisabilité ainsi qu'une étude et un programme de forages d'exploration pour l'eau et elle utilise le solde pour compléter le processus de demande des permis relatifs à la propriété Piedras Verdes, s'assurer d'un droit de concession d'eau, acquérir des droits de surface et acheter les maisons d'un ejido. Voir la rubrique « *Ventes antérieures* ». L'étude de faisabilité, terminée en septembre 2004, concluait que la propriété Piedras Verdes représentait un excellent projet de développement à un prix du cuivre de 0,95 \$US par livre.

Frontera a l'intention de développer la propriété Piedras Verdes en vue de l'exploiter en 2006 :

- En s'assurant d'un droit de concession d'eau d'ici la fin de l'année 2004 ;
- En finalisant les ententes relatives à l'acquisition des terres et de droits de surface d'ici le premier trimestre de l'année 2005 ;
- En complétant le processus de demande de permis d'ici la fin de l'année 2004;
- En complétant le Placement pour provisionner les capitaux propres nécessaires au développement de la propriété Piedras Verdes;
- En concluant, d'ici le premier trimestre de 2005, un contrat d'exploitation minière avec un entrepreneur minier et/ou un contrat de location-achat d'équipement minier;
- En obtenant le Financement par emprunt prévisionnel d'ici le second trimestre de 2005, de manière à disposer du solde du financement requis pour développer la propriété Piedras Verdes et l'amener en production; et

- En construisant le projet Piedras Verdes en 2005 et 2006.

La direction de la Société a l'intention de poursuivre l'identification et l'évaluation d'autres acquisitions possibles de propriétés cuprifères aux stades de l'exploration et de la mise en valeur.

TENDENCES ET PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'INDUSTRIE

Le cours du cuivre a augmenté substantiellement depuis son creux d'environ 0,60 \$US par livre au LME en novembre 2001, jusqu'à son cours extrême de 1,49 \$US le 11 octobre 2004. La direction de la Société croit que les bases positives actuelles de l'industrie du cuivre se maintiendront dans un avenir rapproché.

On s'attend à ce que la croissance économique mondiale soit forte et entraîne la demande du cuivre. Brook Hunt, un analyste indépendant de l'industrie des mines et des métaux, prévoit que les taux de croissance presque nuls de la production industrielle mondiale connus récemment devraient s'accroître de 3,1% en 2005, de 2,6% en 2006 et de 3,1% par année en moyenne au cours de la période de cinq ans se terminant en 2009, tel qu'indiqué au tableau suivant. L'économie nord-américaine, et particulièrement celle des États-Unis, continue de se remettre du fléchissement de la production industrielle et l'on prévoit une croissance de 2,8% en 2005, de 1,9% en 2006 et de 2,4% par année en moyenne au cours de la période de cinq ans se terminant en 2009. De la même façon, il est prévu que la production industrielle de l'Europe de l'Ouest se sortira des taux de croissance presque nuls qu'elle a connus récemment pour atteindre une croissance annuelle moyenne de 2,3% entre 2005 et 2009.

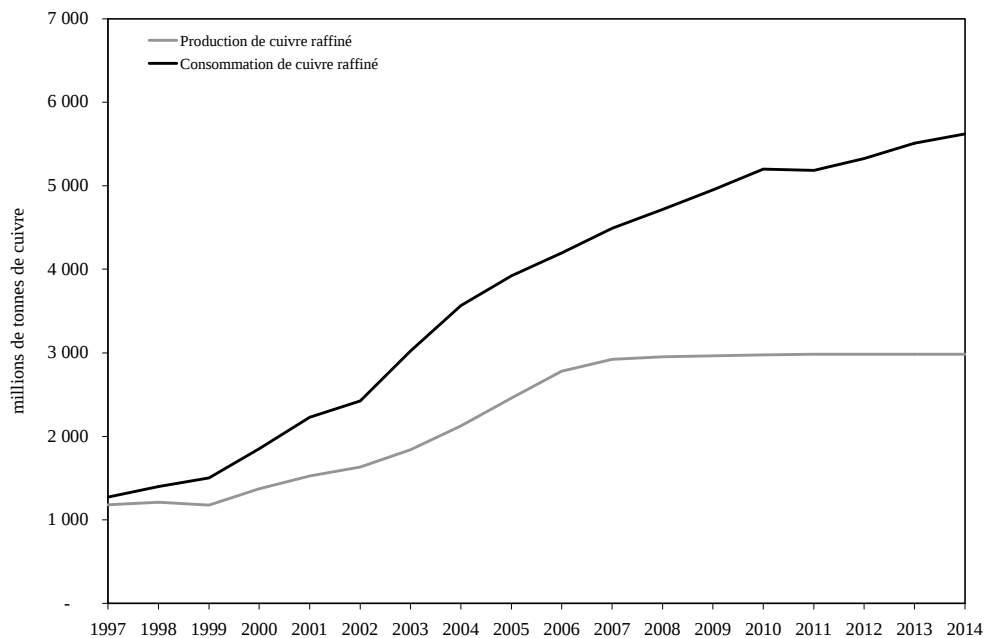
Estimations de croissance annuelle de la production industrielle mondiale

	<u>2001 - 2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2005-2009</u>
Mondiale	1,3%	3,1%	2,6%	3,1%
Amérique du Nord	0,4%	2,8%	1,9%	2,4%
Europe de l'Ouest	0,2%	1,1%	2,0%	2,3%
Chine	13,8%	11,2%	8,1%	9,6%

Source: Brook Hunt, octobre 2004.

La forte demande de cuivre de la Chine pour la construction d'infrastructures, l'industrie automobile et les exportations de modules électroniques est considérée comme un catalyseur de la hausse actuelle des cours du cuivre. Avec des prévisions de croissance de la production industrielle de 11,2% en 2005, de 8,1% en 2006 et de 9,6% par année en moyenne pour la période de cinq ans se terminant en 2009, la Chine surpasse toutes les régions. La production intérieure n'a jamais su répondre aux besoins de cuivre de la Chine, aussi s'attend-on à ce que ses importations augmentent.

Consommation de cuivre estimée vs production intérieure - Chine



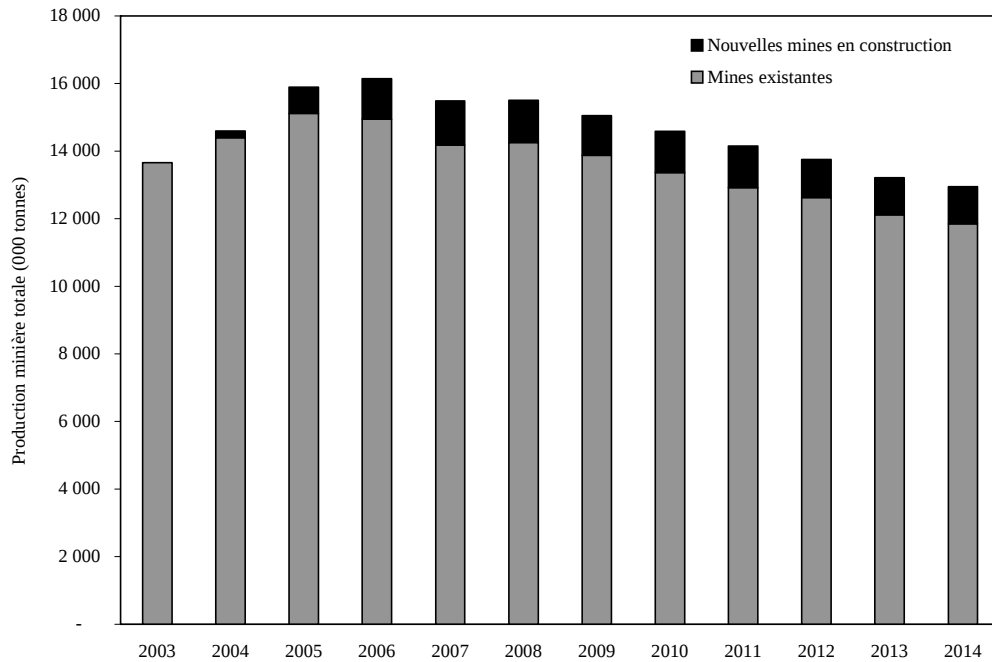
Source: Brook Hunt, octobre 2004

Brook Hunt prévoit également une forte augmentation de la production industrielle d'autres pays, dont l'Inde et la Russie, dans un avenir rapproché.

Sur la base de ces taux de croissance de la production industrielle mondiale, Brook Hunt prévoit que la consommation mondiale de cuivre sera de 17,7 millions de tonnes en 2005 et de 18,4 millions de tonnes en 2006. L'augmentation de la consommation de cuivre est estimée à 4,9% pour 2005, à 3,8% pour 2006 et à 3,8% par année en moyenne pour la période de cinq ans se terminant en 2009.

Étant donné les bas prix du cuivre, les activités d'exploration et de mise en valeur ont diminué au cours des dernières années et Brook Hunt croit qu'en conséquence, la production des mines présentement en construction est insuffisante pour répondre à la demande potentielle à moyen terme. Brook Hunt croit que sa projection d'un taux de croissance annuel moyen de 3,8% de la demande mondiale de cuivre au cours de la période allant jusqu'à 2009 témoigne du besoin d'une production minière accrue. À l'opposé, durant la décennie 1990, la production s'était accrue substantiellement suite à la mise en production de plusieurs grandes mines. La Société croit que ces augmentations historiques de l'offre pendant la période de faible croissance économique mondiale de la fin des années 1990 ont créé un encombrement de cuivre et en conséquence, une baisse substantielle des prix qui a persisté jusqu'à la fin de 2002.

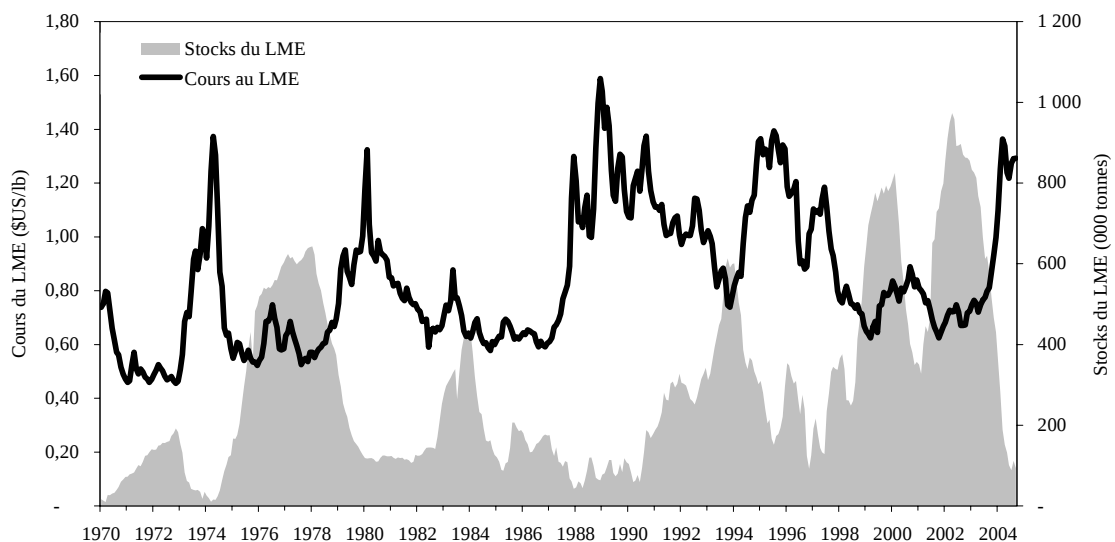
Production mondiale des mines de cuivre (Étude de Brook Hunt)



Source: Brook Hunt, Octobre 2004.

Les stocks de cuivre au LME approchent des seuils critiques. La direction de Frontera s'attend à ce que ces bas inventaires persistent devant la forte demande de cuivre. Traditionnellement, les cours du cuivre ont atteint leurs sommets pendant des périodes où les stocks étaient pauvres.

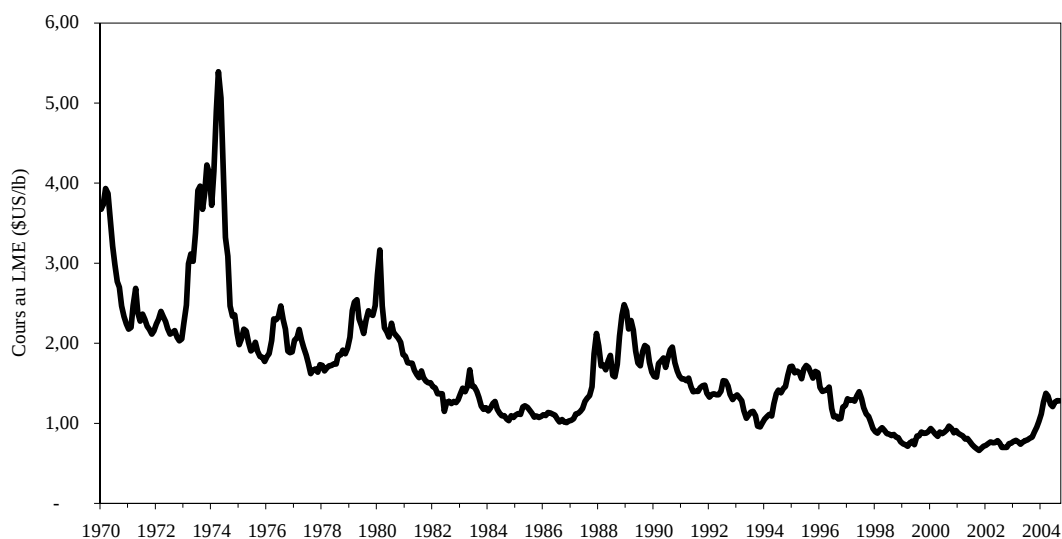
Stocks et cours du cuivre au LME



Source: Brook Hunt, octobre 2004

La direction de Frontera croit que les prix actuels du cuivre ne sont pas élevés quand on les examine dans le contexte de leur évolution. Le tableau suivant fait état des cours du cuivre depuis 1970 en dollars du 3^e trimestre de 2004. Le tableau suivant, où le prix du cuivre a été ajusté en fonction des effets de l'inflation afin de permettre une juste comparaison des prix d'une année à l'autre, indique que le cours mensuel moyen du cuivre a atteint un haut de 5,39 \$US par livre en avril 1974.

Cours du cuivre au LME - En dollars du 4^e trimestre 2004



Source: Brook Hunt, octobre 2004

DESCRIPTION ET DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE

Acquisition de la propriété Piedras Verdes

Le 29 mars 2002, en vertu de la Convention d'achat d'actions FCDM, la Société a acquis de Phelps Dodge 100% des actions émises et en circulation de FCDM. Au moment de l'acquisition, FCDM détenait une participation de 70% dans CDM. Suivant les dispositions de la Convention d'achat d'actions FCDM, le prix d'achat des actions de FCDM est le total de ce qui suit :

- a) Le versement de 500 000 \$US, somme payée à la clôture, le 29 mars 2002;
- b) Un versement différé initial, payable dans les 30 jours de la date (la « Date du début de la construction ») à laquelle débute la construction de l'usine de traitement métallurgique qui sera éventuellement utilisée pour la production commerciale du cuivre de la propriété Piedras Verdes; si, à la Date du début de la construction, le cours du cuivre de haute qualité de première position au COMEX est égal ou supérieur à 1,00 \$US par livre, le versement différé initial sera de 2 000 000 \$US, sinon il sera de 1 000 000 \$US; aux fins de la Convention d'achat d'actions FCDM, le cours du COMEX sera réputé être de 1,00 \$US ou plus si le cours à la fermeture est de 1,00 \$US ou plus pendant toute période de cinq jours consécutifs de bourse durant les 60 jours précédant immédiatement la Date du début de construction, où si le cours moyen du COMEX est égal ou supérieur à 1,00 \$US par livre pendant toute période de 20 jours consécutifs de bourse durant les 60 jours précédant immédiatement la Date du début de construction;

- c) Un versement différé subséquent, payable dans les 30 jours de la date (la « Date de la production commerciale ») à laquelle la production commerciale du cuivre de la propriété Piedras Verdes commence; si le cours du COMEX (déterminé de la même façon qu'en b) ci-avant) à la Date de la production commerciale est égal ou supérieur à 1,00 \$US par livre, le versement différé subséquent sera de 4 000 000 \$US, sinon il sera de 2 000 000 \$US; et
- d) Une redevance de 0,02 \$US sur chaque livre de cuivre produite et vendue par CDM à ou depuis la propriété Piedras Verdes pendant chaque trimestre civil où le cours du cuivre du COMEX est égal ou supérieur à 1,20 \$US par livre pendant toute période de 20 jours de ce trimestre civil, et ce jusqu'à ce que la somme payée en tant que prix d'achat (incluant le versement initial et les versements différés initial et subséquent décrits aux paragraphes a), b) et c) ci-avant) atteigne 16 000 000 \$US.

Le 10 avril 2003, en vertu de la Convention d'achat d'actions Azco, FCDM a acquis d'Azco la participation résiduelle de 30% dans CDM, contre un prix d'achat égal au total de ce qui suit :

- a) Le versement de 200 000 \$US, somme payée au moment de la clôture, le 10 avril 2003;
- b) Le versement de 50 000 \$US, somme payée trois mois après la clôture;
- c) Un versement différé initial payable dans les 30 jours de la Date du début de la construction ; si, à la Date du début de la construction, le cours du cuivre de haute qualité de première position du COMEX est égal ou supérieur à 1,00 \$US par livre, le versement différé initial sera de 500 000 \$US, sinon il sera de 250 000 \$US; aux fins de la Convention d'achat d'actions Azco, le cours du COMEX est réputé être de 1,00 \$US ou plus si le cours à la fermeture est de 1,00 \$US ou plus pendant toute période de cinq jours consécutifs de bourse durant les 60 jours précédant immédiatement la Date du début de construction, où si le cours moyen du COMEX est égal ou supérieur à 1,00 \$US par livre pendant toute période de 20 jours consécutifs de bourse durant les 60 jours précédant immédiatement la Date du début de construction;
- d) Un versement différé subséquent payable dans les 30 jours de la Date de la production commerciale; si, à la Date de la production commerciale, le cours du COMEX (déterminé de la même façon qu'en c) ci-avant) est égal ou supérieur à 1,00 \$US par livre, le versement différé subséquent sera de 1 000 000 \$US, sinon il sera de 500 000 \$US; et
- e) Une redevance de 0,02 \$US sur chaque livre de cuivre produite et vendue par CDM à ou depuis la propriété Piedras Verdes pendant chaque trimestre civil où le cours du cuivre du COMEX est égal ou supérieur à 1,20 \$US par livre pendant toute période de 20 jours de ce trimestre civil, et ce jusqu'à ce que la somme payée en tant que prix d'achat (incluant les versements initiaux et les versements différés initial et subséquent décrits aux paragraphes a), b), c) et d) ci-avant) atteigne 5 000 000 \$US.

Convention Serrana

Certaines des concessions faisant partie de la propriété Piedras Verdes, y compris toutes les concessions où sera située la mine à ciel ouvert proposée, font l'objet d'une option de Serrana à CDM en vertu de la

Convention Serrana. Afin de maintenir l'option en vigueur, CDM a effectué ou doit effectuer les paiements suivants à Serrana:

- (a) 10 000 \$US par mois depuis la signature de la convention jusqu'à ce que la production commence, payables le 15^e jour de chaque mois (payés jusqu'au 15 novembre 2004);
- (b) Trois versements de 299 035 \$US dus à la date de la signature ainsi qu'aux premier et second anniversaires de la signature (payés);
- (c) Des redevances égales à 3% de la valeur nette des minerais extraits des concessions faisant l'objet de la Convention Serrana; à ces fins, la valeur nette d'une cathode de cuivre électrolysée doit être le prix auquel elle est vendue ou réputée avoir été vendue par CDM, moins tous les coûts de transport depuis l'usine d'enrichissement jusqu'au lieu de vente, les coûts d'entreposage et les coûts d'assurance de la cathode de cuivre durant son transport et son entreposage, les coûts de vente (incluant les commissions de courtage) et les taxes imposées sur la cathode de cuivre ou qui leur sont raisonnablement imputées; la valeur nette de minerais autres que la cathode de cuivre électrolysée doit être le prix auquel ces minerais sont vendus ou réputés avoir été vendus par CDM, moins toutes les dépenses et tous les frais et coûts payés ou encourus à l'égard de ces minerais une fois qu'ils ont quitté l'usine d'enrichissement, incluant les coûts de transport, d'entreposage, de leur assurance pendant le transport et l'entreposage, les frais de fonderie et de raffinage (y compris les pertes de métal, les pénalités pour impuretés et les frais de dosage et de raffinage), les coûts de vente (y compris les commissions de courtage) et les taxes imposées sur ces minerais ou qui leur sont raisonnablement imputées; et
- (d) Le versement d'avances sur redevances payables le 4 mars de chaque année jusqu'au début de la production commerciale, selon ce qui suit :

Année	Avance sur redevance (si le cours du cuivre est égal ou supérieur à 0,90 \$US/lb) \$US	Avance sur redevance réduite (si le cours du cuivre est inférieur à 0,90 \$US/lb) \$US	État des paiements
2000	1 000 000	250 000	(Avance réduite payée)
2001	1 000 000	250 000	(Avance réduite payée)
2002	1 000 000	250 000	(Avance réduite payée)
2003	1 500 000	375 000	(Avance réduite payée)
2004	1 500 000	375 000	(Avance réduite payée)
2005	1 500 000	375 000	
2006	1 500 000	375 000	
2007	1 500 000	375 000	
2008	1 500 000	375 000	

Le cours du cuivre est réputé inférieur à 0,90\$US par livre si le cours mensuel moyen du cuivre est inférieur à 0,90 \$US par livre pendant toute période de six mois consécutifs ou pendant toute séquence de huit mois pendant les 12 mois précédant immédiatement un anniversaire de la signature de la Convention. Le cours moyen mensuel du cuivre est défini comme le cours du LME en séance de cotation d'après-midi, tel que publié par le Wall Street Journal, dans son édition de l'Est. Le paiement d'avances sur redevances cessera avec le début de la production commerciale. Les avances sur redevances payées par CDM à Serrana peuvent être déduites de 75% des redevances de production payables à Serrana jusqu'à qu'elles aient toutes été compensées.

PROPRIÉTÉ PIEDRAS VERDES

À moins d'avis contraire, la description qui suit de la propriété Piedras Verdes découle du Rapport technique Piedras Verdes. L'auteur du Rapport technique Piedras Verdes est M. Conrad E. Huss, Ph.D., ing., de la firme M3 Engineering and Technology Company (« M3 Engineering »). M. Huss est une « personne qualifiée » indépendante au sens de la Norme canadienne NI 43-101.

Les renseignements qui suivent s'appuient sur le Rapport technique Piedras Verdes et certains d'entre eux découlent d'hypothèses, de qualifications et de procédures décrites dans le Rapport technique Piedras Verdes. Pour une description complète des hypothèses, qualifications et procédures reliées à l'information qui suit, se référer au texte intégral du Rapport technique Piedras Verdes, lequel est disponible pour examen par le biais du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) que l'on trouve sur le site Web suivant : www.sedar.com. Il est également possible de consulter le Rapport technique Piedras Verdes au siège social de la Société, aux heures ouvrables durant la période et à l'adresse indiquées sous la rubrique « *Contrats importants* ».

Survol de la propriété

La Société détient ou exerce une emprise sur la propriété Piedras Verdes par le biais de sa participation directe de 17% dans CDM, une société enregistrée au Mexique, ainsi que de sa participation indirecte de 83% dans CDM, détenue par sa filiale enregistrée au Delaware, FCDM, dont elle est seule propriétaire.

La propriété Piedras Verdes est un projet minier d'extraction du cuivre par lixiviation « SXEW » situé à 21 km au nord-nord-ouest de la ville d'Alamos, dans l'État de Sonora, au Mexique, au pied des montagnes de la Sierra Madre Occidentale. Le projet comportera l'exploitation d'un puits à ciel ouvert, la lixiviation du minerai brut en tas, l'extraction par solvant de façon à concentrer le cuivre en solution et à en extraire les impuretés, de même que l'extraction du cuivre par électrolyse. On estime produire 70 millions de livres par année de cathodes de cuivre de catégorie LME A pendant 12 ans, à compter du début de 2006. Des quantités décroissantes de cuivre seront récupérées au cours des années 13 à 18. On prévoit produire, au cours des 18 ans du projet, un total de 942 millions de livres de cuivre; 95 millions de tonnes de ressources mesurées et indiquées adjacentes et sous-jacentes au périmètre du puits actuel peuvent prolonger la vie du projet de cinq ans en considération d'un prix du cuivre supérieur à 1,20 \$US par livre, l'étendant ainsi sur 23 ans. D'autres forages de la minéralisation connue dans les extensions est et ouest du puits à ciel ouvert proposé peuvent également ajouter aux ressources à développer. Le coût d'immobilisation initial du projet est estimé à 101,6 millions \$US, incluant le fonds de roulement. Le coût direct moyen estimé pour la vie de la mine est de 0,49 \$US par livre de cathodes en cuivre produite, redevances exclues. Redevances incluses, en considérant un prix du cuivre de 0,95 \$US, on évalue le coût direct moyen pour la durée de vie de la mine à 0,52 \$US par livre. On s'attend à des flux de trésorerie améliorés au cours des deux premières années d'exploitation, alors que le coût direct moyen est estimé à 0,45 \$US par livre de cathodes de cuivre produite, redevances incluses, sur la base d'un prix du cuivre de 0,95 \$US la livre.

Historique de la propriété Piedras Verdes

À la fin des années 1800, il se faisait de l'exploitation minière à petite échelle dans la région de Piedras Verdes au moyen de plusieurs puits et de nombreuses fosses de recherche. Il s'agissait d'exploiter des zones de cuivre enrichi le long des structures. Les principaux gisements exploités étaient composés de chalcosite et de chrysocolle. Les premières tentatives de définir une ressource plus importante ont été faites au moyen de sondeuses à câble par battage en 1909-1910, puis en 1919-1921. À l'époque, ces recherches n'ont pas résulté en la découverte de minéralisations économiques.

C'est à la fin des années 1960 et au début des années 1970 que les grandes compagnies, à la recherche de ressources importantes, ont commencé des programmes d'exploration sur la propriété. Ce nouvel intérêt découlait de la découverte et de la définition d'une ressource de chalcosite à La Caridad, près de Nacozari au nord de l'État de Sonora. En 1969-1970, Cominco a foré 57 trous de roto-percussion (4 754 m) et huit trous au diamant (907 m). En 1975, Trion (Homestake) a effectué 19 trous de roto-percussion (4 530 m). Cominco a foré des trous très espacés sur l'ensemble du dépôt tel que défini à l'époque ; une zone de chalcosite a été identifiée dans la partie est du dépôt tel que nous le connaissons aujourd'hui, ainsi qu'une plus petite zone de chalcosite à oxydes dans sa portion ouest. Les trous de Cominco n'atteignaient en moyenne qu'une profondeur de 100 m et la ressource totale indiquée de cuivre variait de 15 à 20 Mt. Cette ressource s'appuyait sur les types et teneurs compatibles à la récupération du cuivre par flottation des sulfures. De son côté, Homestake a exploré la partie est du dépôt en 1973-1975. À l'instar de Cominco, ses trous de forage étaient peu profonds et n'ont défini qu'une ressource limitée dans les portions est et centrale du dépôt. Un peu à la même époque, Noranda a effectué neuf forages au diamant (1 841 m) dans la région, à l'ouest du dépôt ainsi que sur sa bordure est.

En 1992, Azco a conclu une entente avec Serrana, la société mexicaine détentrice des concessions minières de presque tout le dépôt. En 1993, Azco a constitué CDM en tant que sa filiale d'exploration et d'exploitation au Mexique, puis a amorcé un programme d'exploration axé sur la définition d'une ressource de cuivre exploitable en vrac et lixiviable en tas. En plus d'augmenter les ressources préalablement définies sur les portions est, centrale et ouest du dépôt, Azco a mis en évidence la continuité de la minéralisation dans la région du village, entre ces deux zones. Comme dans le cas des forages antérieurs, ceux d'Azco atteignaient une profondeur moyenne de 100 m et ce, pour 242 trous à circulation inversée. Avec une teneur de coupe de 0,20% de cuivre total (Cu T), Azco a défini une ressource de cuivre lixiviable de 140 Mt à une teneur moyenne de 0,41% Cu T. Azco a accompli suffisamment d'études métallurgiques pour démontrer que le dépôt pouvait se prêter à un traitement par lixiviation précédant une technologie d'extraction par solvant et par électrolyse (SXEW).

En même temps que se déroulaient les travaux d'Azco, Bienvenidos Syndicate (« Bienvenidos »), un groupe canadien, contrôlait la périphérie du dépôt principal. Le groupe a cédé sa propriété en option à Tenajon Resources en 1993. Celle-ci a foré neuf trous de circulation inversée totalisant 819 m à l'ouest du dépôt. Bienvenidos a également foré 38 trous sur ses claims, à l'aide d'une foreuse pneumatique sur chenilles. En 1995, Bienvenidos vendait ses intérêts à Alamos Minerals, une autre société canadienne. Ces claims ont ensuite été achetés d'Alamos Minerals par CDM en 1996.

En 1995, Phelps Dodge a conclu une entente de coparticipation (*joint venture*) à 70/30 avec Azco concernant le dépôt de Piedras Verdes. En janvier 1996, elle a entamé un programme d'exploration qui se poursuit jusqu'à l'achèvement de l'étude de préfaisabilité de 1999. Avant et pendant cette période, des travaux de forage, des tests métallurgiques et des études d'ingénierie d'une valeur d'environ 17 millions \$US ont été effectués à la propriété Piedras Verdes. On a effectué 211 forages (47 240 m de carottes) sur le dépôt et 12 trous d'exploration additionnels (2 086 m) sur des zones potentielles à l'ouest de celui-ci. On a repris la cartographie du dépôt à une échelle de 1:2000 tout en réalisant de la

cartographie régionale de même que de l'exploration de reconnaissance sur les terrains environnants détenus par CDM. Un échantillonnage géochimique et des relevés géophysiques ont également été effectués sur la propriété. Un test à la dynamite de 15 000 tonnes ainsi que des études métallurgiques à grande échelle ont aussi été menés par CDM.

Au cours des années 2001 et 2002, les fondateurs de la Société ont entrepris une revue exhaustive de toutes les données techniques portant sur la propriété Piedras Verdes, y compris l'étude de pré faisabilité. Il en est ressorti que le projet ne se déroulait pas suivant une stratégie optimale de développement. Suite à l'acquisition de la participation de 70% de Phelps Dodge dans CDM par le biais de l'acquisition de FCDM (voir la rubrique « *Description et développement de l'entreprise – Acquisition de la propriété Piedras Verdes* »), la direction de la Société entreprit de réviser l'étude de faisabilité. Un tout nouveau concept de la mine à ciel ouvert, de l'usine de traitement et des infrastructures afférentes a ainsi été développé, dont le résultat est un projet d'une capacité de production de 70 millions de livres de cathodes en cuivre par an. On s'est efforcé d'adopter une technologie novatrice, mais éprouvée afin d'optimiser les aspects miniers et métallurgiques du projet, de façon à en réduire les coûts d'immobilisation et d'opération. On a également cherché à réduire les coûts des infrastructures du projet par l'application de méthodes novatrices. Cette étude, complétée en juillet 2002, a confirmé la pertinence de la stratégie de développement proposée et souligné que la propriété de Piedras Verdes constituait un excellent projet de développement.

En 2003, FCDM faisait l'acquisition de la participation de 30% d'Azco dans CDM. Voir la rubrique « *Description et développement de l'entreprise – Acquisition de la propriété Piedras Verdes* ».

Au début de 2004, la Société a demandé à M3 Engineering de réaliser une étude de faisabilité de la propriété Piedras Verdes. Il s'agissait de valoriser l'étude de juillet 2002 en une étude de faisabilité. La portée de ce mandat comprenait une révision exhaustive des travaux antérieurs, l'avancement du concept du procédé, une révision détaillée des infrastructures requises et leur conception, l'estimation des coûts d'immobilisation et d'exploitation ainsi que la production du Rapport technique Piedras Verdes. L'étude de faisabilité, complétée en septembre 2004, concluait que la propriété Piedras Verdes constituait un excellent projet de développement en considération d'un prix du cuivre de 0,95 \$US par livre.

Description de la propriété et localisation

Concessions minières

La propriété Piedras Verdes consiste en 25 concessions minières couvrant une superficie de 4 054,23 ha. CDM détient ou contrôle une participation de 100% dans les 25 concessions minières, lesquelles couvrent l'ensemble des ressources prouvées et probables de la propriété Piedras Verdes. Les concessions, dont la liste apparaît au tableau suivant, sont illustrées à la figure 1.

Concessions détenues ou contrôlées par CDM dans la région de Piedras Verdes

	Numéro de dossier	Titre	Type	Date du titre	Superficie	Date d'expiration
<i>Concessions attribuées à Grupo Serrana, S.A. de C.V., sous option à Cobre del Mayo S.A. de C.V.⁽¹⁾</i>						
HAYDEE	4/1.3/1243	210483	Exploitation	10/08/1999	47,84	10/07/2049
FORTUNA	321.1-4/511	194867	Exploitation	07/30/1992	16,00	07/29/2042
PIEDRAS VERDES UNO	4/1.3/940	196299	Exploitation	07/16/1993	166,40	07/15/2043
PIEDRAS VERDES DOS FRACC. I	4-1.3/1357	210774	Exploitation	11/26/1999	345,03	11/25/2049

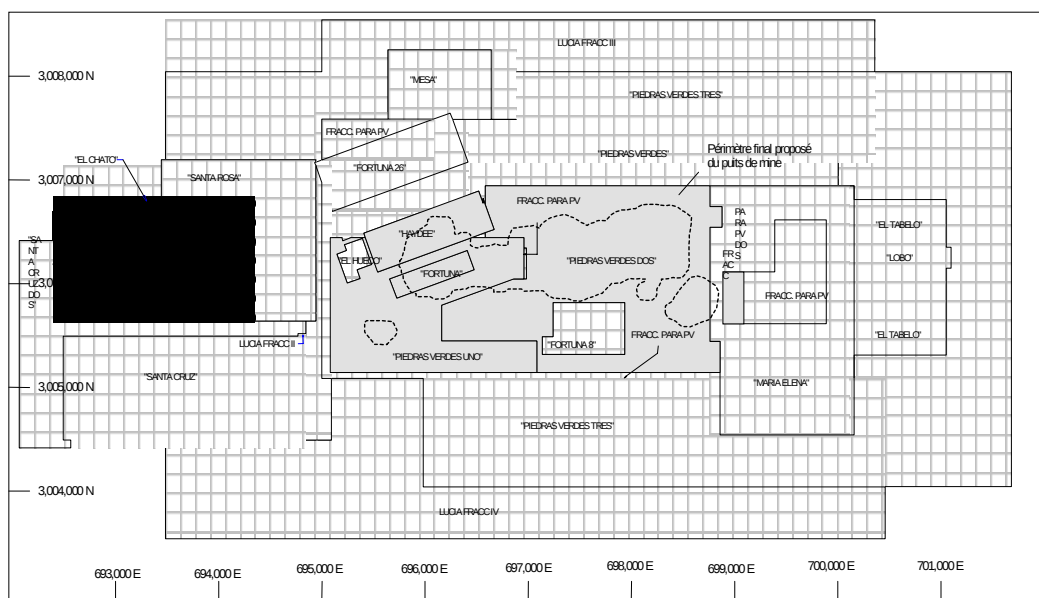
	Numéro de dossier	Titre	Type	Date du titre	Superficie	Date d'expiration
PIEDRAS VERDES DOS FRACC. II	4-1.3/1356	210775	Exploitation	11/26/1999	10,09	11/25/2049
Concessions attribuées à Cobre Del Mayo S.A. de C.V.						
FORTUNA 26	4/1.3/1355	210156	Exploitation	09/10/1999	70,00	09/09/2049
CHATO	4-1.3/2011	218868	Exploitation	01/23/2003	3,88	01/22/2053
MESA	4-1.3/2013	218289	Exploitation	10/17/2002	66,16	10/16/2052
EL HUECO	4-1.3/1918	212206	Exploitation	09/22/2000	8,27	09/21/2050
PIEDRAS VERDES TRES	4-1.3/2012	218649	Exploitation	12/02/2002	1010,65	12/02/2052
PIEDRAS VERDES FRACCION 1 ⁽²⁾	4-1.3/1415	206216	Exploitation	11/19/1997	314,30	11/18/2047
PIEDRAS VERDES FRACCION 2 ⁽²⁾	4-1.3/1416	206217	Exploitation	11/19/1997	64,91	11/18/2047
PIEDRAS VERDES FRACCION 3 ⁽²⁾	4-1.3/1417	206218	Exploitation	11/19/1997	21,31	11/18/2047
PIEDRAS VERDES FRACCION 4 ⁽²⁾	4-1.3/1418	206219	Exploitation	11/19/1997	0,32	11/18/2047
PIEDRAS VERDES FRACCION 5 ⁽²⁾	4-1.3/1419	206220	Exploitation	11/19/1997	0,76	11/18/2047
SANTA ROSA ⁽²⁾	4-1.3/1529	209104	Exploitation	02/26/1999	181,15	02/25/2049
SANTA CRUZ ⁽²⁾	4-1.3/1804	213746	Exploitation	06/12/2001	266,26	06/11/2051
SANTA CRUZ DOS ⁽²⁾	4-1.3/1917	212084	Exploitation	08/31/2000	139,13	08/30/2050
EL TABELO FRACC. I ⁽²⁾	4-1.3/1530	209105	Exploitation	02/26/1999	41,30	02/25/2049
EL TABELO FRACC. II ⁽²⁾	4-1.3/1530	209106	Exploitation	02/26/1999	74,87	02/25/2049
LOBO	4-1.3/1875	198039	Exploration	09/30/1993	18,81	09/29/1999 ⁽³⁾
MARIA ELENA	82/25875	213163	Exploration	03/30/2001	249,60	03/29/2007
LUCIA FRACC. II	77/7050	207023	Exploration	04/17/1998	0,18	04/16/2004 ⁽³⁾
LUCIA FRACC. III DIV.	4-2.4/2264	214387	Exploration	09/06/2001	405,33	04/16/2004 ⁽³⁾
LUCIA FRACC. IV DIV.	4-2.4/2264	214388	Exploration	09/06/2001	522,68	04/16/2004 ⁽³⁾

Notes:

- (1) Les concessions de Grupo Serrana comportent une redevance de 3% des ventes moins certains coûts, notamment ceux liés au transport et à la vente des cathodes de cuivre.
- (2) La demande du permis d'exploitation a été soumise avant la date d'expiration des droits d'exploration; les demandes sont présentement traitées par la *Dirección General de Minas*.
- (3) Les concessions acquises d'Alamos Minerals sont assujetties à une redevance de 2% lorsque la production issue de ces concessions dépasse 30 millions de livres de cuivre. Aucune des ressources de minerai connues ne se trouve sur les concessions acquises d'Alamos Minerals.

Des redevances de 0,02 \$US par livre sur tous les reçus portant un prix du cuivre supérieur à 1,20 \$US par livre sont payables tant à Phelps Dodge qu'à Azco. Voir « *Description et développement de l'entreprise – Acquisition de la propriété Piedras Verdes* ».

Figure 1 : Concessions d'exploration et d'exploitation de Piedras Verdes



Droits de surface

Les droits de surface de la région de Piedras Verdes sont contrôlés par trois éjidó (communes agraires/sociétés de ranch) ainsi que par cinq propriétaires terriens, tel qu'indiqué à la figure 2 ci-dessous. Un quatrième éjidó contrôle les terres où passeront les routes d'accès et les corridors de transport d'électricité.

L'éjidó Piedras Verdes contrôle les droits de surface de la majorité de la minéralisation délimitée par les forages et la cartographie. De plus, les terres de l'éjidó Piedras Verdes seront essentielles à l'implantation des infrastructures. Le 17 novembre 2003, CDM a conclu une « entente d'occupation temporaire » avec l'éjidó Piedras Verdes. L'entente de CDM formalise le droit d'occupation continue de la surface, la durée de cette occupation ainsi que le programme des paiements liés à l'accès et à l'utilisation des surfaces. Actuellement, CDM occupe 869 ha contre un coût de 36 220 \$US par an. L'entente est valide pour une période initiale de 30 ans et peut être renouvelée pour le même terme. Le montant payé à l'éjidó Piedras Verdes est ajusté chaque année, à la date anniversaire de l'entente, en fonction du taux d'inflation officiel et du nombre d'hectares occupés par CDM. Tous les paiements dus à l'éjidó Piedras Verdes ont été effectués et l'entente est en vigueur ; son enregistrement au Registre agraire national ainsi qu'au Bureau des Mines lui donne force exécutoire.

Une portion des terres de l'éjidó Piedras Verdes a été subdivisée en parcelles cédées à des membres de l'éjidó. Ces parcelles se trouvent directement au sud du secteur actuellement loué par CDM. Bien qu'elles ne couvrent aucune ressource minérale, 17 de ces parcelles, totalisant 258 ha, sont nécessaires à la construction de remblais de lixiviation optimaux. À la date du Rapport technique Piedras Verdes, CDM avait acquis des droits sur cinq de ces parcelles ; subséquemment, elle a acquis les droits de trois autres, ce qui fait qu'elle en contrôle huit, pour un total de 106 ha. CDM négocie présentement la location ou l'achat des autres parcelles.

Le village de Piedras Verdes occupe une partie de la surface du dépôt et devra être relocalisé pour permettre l'exploitation minières. L'éjidó Piedras Verdes a accepté en principe de déménager le village sur un site situé à 6 km au sud du dépôt. Cet accord de principe doit être consigné au procès-verbal des assemblées de l'éjidó tandis que l'entente fera l'objet d'un acte juridique qui sera déposé au ministère de la Réforme agraire et établira les modalités et conditions de la relocalisation de même que les responsabilités des parties concernées avant le début de la relocalisation. La loi mexicaine exige une indemnité tant pour les terres que pour les aménagements (résidences, alimentation en eau, électricité, etc.) affectés par le déménagement. L'indemnisation doit s'appuyer sur une évaluation officielle de la CABIN (Commission d'évaluation de la propriété nationale). L'entente d'occupation temporaire établit l'indemnité de base liée à l'utilisation des droits de surface (36 200 \$US par an), tandis que l'évaluation des maisons et infrastructures du village, effectuée en 2003 par la CABIN, est utilisée par consentement mutuel pour établir l'indemnité de base rattachée aux bâtiments du village. La CABIN a évalué les maisons, édifices et infrastructures du village à 357 988 \$US. Un total de 97 bâtiments (maisons, écoles, etc.), dont 87 étaient des résidences privées, ont été évalués par la CABIN. CDM négocie présentement l'achat de ces résidences directement avec les propriétaires, en utilisant comme prix de base le double de l'évaluation foncière de CABIN. À la date du Rapport technique Piedras Verdes, 33 propriétaires désirant quitter la région avaient vendu leur propriété à CDM ; depuis, CDM a acquis une 34^e maison d'un propriétaire désirant aussi quitter la région. Après avoir sauvegardé des matériaux au bénéfice des propriétaires, ces 34 maisons ont démolies et évacuées. Quant aux villageois qui ne souhaitent pas quitter la région, CDM a conclu une entente de principe avec l'éjidó Piedras Verdes à l'effet d'acheter leur

résidence au double de la valeur déterminée par CABIN et de fournir les infrastructures nécessaires au nouveau village lorsque la construction du projet commencera. CDM doit néanmoins conclure des ententes d'achat avec chacun des propriétaires.

L'ejido El Tabelo contrôle l'accès en surface de l'extrémité est du dépôt Piedras Verdes et de la zone délimitant le projet. En octobre 2004, après la production du Rapport technique Piedras Verdes, l'ejido El Tabelo a ratifié une entente d'occupation temporaire et une convention de bail conférant à CDM les droits d'occupation de surface de 368 ha de terres nécessaires aux parcs à résidus, aux routes, aux conduites d'eau et aux puits. Les modalités et conditions de ces ententes sont identiques à celles de l'entente d'occupation temporaire conclue avec l'ejido Piedras Verdes, y compris le terme initial de 30 ans renouvelable et l'indemnité annuelle par hectare, d'environ 42 \$US. Ces ententes sont présentement enregistrées au Registre agraire national pour leur donner force exécutoire. Tous les paiements à l'ejido ont été faits et les ententes sont en vigueur.

L'ejido Mocuzarit contrôle l'accès en surface de l'extrémité ouest de la zone délimitant le projet Piedras Verdes. En août 2004, CDM et l'ejido Mocuzarit ont signé une entente d'occupation temporaire et une convention de bail conférant à CDM les droits d'occupation de surface de 216 ha de terres destinées aux infrastructures de la mine, y compris l'emprise d'une route d'accès et d'un corridor de transport d'électricité. Les modalités de ces ententes sont identiques à celles de l'entente d'occupation temporaire conclue avec l'ejido Piedras Verdes, incluant le terme initial de 30 ans renouvelable et l'indemnité annuelle par hectare, d'environ 42 \$/ha. L'enregistrement des ententes d'août 2004 au Registre agraire national leur donne force exécutoire ; l'enregistrement au Bureau des Mines est en cours. Tous les paiements dû à l'ejido ont été effectués et les ententes sont en vigueur.

L'ejido Osobampo contrôle les terres qui seront utilisées pour les futurs accès routiers et l'emprise de transport d'électricité. En août 2004, l'ejido Osobampo a ratifié une convention de bail octroyant à CDM les droits de surface de 98 ha de terres nécessaires aux routes d'accès et à l'emprise de transport d'électricité. Les modalités de la convention sont identiques à celles de l'entente d'occupation temporaire conclue avec l'ejido Piedras Verdes, y compris le terme initial de 30 ans renouvelable et l'indemnité annuelle par hectare, d'environ 42 \$/ha. Cette entente est en cours d'enregistrement au Registre agraire national, ce qui lui donnera force exécutoire. Tous les paiements à l'ejido ont été faits et l'entente est en vigueur.

Les frères Leandro et Pablo Rochin A. détiennent les droits de surface d'une parcelle de 101 ha située à environ 250 m au nord du périmètre nord du dépôt. Bien que la parcelle ne couvre aucune ressource minérale, il sera nécessaire d'en acheter au moins la portion sud pour optimiser le développement de la fosse d'extraction ainsi que l'établissement de parcs à résidus. Il n'existe présentement aucune entente, mais les frères Rochin ont exprimé leur intérêt de vendre la propriété à CDM. Une évaluation officielle de la propriété effectuée en 2003 lui donnait une valeur globale de 6 600 \$US, tandis qu'un loyer de 12,73 \$US par hectare par an s'appliquait à la surface de terre sacrifiée. Les prix du marché pour ce secteur sont estimés à quatre fois la valeur foncière.

Après la production du Rapport technique Piedras Verdes, CDM a conclu une entente avec Patricio Jimenez pour l'achat de ses droits de surface d'une parcelle de 8 ha adjacente à celle des frères Rochin. La parcelle ne contient aucune ressource minérale mais sera nécessaire à l'optimisation de la fosse d'extraction ainsi qu'à l'établissement de parcs à résidus.

Luz del Carmen Bours de Bojorquez détient les droits de surface du ranch Agua Tapada, une terre d'une superficie de 802 ha située directement au sud du dépôt Piedras Verdes. Bien que cette terre ne recouvre aucune partie du dépôt, environ 200 ha présentent un intérêt pour l'aménagement du remblai de

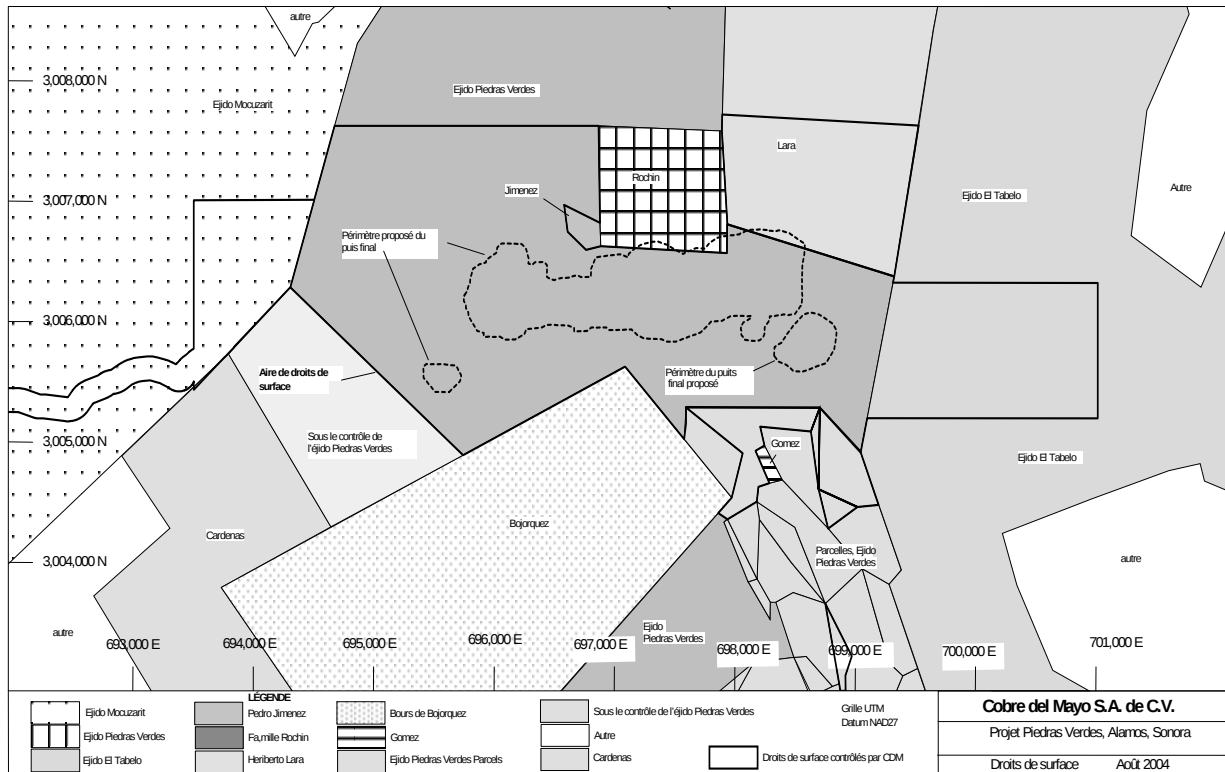
lixiviation. M^{me} Bours de Bojorquez a manifesté son intention de vendre le ranch entier à CDM, qui négocie présentement l'achat de cette terre.

La famille Lara détient les droits de surface d'une parcelle située sur la bordure nord-est du dépôt. La portion la plus au sud de cette parcelle recèle une faible fraction de la ressource minérale et l'acquisition de la partie sud de cette propriété s'imposera pour développer la fosse d'extraction et aménager un parc à résidus. Le 7 mai 2004, CDM a acheté les droits de copropriété équivalents à un intérêt de 50% sur 161 ha du terrain détenu en copropriété par la famille Lara, pour une somme d'environ 20 000 \$US. Après la production du Rapport technique Piedras Verdes, CDM a acquis, pour la somme d'environ 10 000 \$US, un intérêt supplémentaire de 25% sur le terrain détenu en copropriété par la famille Lara, ce qui porte son intérêt total à 75%. Une convention de vente-achat notariée a été conclue avec les copropriétaires de l'intérêt résiduel de 25% ; cependant, la convention ne deviendra exécutoire qu'après confirmation des droits de copropriété des copropriétaires par le tribunal des successions, dont la décision est pendante. CDM assiste les copropriétaires dans leur requête auprès du tribunal des successions et une fois le titre délivré, CDM achètera l'intérêt de 25% sur ces 161 ha pour la somme d'environ 10 000 \$US.

Maria Dolores Gomez Gomez détient les droits de surface d'une parcelle de 3 ha située au sud du dépôt. L'acquisition de cette parcelle sera nécessaire pour l'aménagement du remblai de lixiviation. M^{me} Gomez a donné son accord de principe à une convention de bail d'occupation temporaire avec CDM. Avant de signer cette convention, M^{me} Gomez doit demander et obtenir le titre officiel de sa parcelle. Le conseiller juridique de CDM collabore avec M^{me} Gomez dans cette démarche.

Les dépenses estimées dans cette section font partie des coûts d'immobilisation des infrastructures décrits sous la rubrique « *Propriété Piedras Verdes – Conclusion et recommandations* ».

Figure 2 : Droits de surface de Piedras Verdes



Permis de captation d'eau

Selon le plan de mine défini au Rapport technique Piedras Verdes, on estime que l'exploitation à pleine capacité de la propriété Piedras Verdes nécessitera 454 m³ d'eau fraîche par heure (2000 gallons par minute), soit environ 4 millions de mètres cubes d'eau par an. La demande moyenne d'eau sera de 273 m³ par heure.

Au Mexique, les droits de captation d'eau sont établis et régis par la «Loi des eaux nationales» telle qu'interprétée par le «Règlement sur la Loi des eaux nationales» de 1994, lequel définit la façon d'acquérir des droits de captation d'eau tout en créant et en donnant plein pouvoir à la Commission nationale de l'eau («CNA») de réglementer les droits de captation d'eau. Les individus et les sociétés doivent déposer leurs demandes de permis ou de lotissement auprès de la CNA suivant des procédures similaires à celles prévalant pour les concessions minières.

La propriété de Piedras Verdes s'étend aux limites de deux bassins hydrologiques définis par la CNA : le Valle de Rio Mayo et le San Bernardo. Selon les consultants en hydrogéologie de CDM, les deux bassins disposeraient d'une eau souterraine de qualité et de quantité suffisantes, dans des aquifères situés à quelques kilomètres à l'est et à l'ouest du dépôt. Toutefois, le bassin Valle de Rio Mayo est répertorié «pleinement exploité» par la CNA, ce qui signifie qu'elle n'émettra pas un nouveau permis de captation d'eau pour ce bassin. CDM peut néanmoins acheter une concession existante dotée d'un permis de captation d'eau et exploiter l'eau qui s'y trouve. Le bilan hydrologique du bassin de San Bernardo n'a pas été formellement classé par la CNA, si bien qu'aucuns nouveaux droits ne peuvent présentement être émis. La CNA a toutefois avisé CDM que si une étude hydrologique certifiée démontrait que le bassin peut supporter l'extraction d'eau requise par CDM, un nouveau droit de concession d'eau sera émis. Des

études hydrogéologique et géophysiques préliminaires réalisées par Phelps Dodge, CDM et leurs consultants ont révélé que des réserves d'eau souterraine importantes existent dans le voisinage immédiat du projet, au sein du bassin de San Bernardo. À la suite des représentations de CDM auprès du gouverneur de l'État de Sonora, ce dernier a demandé à la Commission de l'eau ainsi qu'au ministère du Développement économique de l'État de Sonora de prêter main forte à CDM dans le développement de l'approvisionnement en eau du projet. De concours avec les agences d'état, CDM a demandé à la CNA d'être autorisée à conduire des recherches dans le bassin de San Bernardo afin d'établir son potentiel en eau. Ces recherches englobent une étude exhaustive du bassin ainsi qu'un programme de forage de puits d'exploration ciblé visant à confirmer que l'aquifère le plus proche du projet présente une surabondance d'eau pour laquelle une nouvelle concession pourrait être allouée. La CNA a permis à CDM de réaliser cette campagne.

CDM a embauché un hydrogéologue afin d'évaluer le potentiel d'eau souterraine du bassin de San Bernardo ainsi que celui de la nappe aquifère présente dans la zone du projet ; son rapport technique sur la disponibilité de l'eau a été complété en novembre 2004, après la production du Rapport technique Piedras Verdes, et soumis à la CNA pour examen. Le rapport confirme qu'une quantité d'eau suffisante est disponible dans le bassin San Bernardo, et sur acceptation de ce rapport, la CNA octroiera un nouveau droit de concession d'eau à CDM.

De concert avec l'étude du bassin, CDM réalise une évaluation détaillée des aquifères les plus proches du projet. CDM a demandé aux consultants en hydrogéologie Hawkins and Peacock, de Tucson, en Arizona, d'élaborer et de superviser un programme de forage d'exploration en eau. CDM a réalisé, entre avril et juin 2004, 20 trous de forages d'exploration dans le cadre de la première phase des sondages du bassin de San Bernardo. Une nappe aquifère susceptible de répondre aux besoins de la mine a été localisée à 4 km à l'est du projet. CDM a signifié à la CNA son intention d'effectuer la construction d'un puits à grand diamètre pour y faire des tests de pompage. Ces tests sont nécessaires pour évaluer le rendement soutenu de l'aquifère. Suite à l'autorisation de la CNA, la construction du puits a débuté en juillet 2004. Deux puits de production d'essai ont été complétés en août 2004 et un troisième en septembre 2004, après la production du Rapport technique Piedras Verdes. Les tests en continu des pompes d'évacuation ont indiqué des rendements soutenus d'environ 150 gallons par minute, ce qui corrobore les paramètres de conception utilisés dans l'étude de faisabilité, laquelle estimait que les besoins d'eau du projet de 2000 gallons par minute seront atteints au moyen de 15 puits de production. CDM a aussi réalisé, après la production du Rapport technique Piedras Verdes, trois forages d'exploration pour l'eau additionnels dont l'un devrait être utilisé comme puits de production pour le nouveau site du village.

Accessibilité, climat, ressources locales, infrastructures et physiographie

La propriété Piedras Verdes est située, en empruntant un chemin de terre, à 21 km nord-nord-ouest de la ville d'Alamos, dans l'état de Sonora, au Mexique. La ville d'Alamos (7000 habitants) se trouve à environ 370 km au sud-est d'Hermosillo, la capitale de l'État, et est reliée à la ville de Navojoa par une route pavée de 50 km (voir figure 3). Le projet prévoit la construction d'un chemin de gravier de 14 km qui contournera Alamos. La voie ferrée principale nord-sud passe par Navojoa, tout comme la route nationale panaméricaine, qui commence à la frontière Mexique-Etats-Unis, dans la ville de Nogales, Sonora. Le port en eaux profondes de Guyamas, sur le golfe de Californie, est à 250 km d'Alamos. Guyamas est pressenti comme point d'expédition du métal de cuivre aux clients et comme lieu d'arrivée de l'acide sulfurique nécessaire à la lixiviation. Des vols nolisés peuvent atterrir sur la piste pavée d'Alamos.

La ville d'Alamos se trouve au pied des montagnes de la Sierra Madre, à une élévation de 400 m. La zone du projet se situe entre 150 et 300 m. La végétation est un mélange de désert à cactus, de prairie

herbacée ainsi que d'arbres et d'arbustes sub-tropicaux. Le climat varie d'aride à semi-aride pendant huit ou neuf mois de l'année. Les minimums de température varient de 5 à 8°C pendant les nuits de décembre et janvier. De mai à août, les maximums oscillent entre 38 et 42°C le jour. La température moyenne annuelle est de 26 à 28°C. Les pluies de la mousson ont lieu de la fin juin au début d'octobre. Pendant cette période, les pluies sont intenses, avec des orages de courte durée en fin d'après-midi et en soirée. Des orages torrentiels plus longs sévissent périodiquement et sont associés aux ouragans du Pacifique et du golfe de Californie. Les précipitations moyennes annuelles sont de 56,4 cm.

Les sources d'eau de la région comprennent le Rio Mayo et le lac Mocuzari. Le lac est à 3 km au nord du projet. Le village de Piedras Verdes tire son eau de puits peu profonds qui exploitent les eaux souterraines le long des axes principaux de drainage. À la grandeur du projet, le sommet de la nappe phréatique est relativement stable entre les élévations 140 et 155 m. CDM et ses consultants en hydrologie ont déterminé que le développement d'une alimentation d'eau souterraine est la façon la plus pratique d'obtenir de l'eau pour l'exploitation de la mine. Voir la rubrique « *Propriété Piedras Verdes - Permis de captation d'eau* ».

Une nouvelle ligne de transport électrique à 115 kV de grande capacité passe à 12 km au sud du projet et pourra desservir le projet.

Figure 3 : Carte de localisation



Contexte géologique

Piedras Verdes est située dans la portion sud de la province de *Basin and Range* à mi-chemin entre le golfe de la Californie et la Sierra Madre Occidentale. Le plateau Sierra Madre qui s'étend selon une direction nord- sud, est constitué de tufs et de coulées siliciques relativement planes datant du Tertiaire. On retrouve, dans la région de la Sierra Madre et aux abords de Piedras Verdes, un grand batholithe de granodiorite de l'âge du Crétacé. Superposés à cette grande intrusion, on retrouve des affleurements de roches métasédimentaires du Triassique et du Jurassique se présentant sous la forme de reliefs résiduels, de xénolites et de cupoles. Le complexe intrusif du porphyre de Piedras Verdes, de l'âge de l'orogénèse de Lamaride, de direction est-ouest est intrusif à ces roches plus vieilles. Cette séquence d'intrusions était clairement contrôlée par une structure majeure de cisaillement ou de failles de direction est-ouest.

Le porphyre granodiorite de Piedras Verdes est l'intrusion responsable de presque l'ensemble de la minéralisation de cuivre dans la région. Il se présente comme étant une énorme masse de type dyke, d'une direction est-nord-est et doté d'un pendage quasi vertical. De profonds forages au diamant ont

démontré que le porphyre granodiorite a des contacts plus ou moins verticaux en profondeur alors qu'en surface, il s'élargit et se fragmente en plusieurs dykes, apophyses et pipes un peu comme les doigts d'une main. Cette intrusion du porphyre dans des métasédiments plus âgés a eu pour résultat d'altérer et de minéraliser fortement ces derniers. Le porphyre granodiorite a également pénétré le batholithe de granodiorite, mais les granodiorites plus âgés ne semblent pas réceptifs à la minéralisation.

Piedras Verdes se présente comme un dépôt de cuivre porphyrique long de 4 km dans une direction est-ouest et large de 500 m dans une direction nord-sud. La minéralisation est associée en prédominance avec un porphyre granodiorite du Lamaride (âgé de 62 millions d'années) lequel fait intrusion dans des unités métasédimentaires du Triassique-Jurassique et qui a minéralisé ces roches avec une extension variable aux marges de l'intrusif. La minéralisation de sulfures primaires dans l'intrusif de porphyre est constituée de pyrite et de chalcopryrite et présente une teneur de 0,10% à 0,15% Cu T. L'oxydation et le lessivage de la minéralisation primaire a favorisé la formation de zones d'enrichissement supergène sous la forme de chalcosites et d'oxydes. C'est dans ces zones d'enrichissement que se manifeste la ressource qui nous intéresse avec une teneur moyenne de 0,37% de cuivre.

Ces processus supergènes se sont manifestés épisodiquement pendant les phases de relèvement et d'érosion du dépôt jusqu'à nos jours. La majeure partie de l'enrichissement s'est probablement produite sur une période de 10 à 15 millions d'années, au Tertiaire moyen. Des zones majeures de failles est-ouest et est-nord-est ont contrôlé l'emplacement du dépôt. Des zones de failles plus récentes qui se sont répétées en plusieurs mouvements, de direction nord-ouest, recoupent le dépôt. Les plus récents déplacements affectant certaines failles se sont produits subséquemment à l'enrichissement supergène. La surface du dépôt est délimitée par une tête de gisement lessivée et oxydée, caractérisée par une couleur rougeâtre brune due aux oxydes de fer.

Exploration

Les 242 trous à circulation inversée (27 000 m) forés par Azco ainsi que les 211 forages au diamant (47 240 m) effectués par Phelps Dodge constituent la base de l'évaluation des réserves lixiviables de la propriété Piedras Verdes. La géologie du dépôt a également été cartographiée en détail à l'échelle de 1:2000. À cela s'ajoute la cartographie régionale et de reconnaissance réalisée dans les concessions environnantes détenues par CDM.

Des levés géochimiques majeurs ont été réalisés sur l'ensemble du dépôt en prélevant des échantillons sur les carottes de même que sur les rainures de prélèvement d'échantillons par saignée le long des chemins de forage ainsi que dans les tranchées faites à la rétro-excavatrice. Ces études ont démontré que les valeurs en cuivre sont anormales (200-600 ppm) dans la portion lessivée de la tête du gisement. Ces valeurs dépassent 1000 ppm lorsqu'il y a de la minéralisation d'oxyde de cuivre en surface. Le molybdène est le seul autre métal anormal dans le dépôt.

Un levé de polarisation induite a été effectué en décembre 1997 par BAR Geophysics. Il en a résulté une réponse modérée à élevée sur 5 km de la zone minéralisée.

Un levé aéroporté magnétique et radiométrique a été réalisé sur l'ensemble de la région de Piedras Verdes, couvrant une superficie de 15 km par 20 km. Le levé magnétique a révélé que le dépôt se trouve dans un bas magnétique léger qui se manifeste le long d'un linéament magnétique est-ouest diffus. On dénote une faible anomalie radiométrique de potassium au-dessus de l'ensemble du dépôt, ce qui reflète probablement une altération à séricite modérée à forte observée dans les affleurements et les carottes de forage.

Les importants programmes de forage menés par CDM ont délinéé 191 millions de tonnes de réserves de cuivre d'une teneur de 0,36% Cu T exploitables par lixiviation en tas/SXEW pendant 18 ans. Il existe également une ressource de 95 millions de tonnes adjacente et sous-jacente au périmètre actuel de puits à ciel ouvert, laquelle a le potentiel d'ajouter cinq années de vie au projet (sur la base d'un prix du cuivre de géométrie à cône flottant de 1,20 \$US/ livre déterminé à partir des ressources mesurées et indiquées).

Des forages au diamant effectués à l'est du puits à ciel ouvert proposé ont également intersecté une minéralisation de cuivre d'une teneur exploitable par lixiviation, mais comme les trous de forage étaient trop espacés, ce matériel doit être qualifié comme ressource inférée et ne peut donc pas être inclus dans les réserves prouvées et probables. D'autres forages intercalaires à l'est du puits à ciel ouvert proposé devraient résulter en des ressources inférées supplémentaires pouvant être reclassées en des ressources mesurées et indiquées. À ce jour, l'extension vers l'est de la minéralisation de cuivre n'a pas été définie. Une exploration de reconnaissance incluant des forages au diamant a identifié de la minéralisation d'oxyde et de chalcocite de cuivre à l'ouest du dépôt ainsi que dans le prolongement de la direction du gisement. Des forages supplémentaires dans ce secteur pourraient faire en sorte que d'autres ressources soient développées.

Minéralisation

Le gisement exploitable est fait d'oxydes de cuivre (principalement chrysocolle et néotocite/ténorite), de minéralisations de cuivre limonitique, d'oxydes de cuivre natif et de cuprite, de chalcocite et d'oxydes-chalcocites mélangés. Le dépôt est actuellement défini par les 242 trous (27 000 m) de forages à circulation inversée (RVC) d'Azco ainsi que par les 205 forages (45 783 m) au diamant complétés en 1996-1997 par Phelps Dodge. Un modèle MEDSYSTEM complété en octobre 1997, utilisant une teneur de coupe de 0,20% Cu T, donne une ressource lixiviable (indiquée et mesurée) de 262 millions de tonnes d'une teneur de 0,37% Cu T et un cuivre lixiviable (SAPCu) d'une teneur de 0,23%. À une teneur de coupe de 0,30% Cu T, on y trouve une ressource lixiviable de 143 millions de tonnes avec une teneur de 0,30% Cu T et une teneur de SAPCu de 0,30%.

Forages

Le dépôt de Piedras Verdes a été foré sur des lignes de section nord-sud espacées de 100 m. Dans la portion centrale du dépôt, l'espacement est de 60 m. Les données de trous de forage incluent les 242 forages à circulation inversée précédents d'Azco de même que les 223 trous de forage au diamant de la campagne de forage 1996-1997 de Phelps Dodge. Des 242 trous d'Azco, 129 étaient des trous à angle alors que 113 étaient verticaux. Les trous à angle étaient pour la plupart inclinés à 45 ou 60 degrés par rapport à l'horizontale et orientés soit vers le nord, soit vers le sud. Tous les trous de forage d'Azco, totalisant 27 000 m, ont été utilisés dans la base de données du modèle. En 1996-1997, Phelps Dodge a foré 49 326 m dans 223 trous de forage au diamant; à l'exception de quatre trous, ils étaient tous verticaux. On a utilisé 205 de ces trous (45 783 m) dans la modélisation. On a foré 12 trous d'exploration (2 087 m) à l'ouest de la zone du dépôt. Ces 12 trous ont été incorporés à la base de données, mais n'ont pas été inclus dans le modèle de la ressource. On a foré six trous additionnels (1457 m) pour vérifier le modèle, mais ils ont été incorporés à la base de données du modèle une fois la ressource définie. Ces trous ont confirmé l'interprétation géologique et validé la méthodologie d'extrapolation de la teneur utilisée dans le modèle de la ressource.

Échantillonnage, analyses et vérification des données

Quand Azco et Phelps Dodge ont exploré la propriété Piedras Verdes, ils ont prélevé des échantillons de surface et de forage. Huit échantillons de surface, incluant un grand échantillon en vrac de 15 000 tonnes

résultant d'un test à l'explosif, ont été prélevés. Au total, 465 trous de forage ont été échantillonnés à des intervalles de 3,05 m ou de 3 m, ce qui a produit plus de 24 000 échantillons pour analyses, déterminations de densité et de qualité de la roche et tests métallurgiques. L'échantillonnage a couvert une superficie totale d'environ 6 km est-ouest par 2 km nord-sud. Toutefois, la surface utilisée pour le modèle, l'estimation de la ressource et la planification de la mine couvrait environ 3 km est-ouest par 1 km nord-sud. La profondeur maximale de forage est d'environ 350 m.

Dans le cas des échantillons de forage à circulation inversée, la préparation *in situ* consistait à mélanger et à séparer les fragments prélevés à tous les 3,05 m. Les carottes de forages au diamant ont été sciées en deux. Les géologues de CDM ont dirigé la procédure de sciage pour s'assurer de la représentativité de chacune des moitiés d'échantillons. Les demi-carottes des forages à circulation inversée ont été emballées et étiquetées pour être ensuite remises aux chauffeurs du bureau d'Hermosillo, Sonora, des Laboratoires Skyline (« Skyline »). Skyline a réduit ces échantillons à l'état de pulpes d'analyse dans ses bureaux d'Hermosillo pour ensuite les expédier à ses laboratoires de Tucson pour fins d'analyse. Les échantillons destinés à des analyses métallurgiques (à l'exception de l'échantillon en vrac du test à l'explosif) ont passé la frontière Mexique-USA à Nogales, pour être testés à Tucson, à Morenci ou à Safford, Arizona. L'échantillon du test à l'explosif a été acheminé par transporteur commercial à Morenci, Arizona. Tous ces échantillons ont été soigneusement protégés contre toute contamination ou falsification. Un système étanche de consignation des données a été utilisé pendant tout le programme d'exploration

Les échantillons de forage ont été prélevés à tous les 3 m. Après avoir été fendus ou sciés, les échantillons destinés à être analysés étaient broyés et réduits en une pulpe d'analyse d'une masse d'environ 200 g et d'une texture inférieure à 150 à l'échelle de maille de tamis Tyler. Les échantillons métallurgiques étaient constitués à partir du reste de la carotte fendue, une fois que des échantillons d'analyse avaient été prélevés de rejets de courses ou d'échantillons de surface. Les échantillons étaient mélangés et broyés jusqu'à la dimension de particule requise pour les tests de colonne, soit généralement moins de 25 mm. Des sous-échantillons ont été prélevés par le laboratoire pour analyses et granulométrie.

En 1999, Phelps Dodge a réalisé un test à l'explosif de 15 000 tonnes afin de prélever un échantillon en vrac pour des tests de lixiviation de minerai brut dans des colonnes à grand diamètre, de même que pour observer la fragmentation de la roche découlant de l'explosion. La roche s'est fragmentée en une distribution de fines particules compatible au traitement du minerai par lixiviation dans des colonnes à grand diamètre.

L'analyse du Cu T a été faite par digestion standard à quatre acides suivie d'une spectrométrie par absorption atomique utilisant des étalons et des échantillons témoins pour le calibrage. Le cuivre soluble à l'acide (ASCu) a été déterminé en portant à ébullition un échantillon de 500 mg pendant 5 minutes avec des acides sulfurique et sulfureux, en le filtrant à chaud, en le refroidissant et en le diluant au volume. La concentration de cuivre à même la solution était lue au spectromètre atomique par absorption avec les étalons et les échantillons témoins appropriés.

L'auteur du Rapport technique Piedras Verdes estime que les échantillons utilisés par Phelps Dodge et Azco pour déterminer les teneurs, la lithologie, les densités et les performances métallurgiques sont d'une grande qualité et qu'ils sont représentatifs du dépôt.

Ressources minérales et réserves

En prenant pour base le concept final du puits à ciel ouvert, les réserves prouvées et probables ainsi que les ressources minérales, estimées en conformité des Lignes directrices de l'ICM et de la norme NI43-101, sont les suivantes :

**Ressources minérales mesurées, indiquées et inférées de la propriété Piedras Verdes
au 22 novembre 2004**

Teneur de coupe (% Cu)	Ressources mesurées et indiquées			Ressources inférées		
	Tonnes (000)	Teneur totale en cuivre (%)	Tonnes de cuivre contenues (000)	Tonnes (000)	Teneur totale en cuivre (%)	Tonnes de cuivre contenues (000)
0,10	430 000	0,28	1,204	72 000	0,21	151
0,20	262 000	0,37	969	28 000	0,34	95
0,30	143 000	0,48	686	11 000	0,49	54

Les ressources minérales indiquées au tableau ci-dessous sont tirées d'un modèle informatique tridimensionnel qui évalue la minéralisation d'unités ou de blocs volumétriques séparés. Les réserves prouvées et probables indiquées au tableau ci-après découlent de l'estimation des ressources minérales utilisant une méthode d'évaluation « après traitement ». Suivant cette méthode, une valeur « après traitement » a été calculée pour chaque bloc du modèle de la ressource pour simplifier les calculs économiques, puisque la récupération dépend du type de minerai, de la consommation d'acide et varie d'un bloc à l'autre. La valeur « après traitement » est la valeur par tonne de minerai, nette de tous coûts généraux, d'administration et de traitement.

**Réserves prouvées et probables de la propriété Piedras Verdes
au 22 novembre 2004**

	Tonnes de minerai (000 t)	Teneur totale en cuivre (%)	Tonnes de cuivre contenues (000)	Livres de cuivre contenues (million)
Prouvées	168 265	0,36	602	1 327
Probables	22 686	0,36	82	181
Prouvées et probables	190 951	0,36	684	1 508

Opérations minières

Pour maximiser la valeur nette actuelle du projet, les paramètres de conception suivants ont été incorporés au plan de mine du projet Piedras Verdes :

- Le taux d'exploitation initial du projet a été maintenu au minimum au cours des premières années en se concentrant sur les portions de dépôt à teneur élevée et à ratio de décapage faible.
- Une politique de teneur de coupe variable a été adoptée pour l'ensemble de l'échéancier du projet.
- Les coûts d'immobilisation minimums ont été considérés pour les premières années.
- Le remblai de lixiviation et les parcs à résidus ont été implantés à proximité des limites finales du puits à ciel ouvert pour minimiser les dépenses de transport.
- De l'équipement à forte capacité de chargement et de transport a été incorporé afin de maximiser la productivité et de réduire les coûts d'exploitation.

- Environ 32 millions de tonnes de minerai à ratio de décapage relativement élevé, du côté est du dépôt, ont été exclues du plan d'exploitation.

Le périmètre du puits et le plan de mine définitifs de la propriété Piedras Verdes ont été développés pour lixivier 191 millions tonnes de minerai (incluant celui à faible teneur) d'une teneur moyenne en cuivre de 0,36% sur une période de 14 ans. L'exploitation débute avec une période de préproduction de six mois suivie d'une période de production de 13 ans. La lixiviation se poursuivra pendant environ cinq ans après la fin de l'exploitation du puits à ciel ouvert. Le tonnage total du périmètre définitif du puits à ciel ouvert est de 448 815 kt pour un ratio global résidus-minerai de 1,35 :1. Le tonnage annuel de minerai brut empilé sur les remblais de lixiviation varie en fonction de la teneur et du type de minerai. Le tonnage annuel exploité varie de 12 000 kt/an à 15 100 kt/an.

Le périmètre final du puits à ciel ouvert a été développé en se basant sur une géométrie optimale du puits considérant un prix du cuivre de 0,70 \$US par livre. Il existe une ressource additionnelle mesurée et indiquée de 95 millions de tonnes adjacente et sous-jacente au périmètre actuel du puits à ciel ouvert, d'une teneur de cuivre total de 0,29%, laquelle a le potentiel d'ajouter cinq années de vie au projet. Cette ressource est estimée en considérant un prix du cuivre de géométrie à cône flottant de 1,20 \$US par livre et inclut les ressources mesurées et indiquées.

Le plan d'exploitation prévoit un tonnage total de déplacements variant de 85 000 t/d pendant les premières années du projet à un maximum de 130 000 t/d pour l'an 4 (sur la base d'une moyenne de 355 jours d'exploitation par an). La production moyenne de minerai fluctue entre 34 000 t/d et 43 000 t/d. Les unités de chargement de base de la mine seront deux pelles électriques à câble d'un volume de 35,2 m³. Les camions auront une capacité de 221 tonnes et la flotte variera d'un minimum de six camions à l'an 1 à un maximum de 12 camions pour les années 4 à 9.

Les services d'entretien et d'exploitation compteront un maximum de 39 employés salariés et jusqu'à 157 employés travaillant sur une base horaire, soit un seul de 80 pendant la phase de préproduction et une pointe de 150 à 157 pour les années 4 à 9. L'augmentation constante de cette force de travail est surtout tributaire du nombre accru de camions et de transbordements liés à l'augmentation du tonnage au mi-temps de vie de la mine.

Le coût d'exploitation moyen pour la durée de vie de la mine est estimé à 0,53 \$US par tonne totale ou 1,32\$US par tonne de minerai livré au remblai de lixiviation. Les coûts d'exploitation de la mine varient d'un seuil de 0,48 \$US par tonne totale pour l'an 3 à un sommet de 0,64 \$US pour l'an 13.

Le capital minier requis pour la durée de vie de la mine est estimé à 64,7 millions \$US, dont 27,9 millions \$US en coûts initiaux au démarrage de la préproduction, le solde (36,8 millions \$US) représentant les coûts de maintien encourus pendant les années 1 à 12. En incluant la mise en place de la préproduction, le capital minier de démarrage est estimé à 31,9 millions \$US. L'estimation du capital minier de démarrage présume l'utilisation d'une combinaison d'équipements neufs et de quelques unités réusinées certifiées. À l'exception de deux pelles électriques, la majorité de l'équipement minier est neuf. Les pelles électriques sont des unités remises à neuf certifiées. Les équipements de soutien sont neufs, à l'exception des camions citernes, d'un tambour de câbles et d'une unité de manipulation de pneus qui sont toutes des unités remises à neuf certifiées. Des options visant à modifier l'échéancier des dépenses liées à l'équipement minier sont étudiées par CDM et prennent en compte le recours à un entrepreneur minier ou l'adhésion à un programme de location-achat disponible chez la plupart des fournisseurs.

L'analyse minière en est à l'étude de faisabilité. Il est recommandé que les éléments suivants soient complétés avant le début de l'exploitation ou dans les premières années de production :

- Des travaux supplémentaires d'hydrologie en vue d'évaluer la venue d'eau souterraine et pluviale dans le puits, de façon à mieux estimer les exigences liées au dénoyage du puits ainsi que les impacts potentiels sur l'environnement, bien qu'on ne s'attende pas à une venue d'eau importante dans le puits à ciel ouvert ;
- Le forage d'environ 15 trous supplémentaires : i) pour définir la réserve et ii) pour mieux définir la géométrie finale de la ressource, particulièrement à l'est. Ces trous de forages supplémentaires peuvent être différés jusqu'après le début de la production. L'exploitation minière de la portion est débute en l'an 3.

La Société prévoit compléter ces activités pendant les activités d'exploration et d'exploitation de la mine financées à même le fonds de roulement futur.

Traitement

La propriété Piedras Verdes a été évaluée en tant que mine d'extraction de minerai brut à procédé de lixiviation/SXEW. Un important programme de tests hydro-métallurgiques a été effectué sur des échantillons de surface et de forages couvrant l'ensemble du dépôt. On a pu en conclure que le minerai se prêtait à l'extraction du cuivre par lixiviation en tas.

Les travaux d'analyse métallurgique se sont échelonnés sur une période de huit ans et comprenaient les analyses initiales effectuées par Azco de 1992 à 1994. Ils ont été poursuivis par Phelps Dodge de 1996 à 2000. Les tests de CDM ont été développés par Phelps Dodge Exploration Corporation (PDX) ainsi que par Phelps Dodge Process Technology Center, des chefs de file reconnus dans le domaine des mines de cuivre et particulièrement en ce qui concerne la lixiviation en tas, les procédés SXEW et la technologie du cuivre. Ces tests regroupaient 2100 analyses de lixiviation en bouteille sur des échantillons de carottes de forages, 88 tests en colonne effectués sur 61 échantillons (surtout des carottes de forages) et un test en colonne à grand diamètre sur un échantillon en vrac d'oxyde. Ces analyses ont porté sur les besoins en acide, les récupérations de cuivre ainsi que sur la variabilité des réponses. PDX a également effectué un test à l'explosif de 15 000 tonnes qui a démontré qu'un degré de fragmentation approprié à la lixiviation en tas du minerai brut pouvait être obtenu.

Bien que les tests en colonnes indiquaient que la récupération globale du cuivre pouvait être améliorée par du concassage, cette amélioration ne justifiait pas les coûts d'immobilisation et d'exploitation supplémentaires encourus. Dans le cas de certains types de roches trouvées dans le dépôt, le concassage pouvait aussi générer des problèmes de hausse de consommation d'acide, de flux de solutions et d'engorgement à la surface des tas.

La conception du procédé est basée sur une production nominale annuelle de 70 millions de livres (31 750 t/an) de cathodes en cuivre en utilisant la méthode conventionnelle de lixiviation en tas avec du minerai brut au moyen d'acide sulfurique/sulfate ferrique. La lixiviation est suivie par la technologie conventionnelle SXEW de cathodes de cuivre. La récupération globale de cuivre total est de 62% et la récupération de cuivre apte à la lixiviation est de 96%. La production de cuivre pendant la durée de vie de la mine est de 942 millions de livres.

L'estimation du coût direct de la lixiviation en tas et du procédé SXEW est de 32,7 millions \$US. Les coûts d'exploitation sont en moyenne de 0,19 \$US par livre de cathode de cuivre pendant la vie de la mine.

M3 Engineering considère que les travaux de métallurgie sont exhaustifs et appropriés à une étude de la faisabilité.

Infrastructures

Les estimations des coûts d'immobilisation des infrastructures de la propriété Piedras Verdes ont été élaborées par M3 Engineering. Les infrastructures englobent les routes d'accès, une sous-station et une ligne électriques de 115 kV, des puits, des conduites d'eau fraîche, des structures de dérivation des eaux de ruissellement, des bâtiments de soutien, les installations dans la cour de l'usine ainsi que la relocalisation du village de Piedras Verdes. Les coûts d'immobilisation directs de ces éléments s'élèvent à 15,2 millions \$US.

Une route d'accès en gravier large de 7 m et longue de 14 km sera construite à partir d'une bretelle de dégagement le long du chemin du barrage de Mocuzari, à 8,5 km au nord de l'autoroute 162, laquelle relie les villes d'Alamos et Navojoa. CDM construira une route de contournement autour des installations de la mine de façon à maintenir l'accès des résidents à la ville d'Alamos, au réservoir Mocuzari, aux communautés de Piedras Verdes et d'El Tabeto de même qu'aux terres agricoles et aux pâturages entourant le site de la mine.

Les besoins en électricité du projet sont estimés à 12MW. Actuellement, le village de Piedras Verdes est approvisionné par une ligne de 34,5 kV branchée à la sous-station du réseau central de distribution près de Navojoa et interconnectée à une station hydro-électrique au barrage de Mocuzari. Une nouvelle ligne de transport de 115 kV passe à 12 km à l'ouest du projet. La commission fédérale d'électricité du Mexique, la Comisión Federal de Electricidad (CFE) a jugé que cette ligne était une source d'énergie acceptable pour le projet. Les coûts de l'électricité sont estimés à 0,050 \$US par kilowatt-heure. Les installations électriques comprennent une nouvelle sous-station à la mine munie de deux transformateurs 12/16 MVA, l'un opérationnel et l'autre en réserve.

Des bâtiments comprenant un atelier d'entretien, des bureaux, un entrepôt, un laboratoire et un poste de garde seront construits par CDM.

Des installations de traitement des eaux usées et des déchets seront aménagées. On a procédé à la conception et à l'estimation des coûts des structures de dérivation des eaux de ruissellement.

On prévoit pomper l'eau à partir d'un secteur situé à 4 km à l'est de la mine. On prévoit réaliser 15 puits de production munis de pompes interconnectées à une citerne et à un pipeline d'eau fraîche de 16 po en polyéthylène de haute densité. À ce jour, deux puits de production ont été soumis à des essais de pompage et les résultats concordent avec les hypothèses utilisées dans l'étude de faisabilité quant à l'alimentation en eau et quant aux estimations des coûts d'immobilisation.

La propriété de Piedras Verdes est située dans une région minière. On devrait donc pouvoir trouver les employés qualifiés nécessaires à l'exploitation de la mine dans les communautés avoisinantes. D'importantes populations se retrouvent dans les villes d'Alamos et de Navojoa, toutes deux situées à moins d'une heure de route du site. Ces localités offrent des possibilités de logement suffisantes pour les employés nouvellement arrivés dans la région. Un site d'hébergement des employés du site n'est donc pas nécessaire.

Un village de l'ejido Piedras Verdes se trouve dans la zone planifiée de la mine. CDM a conclu un accord de principe avec l'ejido Piedras Verdes à l'effet de relocaliser le village sur un site situé à 6 km de son emplacement actuel. L'entente prévoit une indemnité pour la relocalisation du village, ses maisons et les édifices de la communauté. CDM doit néanmoins conclure des ententes d'achat avec chaque propriétaire résidentiel. CDM a convenu de fournir et de construire les infrastructures (électricité, eau, traitement des

eaux usées et routes). Dans le cadre de cette entente, CDM construira également une garderie, une école primaire, un terrain de jeux, un centre commercial, une clinique médicale et une résidence pour les enseignants.

Permis

CDM opère avec un permis d'exploration, lequel autorise des activités incluant le forage, la construction de routes et l'échantillonnage en vrac. Ce permis était valide jusqu'au 6 juin 2004 et la Société a demandé sa prorogation avant la date d'expiration. Le permis actuel demeure donc valide.

Ce sont principalement les lois fédérales qui encadrent les activités minières au Mexique. Toutefois, plusieurs programmes de permis relèvent des juridictions d'état ou locales. Le tableau qui suit fait état des principaux permis requis ; il indique les agences gouvernementales concernées de même que le statut et le délai d'approbation estimé de chaque permis. Le Secrétaire de l'Environnement et des Ressources naturelles (SEMARNAT) est l'agence qui régit les questions environnementales au Mexique. Le CNA est l'autorité responsable de toutes les questions liées aux droits d'utilisation de l'eau et aux activités affectant les réserves d'eaux souterraines et de surface, incluant la gestion des plaines inondables.

Principaux permis

Permis requis	Stade d'exploitation	Agence	Estimation du délai de réponse	Statut actuel (septembre 2004)
Manifeste d'impact environnemental ¹⁾	Construction/opération/abandon	SEMARNAT - Bureaux d'État	2 à 4 mois	Études en cours, 70% complétées
Étude de changement d'utilisation du sol ¹⁾	Construction/opération	SEMARNAT-DGGFS ⁽²⁾ - Bureaux d'État	2 à 3 mois	Études en cours, 90% complétées
Étude d'analyse de risques ⁽¹⁾	Construction/opération	SEMARNAT Bureau de Mexico	2 à 4 mois	Études en cours, 50% complétées
Licence d'utilisation du sol ¹⁾	Construction	Municipalité d'Alamos	2 mois	Demande soumise
Permis de manipulation et d'entreposage d'explosifs	Construction/opération	SEDENA ³⁾ (Nécessite l'autorisation des autorités de l'État et municipales)	2 à 3 mois	Demande à soumettre lorsque le concept final sera complété
Décharge archéologique ¹⁾	Construction	INAH ⁴⁾ (bureaux d'État)	3 à 4 mois	Soumissions en cours, 20% complétées
Titre de concession d'utilisation d'eau	Construction/opération	CNA ⁵⁾ (bureaux d'État)	2 à 5 mois	L'étude hydrologique demandée par la CNA comme préalable à la demande d'une concession est en cours, 30% complétée
Permis de déversement d'eau	Opération	CNA (Bureaux d'État)	2 à 5 mois	Application à être soumise lors de la complétion du concept final

Permis requis	Stade d'exploitation	Agence	Estimation du délai de réponse	Statut actuel (septembre 2004)
Licence unifiée	Opération	SEMARNAT - Bureaux d'État	3 à 12 mois	Non requis pour la construction et le démarrage ; la demande sera soumise quand la mine sera en opération
Plan de prévention des accidents	Opération	SEMARNAT - Bureaux d'État	Non défini	Non requis pour la construction et le démarrage ; la demande ce, application sera soumise quand la mine sera en opération

Notes:

- 1) Obligatoire pour commencer des activités de construction.
- 2) DGGFS (Service général des permis pour la foresterie et les sols)
- 3) SEDENA (Secrétaire national de la Défense)
- 4) INAH (Institut national d'anthropologie et d'histoire)
- 5) CNA (Commission nationale de l'eau)

Les programmes de permis du SEMARNAT qui sont obligatoires pour la phase de construction sont le Manifeste d'impact environnemental, l'étude d'analyse de risques et l'étude de changement d'utilisation du sol. Une approbation doit également être obtenue au niveau municipal pour débiter la construction de la mine. Une décharge doit être obtenue de l'Institut national d'anthropologie et d'histoire (INAH) avant d'entreprendre toute action qui pourrait porter atteinte à une ressource culturelle identifiée sur le site.

Il faut s'assurer du permis de manipulation et d'entreposage d'explosifs avant de livrer quelque explosif que ce soit à l'aire d'entreposage. Le Secrétaire national de la Défense (SEDENA) régit tous les permis d'explosifs.

Les études environnementales de base sur la faune, les sols, la qualité de l'eau, les éléments socio-économiques, l'archéologie et les autres disciplines sont avancées.

La majorité des demandes de permis environnementaux du projet Piedras Verdes seront coordonnées par les bureaux d'Hermosillo du SEMARNAT, ce qui facilite le suivi du processus d'émission de permis. Toutes les démarches liées aux permis du projet se poursuivent et elles devraient être terminées d'ici la fin de 2004.

Analyse économique

Une analyse économique a été réalisée par la Société sous la gouverne de M3 Engineering. Cette analyse tient compte d'un financement par capitaux propres de 100% et de coûts d'immobilisation et d'exploitation exprimés en dollars américains du troisième trimestre de 2004. La production de cathodes de cuivre au projet Piedras Verdes est prévue commencer 15 mois après l'enclenchement des travaux de base d'ingénierie. Le projet prévoit produire 942 millions de livres de cathodes de cuivre à partir de ressources prouvées et probables à un coût direct moyen de 0,52 \$US par livre, redevances incluses, pendant la durée de vie de la mine, en considération d'un prix du cuivre de 0,95 \$US la livre. Redevances exclues, les coûts directs moyens pour la durée de vie de la mine sont estimés en moyenne à 0,49 \$US par livre de cathodes de cuivre produite. L'échéancier de production de cuivre pendant les 13 ans

d'exploitation active de la mine est présenté au tableau ci-dessous. Le minerai de cuivre va continuer à être lixivié sur les remblais de lixiviation après la fermeture de la mine et il sera produit à taux décroissants pendant cinq années de plus.

Échéancier de production pendant la durée de vie de la mine

Année	Tonnes minées de minerai (000)	Tonnes minées de minerai à faible teneur (000)	Tonnes minées de résidus (000)	Total de tonnes minées (000)	Taux de recouvrement résidus/minerai	Production de cathodes de cuivre (000 lb)	Coûts directs d'opération (US\$/lb)
0	4 200		2 800	7 000	0,67		
1	13 465		15 535	29 000	1,15	69 500	0,446
2	14 350		15 650	30 000	1,09	70 000	0,453
3	15 100	1 715	24 285	41 100	1,44	70 000	0,573
4	14 475	3 490	28 025	45 990	1,56	70 000	0,599
5	13 300	2 829	29 519	45 648	1,83	70 000	0,561
6	13 000	1 919	28 183	43 102	1,89	70 000	0,558
7	12 800	1 954	24 746	39 500	1,68	70 000	0,537
8	12 000	241	26 561	38 802	2,17	70 000	0,520
9	12 200		21 622	33 822	1,77	70 000	0,505
10	12 600		19 395	31 995	1,54	70 000	0,472
11	14 000		13 407	27 407	0,96	70 000	0,474
12	13 500		4 440	17 940	0,33	70 000	0,485
13	13 813		3 696	17 509	0,27	53 500	0,511
14						27 500	0,284
15						10 000	0,404
16						5 000	0,587
17						4 000	0,656
18						2 593	0,857
Total	178 803	12 148	257 864	448 815	1,35	942 093	0,517

Le capital de démarrage requis pour le projet est estimé à 95,7 millions \$US (incluant le décapage ainsi que les frais généraux et d'administration de préproduction) et le capital de maintien (provisionné à même les flux de trésorerie d'exploitation) est estimé à 57,5 millions \$US. Une somme additionnelle de 5,9 millions \$US est requise pour le fonds de roulement. Le coût d'immobilisation inclut des équipements miniers neufs, à l'exception des pelles et de certains équipements de soutien pour lesquels les prix d'unités réusinées certifiées ont été utilisés. Les possibilités de modifier l'échéancier des dépenses présentement à l'étude par CDM comprennent l'adhésion à un programme de location-achat ou le recours à un entrepreneur minier.

Les autorités fiscales mexicaines permettent l'utilisation de taux d'amortissement normaux ou accélérés en ce qui concerne les immobilisations. Des taux d'amortissement normaux se sont avérés être plus rentables pour le projet et ont donc été utilisés dans l'analyse économique. Les taux d'amortissement normaux pour les deux plus importantes composantes des dépenses en immobilisations – l'équipement minier mobile ainsi que l'usine et la machinerie (incluant le procédé SXEW) – sont respectivement de 25% et de 12,5% et peuvent être appliqués dans l'année au cours de laquelle l'utilisation des actifs commence. Le taux de taxation des sociétés minières au Mexique est de 32%.

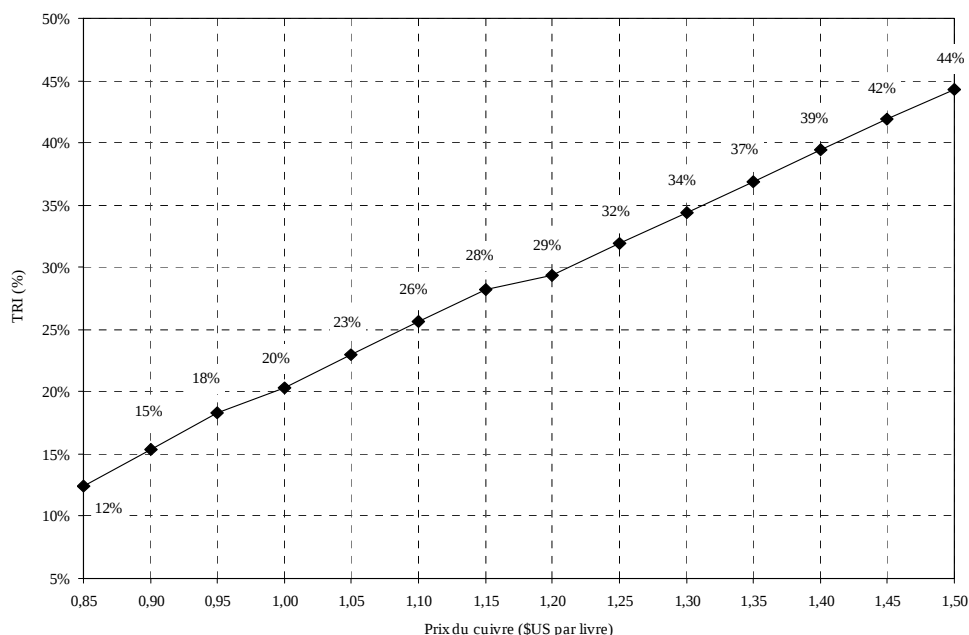
L'analyse économique incorpore les pertes fiscales générées par les activités d'exploration et de développement entreprises par CDM avant ce jour. CDM aura accumulé approximativement 15,5 millions \$US de pertes fiscales avant le développement du projet. Ces pertes sont reportés et sont utilisées pour différer les revenus préfiscaux subséquents au lancement de la production de cuivre.

Un taux de change fixe de 11,35 pesos mexicains pour 1 \$US est utilisé pour la durée de vie du projet.

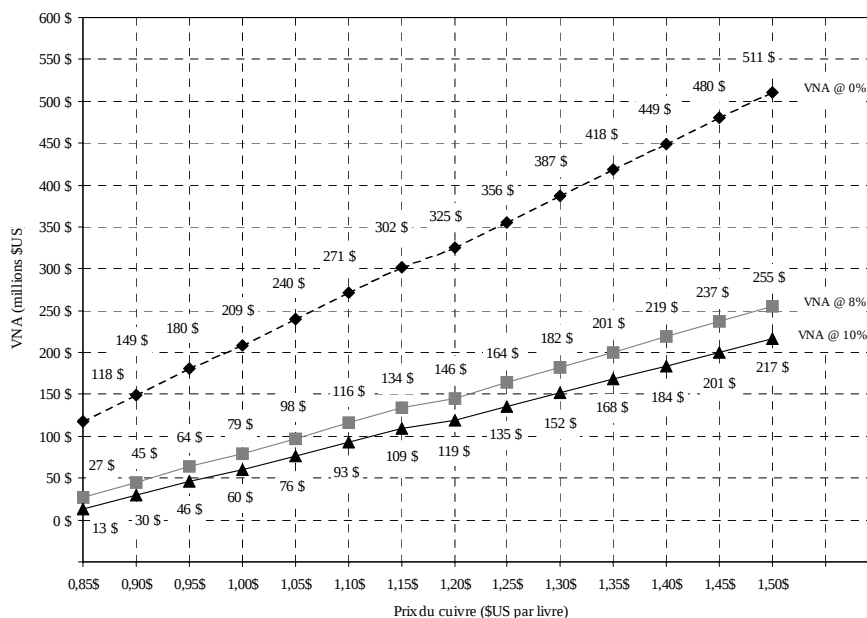
Aucune provision n'est incluse pour les revenus de récupération ou pour les dépenses de remise en état à la fin de la production de cuivre puisque ces éléments sont prévus se compenser l'un l'autre.

Sur la base de ce qui précède et en considération d'un prix du cuivre de 0,95 \$US par livre, le projet Piedras Verdes présente un taux de rendement intrinsèque de 18,3% et une valeur actualisée nette de 63,7 millions \$US (à un taux d'escompte de 8%). L'analyse économique indique que le projet générera une valeur nette actuelle (VNA) positive en considération d'un prix du cuivre égal ou supérieur à 0,78 \$US la livre (à un taux d'escompte de 8%). La figure qui suit montre le taux de rendement intrinsèque ainsi que la valeur actualisée nette du projet pour divers prix du cuivre en utilisant des taux d'escompte de 0%, 8% et 10%.

Taux de rendement intrinsèque (TRI) en fonction du prix du cuivre



Valeur nette actuelle (VNA)



Conclusions et recommandations

Considérant les taux de rendement intéressants, les faibles coûts projetés d'exploitation, des infrastructures bien développées et des coûts directs relativement bas, l'auteur en vient à la conclusion que le projet de mine par lixiviation de Piedras Verdes représente un excellent projet de développement en considérant un prix du cuivre de 0,95 \$US la livre.

Le capital de démarrage prévu pour amener le projet Piedras Verdes à sa pleine production est résumé ci-dessous. L'estimation du capital minier prend en compte que tout l'équipement est acheté neuf à l'exception des pelles électriques ainsi que de certains équipements de soutien pour lesquels les prix d'unités réusinées certifiées ont été utilisés. Le fonds de roulement requis est estimé à une somme additionnelle de 5,9 millions \$US.

Si la Société devait décider de procéder au développement de la propriété Piedras Verdes, M3 recommande qu'elle effectue les dépenses en capital budgétaires décrites ci-dessous pendant la période de développement projetée de 15 mois :

	(000 \$US)
Exploitation minière	27 851
Décapage de préproduction	4 094
Usine de traitement (SXEW)	41 382
Infrastructures et installations matérielles	19 371
Frais généraux et d'administration préproduction	3 000
Coût estimé total du projet	<u>95 698</u>

FAIRE AFFAIRES AU MEXIQUE

Histoire

Le Mexique s'étend sur 1 967 183 km² et occupe la majeure partie de la région située entre la frontière sud des États-Unis et l'Amérique centrale. C'est le troisième plus grand pays d'Amérique latine. Sa population est estimée à environ 98 millions d'habitants dont 75% vivent en milieu urbain.

Le Mexique est une république démocratique fédérale comprenant 31 États et un district fédéral (la ville de Mexico). Le gouvernement fédéral perçoit les principaux types d'impôts et redistribue ensuite certains de ces revenus aux États. Le président est élu pour six ans et peut ne pas être réélu pour un second mandat. Le président Vicente Fox a été élu en juillet 2000. Les lois fédérales du pays sont promulguées par un parlement de deux chambres : la chambre des députés et le sénat. La Cour suprême du Mexique est principalement chargée d'examiner la conformité des lois et réglementations aux normes constitutionnelles. Les gouverneurs, également élus par vote populaire pour un mandat unique de six ans, dirigent les gouvernements des États. Eduardo Bours Castelo a été élu gouverneur de l'État de Sonoro en juillet 2003. Chaque État dispose d'un pouvoir législatif et de son propre appareil judiciaire.

Le Mexique a une économie mixte où le gouvernement, ses agences et des entreprises détenues ou contrôlées par l'État dominant dans les domaines des services publics et du pétrole. Les entreprises manufacturières et minières, les commerces au détail et les entreprises de divertissement et de services sont essentiellement privées. Ce sont surtout les secteurs minier et manufacturier, le tourisme et l'agriculture qui bénéficient d'investissements étrangers.

Réglementation mexicaine sur l'investissement étranger

La réglementation concernant l'investissement étranger au Mexique est assujettie à la Loi sur l'investissement étranger, laquelle accorde des droits d'investissement aux citoyens et entreprises de tous les pays. Des investissements étrangers allant jusqu'à 100% dans les sociétés minières mexicaines sont librement permis. Ces sociétés doivent s'enregistrer au Registre national d'investissement étranger maintenu par le ministère du Commerce.

Lois minières mexicaines

L'exploration et l'exploitation minérales au Mexique peuvent être menées par des citoyens mexicains ou par des sociétés mexicaines constituées en vertu de la loi mexicaine. Les concessions d'exploration sont accordées par le gouvernement fédéral mexicain pour une période de six ans de la date de leur enregistrement au Registre public des mines et ne sont pas renouvelables. Les détenteurs de concessions d'exploration peuvent, avant l'expiration de celles-ci, demander une ou plusieurs concessions d'exploitation couvrant tout ou partie du territoire d'une concession d'exploration. Le défaut de formuler cette demande avant l'expiration de la concession d'exploration conduit à sa résiliation. Une concession d'exploitation est valide pour 50 ans et généralement renouvelable pour une période de 50 ans de plus sur demande présentée dans les cinq ans de son expiration. Tant la concession d'exploration que la concession d'exploitation sont assujetties à des travaux annuels statutaires et au paiement de taxes de surface annuelles déterminées et réclamées semestriellement. De telles concessions ou les droits qui en découlent peuvent être transférés ou cédés par leurs détenteurs, mais la transaction devra avoir été enregistrée pour être valide à l'égard de tiers comme à l'égard des autorités minières.

Les concessions d'exploration ou d'exploitation minérales peuvent être obtenues par des sociétés mexicaines détenues en tout ou en partie par des ressortissants étrangers ou des sociétés étrangères. Les sociétés mexicaines ainsi détenues doivent enregistrer leur investissement au Registre national de l'investissement étranger.

La loi minière mexicaine n'exige pas le paiement d'honoraires de démarcheur ou de redevances au gouvernement, sauf pour ce qui est d'une prime de découverte reliée aux réserves minérales nationales non incorporées, aux concessions en zones marines et aux attributions ou claims consentis directement par le Conseil des ressources minérales. Aucun des claims de la propriété Piedras Verdes n'est assujetti à de tels droits.

Éjidós

Il existe au Mexique une unité économique fondamentale connue sous le nom d'éjido, qui opère au niveau rural et contrôle l'accès de surface aux terres. Les éjidós sont des communes coopératives agraires. Ils contrôlent les droits de surface d'environ 52% du territoire rural du Mexique. Lorsqu'un ejido contrôle les droits de surface d'une terre devant être accessible pour le développement d'une ressource minérale, son consentement est requis.

Régime agraire mexicain (1917-1922)

Les éjidós ont une longue histoire qui remonte au Mexique colonial. En 1917, après une longue période d'intégrations et de privatisations et d'expropriations forcées, la constitution fédérale mexicaine, adoptée suite à la guerre civile mexicaine de 1910, décréta que les groupes paysans qui ne possédaient aucune terre pouvaient demander au gouvernement mexicain de leur accorder des droits de surface sur les terres

agaires qu'il leur fallait pour subvenir à leurs besoins de base. En conséquence, les terres de grands propriétaires terriens ont été systématiquement redistribuées aux communautés paysannes.

Initialement, les terres d'un éjido n'étaient pas détenues par des individus, mais plutôt par des ménages. Les personnes élues dans chaque ménage formaient un conseil de gestion des terres. Outre que d'être collectifs, les droits de propriété comportaient des restrictions. Les éjidos ne pouvaient conclure de transactions commerciales avec des tiers privés. Parmi les terres consenties à un éjido, chaque membre ou éjidataire pouvait disposer d'un lot à son usage personnel et transférer ses droits à sa succession.

Les droits de propriété individuels n'ont pas été reconnus et seul le gouvernement mexicain, par voie d'expropriation, pouvait transférer la terre d'un éjido à des intérêts privés.

Les restrictions aux droits de propriété ont amené les éjidos à conclure des transactions commerciales illicites ou irrégulières. Les réformes agraires mexicaines de 1992 cherchaient à résoudre les problèmes de ce genre ainsi que certaines autres lacunes du régime des éjidos.

Réforme agraire mexicaine (de 1992 à nos jours)

Le régime historique des éjidos freinait la croissance et les règles concernant la propriété des terres empêchaient les éjidos de contribuer au renouveau social, l'objet originel des éjidos. En février 1992, le régime agraire (la Loi agraire) a été modifié pour faire en sorte que les droits de propriété des éjidataires et des éjidos leur permettent de conclure des transactions commerciales avec des investisseurs privés et que la privatisation des terres des éjidos soit autorisée.

Les réformes agraires de 1992 ont donné une plus grande autonomie gouvernementale aux éjidos en assouplissant les règles qui leur permettaient de sélectionner les terres de l'éjido détenues collectivement ou individuellement. On visait ainsi à faciliter la création de droits de propriété individuels et les éjidos sont devenus des personnes morales ayant le droit de signer des contrats. Les réformes ont aussi autorisé l'échange de terres, aboli certaines restrictions sur leur location et permis les ventes lorsque la propriété individuelle était reconnue par l'éjido.

Une réforme législative clé a conduit à la dépolitisation des affaires de l'éjido en les assignant à un régime juridique administré par les tribunaux agraires (tribunales agrarios). Le Registre agraire national (Registro agrario nacional) a été transformé pour contenir les titres réels et à jour des droits agraires des éjidataires, permettant ainsi une vérification indépendante des droits de propriété et l'identification des terres associées à un titre. De plus, la pratique passée de redistribution des terres s'est arrêtée après 1992, sauf rares exceptions.

Les règles relatives à l'expropriation des terres d'un éjido ont été maintenues dans la nouvelle loi agraire. La loi agraire de 1992 a aussi préservé le Bureau agraire (Procuraduría agraria) en tant qu'organe consultatif pour les éjidos et leurs membres.

Acquisition de droits de surface

La constitution fédérale mexicaine stipule que la nation mexicaine possède les ressources minérales localisées dans le pays et que la promotion de l'exploitation de ces ressources est une priorité sociale. Le propriétaire terrien n'est pas le propriétaire des ressources minérales localisées sur ou sous ses terres.

La Loi minière mexicaine régit les concessions minières octroyées aux investisseurs privés de manière à encourager l'exploitation des ressources minérales. La Loi minière contient des procédures spécifiques

pour assurer que les activités minières aient préséance sur les droits de propriété des terres des éjidos ou privés.

Les droits de surface d'un terrain privé peuvent être obtenus en vertu de conventions de bail conclues de gré à gré ou en vertu de baux d'occupation temporaire conclus de gré à gré ou forcés. Les baux d'occupation temporaire sont prévus par la Loi minière fédérale et permettent au demandeur d'obtenir les droits de surface d'une terre assujettie à une concession minière valide.

Il y a quatre façons différentes de s'assurer les droits de surface liés à des activités minières sur la propriété d'un éjido :

- Le bail d'occupation temporaire
- Le programme PROCEDE et privatisation
- La convention de bail
- L'expropriation par décret présidentiel

CDM utilise les deux premières méthodes pour s'assurer des droits de surface d'éjido requis pour le développement du projet.

Bail d'occupation temporaire

Les droits de surface sur les terres d'un éjido assujetties à une concession minière valide peuvent être obtenus en vertu des baux d'occupation temporaire prévus par la Loi minière fédérale ou au moyen de conventions de bail régulières. La Loi minière fédérale permet à un demandeur d'obtenir les droits de surface dont il a besoin pour le développement d'une mine au moyen d'un bail d'occupation temporaire conclu de gré à gré, bail en vertu duquel le demandeur doit verser à l'éjido une indemnité établie de gré à gré, sous réserve du paiement minimum déterminé par la Commission d'évaluation de la propriété nationale (CABIN). Lorsqu'une entente de gré à gré ne peut être conclue, le demandeur peut obtenir les droits de surface par voie d'occupation temporaire forcée, auquel cas la CABIN agit comme arbitre et détermine le montant de l'indemnité. Tous les baux d'occupation temporaire et toutes les conventions de bail de CDM ont été conclues de gré à gré.

Programme PROCEDE et privatisation

Les droits de surface peuvent aussi être obtenus au moyen du Programme national de certification des droits éjidataires (Programa nacional de certification de derechos ejidales y titulacion de solares urbanos) ou PROCEDE, suivi d'une privatisation. La Loi agraire précise qu'un éjido, via le programme PROCEDE, peut céder à un particulier les droits de surface d'un lot des terres de l'éjido. Le détenteur du certificat de droits individuels bénéficie de droits d'utilisation entiers et exclusifs sur le lot, mais le terrain ne peut être librement transféré. Cependant, avec l'approbation de l'assemblée des membres de l'éjido, le détenteur d'un certificat de droits individuels peut obtenir du Registre agraire national un titre libre sans restriction sur son lot. Une fois couvert d'un titre de propriété, le lot peut être loué, vendu ou hypothéqué directement par son propriétaire de la même façon que toute autre propriété privée.

Loi environnementale mexicaine

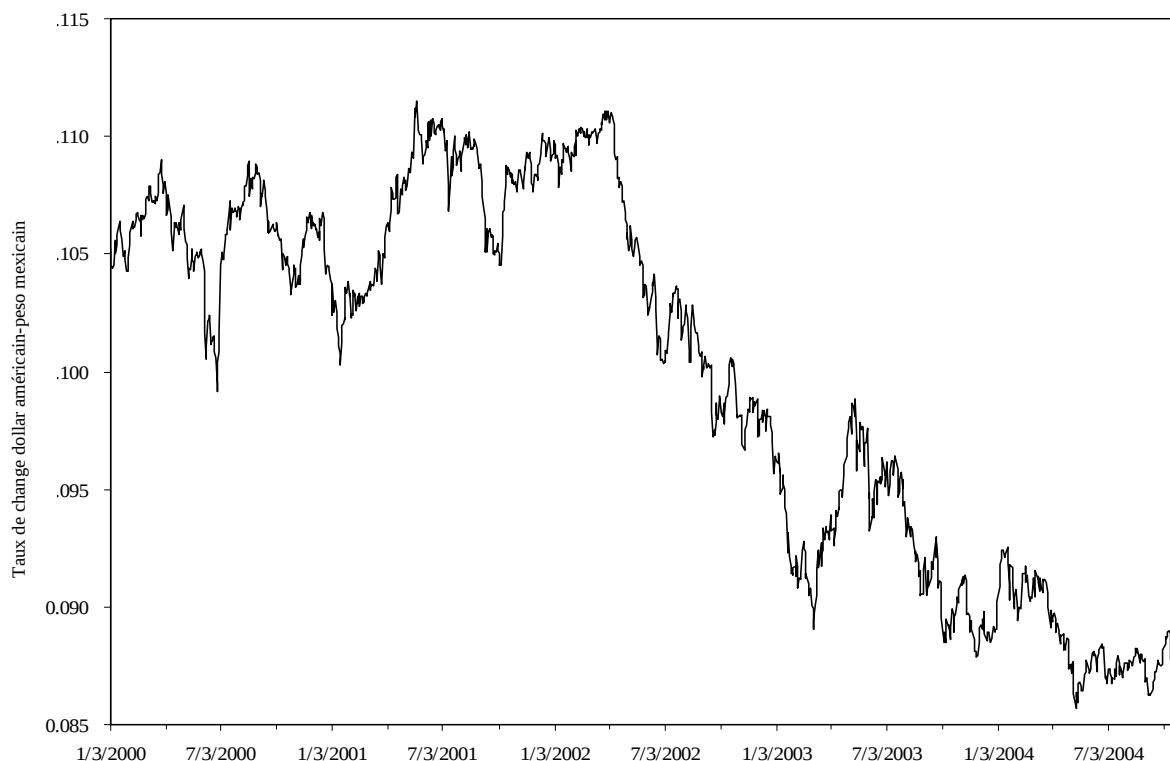
La loi sur l'environnement du Mexique, intitulée « Loi générale sur l'équilibre écologique et la protection de l'environnement » (la « Loi générale ») prévoit des politiques environnementales générales dont les exigences spécifiques apparaissent aux règlements intitulés « Normes techniques écologiques ». La responsabilité des affaires environnementales fédérales échoit principalement au Secrétaire de

l'Environnement et des Ressources naturelles (SEMARNAT), en collaboration avec l'Institut national d'écologie. L'exécution des lois et réglementations environnementales et des normes techniques écologiques est confiée à l'Agence de protection environnementale fédérale (PROFEPA). Les principales règles régissant la protection environnementale minière au Mexique se trouvent dans la Loi générale, dans les Normes techniques écologiques ainsi que dans les règlements sur l'air, l'eau et les déchets dangereux, entre autres. Pour se conformer aux règlements environnementaux, un concessionnaire doit obtenir une série de permis durant les étapes d'exploration et d'exploitation. Ces permis sont généralement émis à point nommé, après dépôt d'une demande par le détenteur d'une concession. La propriété Piedras Verdes est présentement conforme aux exigences de la Loi générale et de ses règlements.

Devises et impôts

La monnaie officielle du Mexique est le peso ; son taux de change flotte librement et le pays n'a aucune restriction sur les changes. Le taux de change nominal publié par la Banque du Canada pour la conversion du peso mexicain en dollars canadiens était de 9,443 pesos = 1,00 \$CA à midi, le 30 novembre 2004. Le taux de change nominal publié par la Federal Reserve Bank of New York pour la conversion du dollar américain en pesos mexicains était de 0,08896 \$US = 1 peso (11,2411 pesos = 1,00 \$US) à midi, le 30 novembre 2004. Depuis le 3 janvier 2000, le peso mexicain a subi une dévaluation de 17% par rapport au dollar américain.

Taux de change du peso mexicain par rapport au dollar américain



Le taux d'impôt sur le revenu mexicain appliqué à CDM est de 32% de tous ses profits fiscaux. Les profits fiscaux peuvent être compensés par des pertes reportées. La taxe à la valeur ajoutée n'est pas

appliquée aux opérations d'exportation. Les exportations de cuivre produit au Mexique ne sont pas assujetties à un impôt sur l'exportation.

EMPLOI DU PRODUIT

La Société recevra du Placement un produit brut de 56 100 000 \$CA, ou de 61 710 000 \$CA si l'option relative aux attributions excédentaires est exercée en totalité. Le produit net du Placement, après déduction de la commission des preneurs fermes et des frais de placement, sera d'approximativement 55 150 000 \$CA, ou de 60 760 000 \$CA si l'option relative aux attributions excédentaires est exercée en totalité (46 326 000 \$US ou 51 038 400 \$US respectivement, sur la base d'un taux de change où 0,84 \$US = 1,00 \$CA).

Le 3 février 2004, la Société a conclu un placement privé de bons de souscription spéciaux d'un produit net de 5,0 millions \$US, commission et frais déduits. Le produit net du placement de bons de souscription spéciaux a été ou sera utilisé comme suit:

	(000 \$US)
Étude de faisabilité	650
Permis	200
Étude et forages d'exploration pour l'eau	500
Acquisition de droits de surface	300
Achat de maisons d'un ejido	425
Déménagement du village d'un ejido	640
Option de concession minière et paiement de redevances de préproduction	1 995
Fonds de roulement de la Société	<u>289</u>
TOTAL	4 999

Le produit net de 46 326 000 \$US (en considération d'un taux de change où 0,84 \$US = 1,00 \$CA) du Placement, ainsi que i) l'encaisse actuelle de la Société ; ii) le produit du Financement par emprunt prévisionnel ; et iii) un contrat d'exploitation minière et/ou de location-achat d'équipement minier, seront utilisés de la façon suivante pour financer et développer une mine, une installation de traitement SXEW et l'infrastructure à la propriété Piedras Verdes:

	(000 \$US)
Dépenses d'immobilisation initiales du projet	
Capital minier	27 851
Décapage de préproduction	4 094
Usine de traitement (SXEW)	41 382
Infrastructures et installations matérielles	19 371
Frais généraux et d'administration préproduction	3 000
Fonds de roulement du projet	<u>5 926</u>
Total des dépenses d'immobilisation initiales	101 624

L'estimation du capital minier contenue à l'étude de faisabilité et reflétée au tableau ci-dessus prévoit que tous les équipements sont achetés neufs, sauf une pelle électrique à câble et certains équipements de soutien pour lesquels on a utilisé le prix d'unités réusinées certifiées. La Société évalue présentement quatre soumissions reçues d'entrepreneurs offrant des services d'exploitation minière. La Société a aussi l'intention d'évaluer la pertinence de la location-achat d'équipement minier. Ces deux options peuvent permettre à la Société de réduire le capital minier initial et, en se fondant sur l'étude de faisabilité, elle évalue l'avantage économique d'une telle réduction des coûts d'immobilisation en considération de l'augmentation correspondante des coûts d'exploitation.

La Société a l'intention de financer la majeure partie du capital minier initial du projet non couverte par le produit du placement, le contrat d'exploitation minière avec un entrepreneur minier et/ou de location-achat d'équipement minier au moyen du Financement par emprunt prévisionnel. La Société a eu des discussions préliminaires avec quelques institutions financières quant au Financement par emprunt prévisionnel. Elle a requis de certaines d'entre elles des propositions, lesquelles sont susceptibles de servir de base quant à la taille et aux conditions du Financement par emprunt prévisionnel.

Voir la rubrique « *Propriété Piedras Verdes* ».

La Société devra effectuer des versements d'acquisition différés à Phelps Dodge et à Azco. En considération d'un prix du cuivre inférieur à 1,00 \$US la livre, ces versements d'acquisition différés s'élèveront à 3 750 000 \$US. En considération d'un prix du cuivre égal ou supérieur à 1,00 \$US la livre, ces versements d'acquisition différés totaliseront 7 500 000 \$US.

La Société s'attend à encourir des frais pour compléter le Financement par emprunt prévisionnel. Présentement, la Société estime que ces frais seront inférieurs à 3 000 000 \$US, excluant les frais d'intérêts pendant le développement et la construction, lesquels dépendront des conditions finales du Financement par emprunt prévisionnel. Voir « *Description et développement de l'entreprise – Acquisition de la propriété Piedras Verdes* ».

Bien que la Société ait l'intention de dépenser le produit net de la façon décrite ci-dessus, des circonstances peuvent survenir où, pour juste raison commerciale, une réaffectation des fonds peut être nécessaire ou souhaitable.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES ET ANALYSE ET COMMENTAIRES DE LA DIRECTION

Le tableau suivant présente certaines données financières consolidées sélectionnées par la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003 et pour la période allant de sa création (12 mars 2002) au 31 décembre 2002. Ces données ont été préparées en conformité des normes comptables généralement reconnues au Canada ; elles ont été résumées à partir des états financiers vérifiés de la Société pour les exercices terminés le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2002. Cette information financière sélective ne devrait être lue que de pair avec les états financiers de la Société, y compris leurs notes, apparaissant plus loin dans le prospectus.

Information annuelle

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2003 (\$US)	2002⁽¹⁾ (\$US)
Revenus	Nil	Nil
Revenu d'intérêts	49 249	1 596
Perte nette totale	303 836	41 039
Perte de base et diluée par action	0,039	0,007
Actif total	2 352 416	1 457 375
Passif total	184 456	115 279
Dividendes en espèces par action	Nil	Nil

Note:

(1) De la création de la Société (12 mars 2002) jusqu'au 31 décembre 2002.

Information trimestrielle

L'information financière sélective apparaissant ci-après a été préparée à partir des états financiers consolidés vérifiés de la Société pour chacun des trimestres indiqués et est présentée en dollars américains:

	30 sept. 2004 \$US	30 juin 2004 \$US	31 mars 2004 \$US	31 déc. 2003 \$US	30 sept. 2003 \$US	30 juin 2003 \$US	31 mars 2003 \$US	31 déc. 2002 \$US	30 sept. 2002 \$US	30 juin 2002 \$US
Revenus	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil
Revenu d'intérêt	7 878	8 574	3 985	48 739	7	253	250	1 588	8	Nil
Perte nette totale	234 420	316 952	405 666	148 091	83 512	50 577	21 656	7 682	16 207	17 150
Perte de base par action	0,021	0,29	0,040	0,017	0,010	0,007	0,003	0,001	0,003	0,003
Perte diluée par action	0,021	0,29	0,040	0,017	0,010	0,007	0,003	0,001	0,003	0,003

Dividendes

La Société n'a ni déclaré ni payé de dividendes sur ses actions ordinaires. La Société à l'intention d'affecter ses bénéfices, s'il en est, à la croissance et à l'expansion de ses opérations et n'envisage pas de payer quelque dividende sur ses actions ordinaires dans un avenir rapproché.

Analyse et commentaires de la direction

L'analyse et les commentaires qui suivent à l'égard des résultats d'exploitation, des liquidités et des fonds propres de la Société devraient être lus de pair avec les états financiers intérimaires non vérifiés des périodes terminées les 30 septembre 2003 et 2004 et les états financiers vérifiés des exercices terminés les 31 décembre 2002 et 2003, y compris leurs notes, qui ont été préparés en conformité des normes comptables généralement reconnues au Canada et apparaissent ailleurs dans ce prospectus.

Généralités

La Société a été incorporée en tant que société privée en mars 2002 pour acquérir de Phelps Dodge une participation indirecte de 70% dans la propriété Piedras Verdes. En avril 2003, la Société a acquis la participation indirecte résiduelle de 30% dans la propriété Piedras Verdes. La Société se consacre essentiellement au financement et à la mise en valeur de la propriété Piedras Verdes.

Résultats de l'exploitation

Comparaison du trimestre et de la période de 9 mois terminés le 30 septembre 2004 à ceux terminés le 30 septembre 2003

Frontera a rapporté une perte nette de 234 420 \$US (0,021 \$US par action) pour le troisième trimestre de 2004, comparativement à une perte nette de 83 512 \$US (0,010 \$US par action) pour le troisième trimestre de 2003. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004, Frontera a rapporté une perte nette de 957 038 \$US (0,090 \$US par action) comparativement à une perte nette de 155 745 \$US (0,021 \$US par action) pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2003. L'augmentation des pertes nettes de 150 908 \$US pour le troisième trimestre de 2004 et de 801 293 \$US pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004, comparativement aux périodes antérieures, est principalement due à une augmentation des frais généraux et de bureau découlant d'une intensification des activités de la Société et de ses activités de mise en valeur à la propriété Piedras Verdes. Elle est également due à un changement de méthode comptable à l'égard de sa politique de rémunération à base d'actions.

L'augmentation des frais d'administration de 158 779 \$US au troisième trimestre de 2004 et de 821 220 \$US à la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004, par rapport aux périodes antérieures, est essentiellement due à l'augmentation des frais généraux et de bureau reliés à l'intensification des activités de la Société et de ses activités de mise en valeur à la propriété Piedras Verdes, ainsi qu'à un changement de méthode comptable à l'égard de sa politique de rémunération à base d'actions. Les frais généraux et de bureau ont augmenté respectivement de 129 447 \$US et de 365 788 \$US au troisième trimestre de 2004 et pendant la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004, comparativement aux périodes antérieures, principalement suite à l'embauche de personnel supplémentaire aux bureaux de Toronto et de Phoenix et d'un agent au Mexique pour gérer les activités liées à la mise en valeur de la propriété Piedras Verdes.

Le 1^{er} janvier 2004, Frontera a adopté les révisions apportées à la section 3870 du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés, lesquelles exigent qu'une méthode de comptabilisation basée sur la juste valeur soit appliquée à toute politique de rémunération à base d'actions. Les opérations tiennent compte de la juste valeur de chaque option pendant la période d'acquisition des options, ce qui a entraîné une dépense de 66 204 \$US pendant le troisième trimestre de 2004 et de 446 583 \$US pendant la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004.

Les dépenses de loyer de bureau ont augmenté de 7 634 \$US et de 20 228 \$US, respectivement au troisième trimestre de 2004 et à la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004 par rapport aux périodes antérieures, à la suite de l'augmentation de l'espace de bureau découlant de l'embauche de personnel supplémentaire. Les frais légaux, comptables et de vérification sont inchangés pour le troisième trimestre de 2004 et ont diminué de 12 316 \$US à la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004, par rapport aux périodes antérieures. Les frais légaux, comptables et de vérification supérieurs encourus en 2003 résultaient essentiellement du travail juridique additionnel lié à l'acquisition de la participation indirecte de 30% d'Azco dans la propriété Piedras Verdes.

Frontera a encouru des frais bancaires et d'intérêts essentiellement pour maintenir ses comptes bancaires et y effectuer des transferts de fonds. Ces frais ont augmenté de 532 \$US et de 649 \$US respectivement pendant le troisième trimestre de 2003 et la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004 par rapport aux périodes antérieures, à la suite de l'intensification des activités de la Société. Des pertes sur change ont été encourues et des gains sur change réalisés lorsque la Société a converti en dollars américains, sa monnaie fonctionnelle, son actif et son passif libellés en dollars canadiens ou en pesos mexicains. Des gains sur change de 45 178 \$US et de 127 \$US respectivement au troisième trimestre de 2004 et à la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004 par rapport aux périodes antérieures, résultent des dévaluations et valorisations relatives des devises canadienne, mexicaine et américaine l'une par rapport à l'autre, pendant ces périodes.

Des dépenses d'amortissement de 138 \$US et de 415 \$US ont été encourus respectivement au troisième trimestre de 2004 et à la période terminée le 30 septembre 2004 suite à l'acquisition d'équipement informatique au premier trimestre de 2004.

Les revenus d'intérêts ont augmenté de 7 871 \$US et de 19 927 \$US respectivement au troisième trimestre de 2004 et à la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004 en comparaison des périodes antérieures suite à l'encaisse plus importante de la Société de laquelle elle tire des intérêts.

Comparaison de l'exercice terminé le 31 décembre 2003 à celui allant de la création de la Société (12 mars 2002) au 31 décembre 2002

La Société a rapporté une perte nette de 303 836 \$US (0,039 \$US par action) pour son exercice terminé le 31 décembre 2003, comparativement à une perte de 41 039 \$US (0,007 \$US par action) pour la période allant de sa création (12 mars 2002) au 31 décembre 2002. L'augmentation de 262 797 \$US de la perte à l'exercice 2003 est surtout due à l'augmentation des frais d'administration découlant de la croissance des activités de la Société et des activités de mise en valeur de la propriété Piedras Verdes.

Les frais d'administration de l'exercice terminé le 31 décembre 2003 sont supérieurs de 310 450 \$US par rapport à l'exercice précédent suite à l'augmentation des activités commerciales de la Société liées à l'acquisition de la participation indirecte de 30% d'Azco dans la propriété Piedras Verdes, au placement de bons de souscription spéciaux amorcé à la fin de 2003, à des activités de mise en valeur accrues à la propriété Piedras Verdes et à un exercice d'une durée de 12 mois plutôt que huit. L'augmentation de 170 242 \$US des frais légaux, comptables et de vérification est essentiellement due au travail juridique additionnel découlant de l'acquisition de la participation indirecte de 30% d'Azco dans la propriété Piedras Verdes et de la préparation du financement par bons de souscription spéciaux complété après la fin de l'exercice ; des travaux comptables et de vérification additionnels ont aussi été requis devant l'intensification des activités de la Société et pour répondre aux exigences d'information continue réglementaires. L'augmentation de 101 649 \$ des frais généraux et de bureau résulte principalement de l'embauche d'un agent au Mexique pour gérer les activités reliées à la mise en valeur de la propriété Piedras Verdes et de dépenses encourues en 2003 relativement au placement de bons de souscription spéciaux conclu après la fin de l'exercice.

Des pertes sur change de 23 791 \$US ont été encourues pendant l'exercice terminé le 31 décembre 2003, lorsque la Société a converti son actif et son passif libellés en dollars canadiens ou en pesos mexicains en dollars américains, sa monnaie fonctionnelle en 2003.

Le loyer de bureau était de 20 467 \$US à l'exercice terminé le 31 décembre 2003 comparativement à 11 763 \$US en 2002 ; l'augmentation s'explique en ce que 12 mois de loyer ont été payés en 2003 comparativement à seulement sept en 2002.

Frontera a payé des intérêts de 6 064 \$US à l'exercice terminé le 31 décembre 2003, après avoir négocié le report du paiement d'une partie de l'avance sur redevances de Serrana originellement due en mars 2003, encourageant ainsi une charge d'intérêts sur la portion différée de la redevance, laquelle fut entièrement payée en 2003.

Le revenu d'intérêt a augmenté de 47 653 \$US à l'exercice terminé le 31 décembre 2003 suite au versement d'intérêts, par l'autorité fiscale fédérale mexicaine, sur le remboursement d'une taxe sur la valeur ajoutée.

Liquidités et fonds propres

Comparaison du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2004 à ceux terminés le 31 décembre 2003

À ce jour, la Société a répondu à ses besoins de capitaux au moyen de financements par actions. La Société ne reçoit ni ne s'attend à recevoir de revenus importants de ses propriétés actuelles à court terme. Elle aura besoin de capitaux additionnels pour développer la propriété Piedras Verdes et pour son fonds

de roulement. La Société a l'intention d'obtenir ces fonds additionnels en concluant un contrat d'exploitation minière avec un entrepreneur minier et/ou un contrat de location-achat d'équipement minier et au moyen du Financement par emprunt prévisionnel ; si elle n'y parvient pas par ces moyens, elle devra rechercher d'autres avenues de financement par actions ou par emprunt, conclure des ententes de coparticipation (*joint ventures*) avec d'autres sociétés ou combiner ces approches.

Au 30 septembre 2004, la Société disposait d'un fonds de roulement de 2 629 389 \$US comparativement à 332 757 \$US au 31 décembre 2003. Le 3 février 2004, la Société a conclu un placement privé de 2 200 000 bons de souscription spéciaux au prix unitaire de 2,50 \$US , pour un produit brut de 5 500 000 \$US. Cette augmentation de l'encaisse, nette des dépenses surtout liées aux propriétés minières et à leur mise en valeur différée durant la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004, explique l'augmentation de 2 296 632 \$US du fonds de roulement.

Au 30 septembre 2004, Frontera avait capitalisé des dépenses de propriété minière et des frais de mise en valeur différés totalisant 4 139 839 \$US, soit une hausse de 2 304 636 \$US depuis le 31 décembre 2003. Ce montant inclut des dépenses de 488 221 \$US (nettes de l'impôt mexicain sur la valeur ajoutée) relatives à l'achat des participations respectives de 70% et de 30% de Phelps Dodge et d'Azco dans la propriété Piedras Verdes, lesquelles ont été respectivement capitalisées en 2002 et 2003. L'option et les avances sur redevances payables à Serrana en vertu de la Convention Serrana s'élèvent à 1 298 400 \$US, dont 465 000 \$US ont été capitalisés à la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004 et 833 400 \$US en 2002 et 2003. Frontera a terminé une étude de faisabilité à la propriété Piedras Verdes en septembre 2004 et la dépense de 414 441 \$US encourue à cet égard pendant la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004 a été capitalisée et ajoutée à la dépense capitalisée de 169 100 \$US encourue par la Société pour compléter une étude de faisabilité en juillet 2002.

Frontera a conclu des ententes d'occupation avec quelques personnes et groupes locaux détenant les droits de surface des terres qui seront nécessaires au développement de la propriété Piedras Verdes. Des paiements à ces personnes et groupes et des frais de préparation de ces ententes totalisant 419 354 \$US pour les neuf premiers mois de 2004 et 43 206 \$US en 2002 et 2003 ont été capitalisés aux périodes où ils ont été encourus. Les concessions et taxes minières payables au gouvernement mexicain ont été de 44 830 \$US durant les trois premiers trimestres de 2004 et de 48 853 \$US en 2002 et 2003 ; elles ont été respectivement capitalisées à ces périodes. Des frais de consultation géologique de 709 763 \$US et de 173 663 \$US ont été encourus et capitalisés respectivement aux neuf premiers mois de 2004 et à l'année 2003. Des travaux liés à l'obtention de permis commencés en 2004 ont entraîné des dépenses de 62 204 \$ capitalisées aux neuf mois terminés le 30 septembre 2004. Des dépenses de terrain et autres de 189 044 \$US et de 78 760 \$US ont été respectivement capitalisées aux premiers neuf mois de 2004 et aux années 2002 et 2003.

Le 3 février 2004, la Société a procédé à la clôture d'un placement privé de 2 200 000 bons de souscription spéciaux au prix unitaire de 2,50 \$US pour un produit brut de 5 500 000 \$US. Chaque bon de souscription spécial pouvait être exercé, sans contrepartie additionnelle, contre une action ordinaire de la Société. Puisque la Société n'a pas obtenu, au 30 octobre 2004, le visa d'un prospectus définitif portant sur le placement de ces actions ordinaires et l'inscription à la cote d'une bourse canadienne reconnue, chaque bon de souscription spécial peut désormais être exercé, sans contrepartie additionnelle, contre 1,1 action ordinaire de la Société. Frontera a utilisé ou utilise le produit net du placement pour achever une étude de faisabilité, compléter le processus d'obtention de permis, compléter une étude et un programme de forages d'exploration pour l'eau, acquérir des droits de surface, acheter les maisons d'Éjido et effectuer des paiements d'option et de redevances de préproduction.

Pendant le premier semestre de 2003, la Société a conclu des placements privés totalisant 2 200 000 actions ordinaires au prix de 0,50 \$US l'action, pour un produit brut de 1 100 000 \$US. Le produit de ces placements privés a été utilisé pour acquérir la participation de 30% d'Azco dans la propriété Piedras Verdes et pour financer des activités de mise en valeur à la propriété Piedras Verdes.

En 2002, la Société a émis 5 650 000 bons de souscription spéciaux au prix unitaire de 0,25 \$US. Chaque bon de souscription spécial donnait droit au porteur d'acquérir une action ordinaire de la Société sans contrepartie additionnelle. Le 23 décembre 2002, la Société a reçu le visa d'un prospectus définitif visant le placement des 5 650 000 actions ordinaires pouvant être émises par la Société aux porteurs des 5 650 000 bons de souscription spéciaux préalablement émis. Le 28 décembre 2002, tous les bons de souscription spéciaux avaient été exercés ou réputés exercés. Le produit de ce placement privé a été utilisé pour acquérir la participation de 70% de Phelps Dodge dans la propriété Piedras Verdes et pour amorcer des activités de mise en valeur à la propriété Piedras Verdes.

Perspectives

La Société se concentre sur le développement de la propriété Piedras Verdes. La Société s'efforce présentement de compléter le processus de demande de permis, de s'assurer un droit de concession d'eau, d'acquérir des droits de surface et d'acheter les maisons d'un éjido.

La Société examine des options en vue de modifier l'échéancier des déboursés, dont la pertinence de recourir soit à un entrepreneur minier, soit à un programme de location-achat pour l'équipement de la mine. L'une et l'autre de ces options peuvent permettre à Frontera de revoir à la baisse toute ou partie de l'estimation de 27,9 millions \$US du capital minier initial et celle de 36,8 millions \$US des coûts de maintien. En se fondant sur l'étude de faisabilité, la Société évalue présentement l'avantage économique d'une telle réduction du capital minier en fonction de l'augmentation correspondante des coûts d'exploitation. La Société a l'intention de financer la majeure partie du capital minier initial du projet non couverte par le produit du placement, le contrat d'exploitation minière et/ou de location-achat d'équipement minier au moyen du Financement par emprunt prévisionnel. Elle prévoit disposer du financement requis pour lui permettre de commencer la construction en 2005 et la production de cathodes en cuivre en 2006. La Société est exposée à des risques et à des incertitudes qui peuvent avoir un impact important sur son rendement futur. Voir la rubrique « *Facteurs de risque* ».

MODE DE PLACEMENT

Titres émis visés par le Placement

Aux termes de la Convention de prise ferme, la Société a convenu d'émettre et de vendre, et les preneurs fermes ont convenu d'acheter 30 000 000 d'unités, sous réserve des conditions et modalités énoncées à la Convention de prise ferme, à la date de clôture, au moins toutes ces unités au prix d'émission de 2,00 \$ par unité payable en espèces à la Société sur livraison des certificats attestant des actions d'unités et des bons de souscription compris dans les unités. Le Prix d'émission des unités a été déterminé par négociation entre la Société et les preneurs fermes. La Convention de prise ferme prévoit le paiement, aux preneurs fermes, d'une commission en espèces égale à 6,5% du produit brut du Placement, pour leurs services dans le cadre du Placement.

La Convention de prise ferme prévoit également que la Société remboursera certaines dépenses des preneurs fermes et les tiendra indemnes de certaines responsabilités, incluant la responsabilité découlant

des lois en valeurs mobilières applicables, ou contribuera aux paiements qui pourraient être exigés des preneurs fermes à cet égard.

La Société a octroyé aux preneurs fermes une option relative aux attributions excédentaires leur permettant d'acheter jusqu'à 3 000 000 d'unités additionnelles au Prix d'émission, payables en espèces sur livraison des certificat attestant des actions d'unités et des bons de souscription compris dans lesdites unités additionnelles. L'option relative aux attributions excédentaires peut être exercée de temps à autre, en tout ou en partie, pendant une période de 30 jours de la Date de clôture, en vue de couvrir les attributions excédentaires, le cas échéant, et à des fins de stabilisation du marché. Si l'option relative aux attributions excédentaires est exercée, les preneurs fermes recevront des honoraires de 0,13 \$ par unité additionnelle achetée en vertu de cette option. Ce prospectus vise le placement de l'option relative aux attributions excédentaires, de même que toute unité émise à l'exercice de l'option relative aux attributions excédentaires.

Les preneurs fermes peuvent mettre terme à leurs obligations en vertu de la Convention de prise ferme à leur discrétion, en se fondant sur leur évaluation des marchés financiers et si certains événements spécifiques surviennent. Les preneurs fermes, cependant, sont tenus d'accepter et de payer toutes les unités offertes au moyen de ce prospectus s'il en est acheté en vertu de la Convention de prise ferme, sauf du fait de l'exercice de l'option relative aux attributions excédentaires.

La Convention de prise ferme prévoit qu'avant la fermeture du Placement, la Société et chacun des actionnaires de la Société doivent convenir de ne pas émettre, offrir, vendre ou s'engager à vendre, directement ou indirectement, quelque action ordinaire ou quelque titre convertible en actions ordinaires de la Société ou échangeable contre celles-ci, de n'octroyer aucune option à cet égard et de ne pas autrement disposer ou convenir de disposer, directement ou indirectement, de telles actions ordinaires ou de tels titres et, dans le cas des actionnaires, des actions ordinaires acquises à l'exercice des bons de souscription spéciaux, pendant 180 jours de la Date de clôture, sauf, dans le cas de la Société, en vertu de l'option relative aux attributions excédentaires ou en vertu de son régime d'options d'achat d'actions. Le cas échéant, la Société et chacun de ses actionnaires devront obtenir le consentement écrit préalable de RBC Dominion valeurs mobilières inc., lequel consentement ne peut être retenu de façon déraisonnable.

En vertu des instructions générales de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et de l'Autorité des marchés financiers du Québec, les preneurs fermes ne peuvent, pendant la durée du Placement, offrir d'acheter ou acheter des actions ordinaires de la Société. Cette restriction comporte des exceptions à la condition que l'offre ou l'achat ne soient pas réalisés dans le but de créer une activité de marché réelle ou apparente des actions ordinaires ou d'en hausser le cours. Ces exceptions comprennent une offre ou un achat permis en vertu des règles et règlements de la TSX relatifs à la stabilisation du marché et aux activités de maintien passif du marché, ainsi qu'une offre ou un achat réalisés pour et au nom d'un client lorsque l'ordre du client n'a pas été sollicité pendant la durée du Placement. Sous réserve de ce qui précède, dans le cadre du Placement, les preneurs fermes peuvent effectuer des attributions excédentaires d'unités ou des opérations à l'effet de stabiliser ou de maintenir le cours des unités, des actions d'unités et/ou des bons de souscription à des niveaux différents de ceux qui prévaudraient autrement sur le marché ouvert. De telles opérations, si elles sont amorcées, peuvent être interrompues en tout temps.

Considérations à l'égard des États-Unis

Les unités émises en vertu du Placement n'ont pas été ni ne seront inscrites en vertu de la loi des États-Unis intitulée « *Securities Act of 1933* », en sa version modifiée (la « Loi de 1933 ») et sous réserve de certaines exceptions, elles ne peuvent être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux États-Unis. La Convention de prise ferme, cependant, permet aux preneurs fermes de réoffrir ou de revendre les

unités à certains investisseurs institutionnels agréés aux États-Unis, dans le cadre d'opérations dispensées d'inscription en vertu des lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières suivant la *Rule 144A* (la « règle 144A ») de la Loi de 1933. La Convention de prise ferme prévoit de plus que les preneurs fermes ne poseront aucun geste susceptible de priver l'offre et la vente des actions ordinaires du refuge fourni par la *Regulation S* (le Règlement S) des lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières ; ce règlement prévoit une dispense d'inscription en vertu de ces lois dans le cadre de l'offre et de la vente initiales de telles actions. Les unités seront des valeurs assujetties à restrictions au sens de la règle 144(a)(3) de la Loi de 1933.

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Le tableau suivant indique le nom et la municipalité de résidence de chaque administrateur et dirigeant de la Société, le poste qu'ils occupent (le cas échéant) au sein de la Société et le nombre d'actions ordinaires de la Société qu'ils détiennent ou sur lesquelles ils exercent une emprise, directement ou indirectement.

Nom et municipalité de résidence	Poste	Administrateur depuis	Nombre d'actions ordinaires détenues en propre ou sur lesquelles une emprise est exercée
Patrick J. Ryan Scottsdale, Arizona	Président, chef de la direction et administrateur	Le 26 mars 2002	670 000
Hugh R. Snyder ⁽¹⁾ Toronto, Ontario	Membre du conseil et administrateur	Le 26 mars 2002	390 000
Wayne G. Beach Toronto, Ontario	Administrateur	Le 26 mars 2002	490 000
Mark O'Dea ⁽¹⁾ Vancouver, C.-B.	Administrateur	Le 26 mars 2002	Nil ⁽²⁾
Christopher M.T. Thompson ⁽¹⁾ Denver, Colorado	Administrateur	Le 13 janvier 2004	200 000
Gary L. Simmerman Glendale, Arizona	Vice-président directeur et directeur de l'exploitation	S/O	Nil
James F. Pringle Toronto, Ontario	Directeur financier	S/O	Nil
Lyle R. Hepburn Toronto, Ontario	Secrétaire	S/O	75 000

Notes:

(1) Membre du Comité de vérification.

(2) Une société contrôlée par M. O'Dea détient 22 000 bons de souscription spéciaux.

Dr Patrick Ryan, 67 ans, détient un grade de Ph.D. en géologie de l'University of the Witwatersrand (Johannesburg, Afrique du Sud, 1967). En 1970, il s'est joint à Phelps Dodge Corporation comme directeur de l'exploration en Afrique du Sud, puis a été nommé administrateur délégué des opérations sud-africaines de Phelps Dodge en 1972. Il est devenu vice-président directeur de Phelps Dodge en 1984, moment où il a déménagé à Phoenix, Arizona. En 1989, Dr Ryan a été nommé vice-président directeur de

Phelps Dodge responsable des opérations minières mondiales. Il a quitté Phelps Dodge Corporation en 1995 et opère depuis sa propre entreprise, offrant des services consultatifs intégrés à l'industrie minière. Dr Ryan est aussi administrateur de Gold Fields Limited. Il rend des services consultatifs ponctuels à la Société. Il n'a pas conclu une entente de confidentialité ou de non-concurrence avec la Société.

Hugh Snyder, 68 ans, détient un baccalauréat en Sciences (génie) de l'University of the Witwatersrand (Johannesburg, Afrique du Sud, 1958) et a complété le Programme de perfectionnement des cadres (P.M.D.) de l'Harvard Business School en 1969. Depuis 1985, M. Snyder est président de H.R. Snyder Consultants Ltd., une firme de consultants fournissant des services aux entreprises de mise en valeur des ressources. De janvier 1999 à novembre 2003, il a été président de Fronteer Development Group Inc. et de mai 1993 à juillet 1997, président de Greenstone Resources Ltd. Il est présentement un administrateur de Rio Narcea Gold Mines Ltd. M. Snyder rend des services consultatifs ponctuels à la Société. Il n'a pas conclu une entente de confidentialité ou de non-concurrence avec la Société.

Wayne G. Beach, 57 ans, est diplômé de la Queen's University School of Law et de l'University of New Brunswick. Avant de cofonder Beach, Hepburn LLP, un cabinet d'avocats de Toronto, en 1985, il a été professeur de droit fiscal à l'University of Western Ontario School of Law. En 1997, M. Beach a fondé Northern Securities Inc., une firme de courtage en valeurs mobilières agréée qu'il a opérée jusqu'en juin 1999. Il est retourné chez Beach, Hepburn, LLP, en janvier 2001. M. Beach est présentement administrateur de plusieurs sociétés minières inscrites en bourse. Il n'a pas conclu une entente de confidentialité ou de non-concurrence avec la Société.

Mark O'Dea, 36 ans, détient un grade de Ph.D. de la Monash University (Melbourne, Australie, 1996). De 1997 à avril 1999, après avoir obtenu son doctorat, il a travaillé comme géologue senior auprès de SRK Consulting. De mai 1999 à avril 2001, il a été président de Riftore Consulting Inc., une entreprise offrant des services consultatifs en géologie à l'industrie minière. Depuis mai 2001, M. O'Dea est président et chef de la direction de Fronteer Development Group Inc., une société minière d'exploration et de mise en valeur inscrite à la Bourse de croissance TSX. Il n'a pas conclu une entente de confidentialité ou de non-concurrence avec la Société.

Christopher J. Thompson, 56 ans, détient un baccalauréat ès Arts en droit et en économie de la Rhodes University (Afrique du Sud) et une maîtrise ès Sciences (études de la gestion) de la Bradford University (Angleterre). M. Thompson a œuvré dans l'industrie minière pendant plus de 30 ans. Il a été chef de la direction et est présentement membre du conseil de Gold Fields Ltd. et il est administrateur de Teck Cominco Ltd. Il n'a pas conclu une entente de confidentialité ou de non-concurrence avec la Société.

Gary L. Simmerman, 54 ans, détient un baccalauréat ès Sciences (génie minier) de l'University of Arizona. Il a été nommé vice-président directeur et chef de l'exploitation de la Société et est entré en fonction le 3 février 2004. De 1992 à 2004, M. Simmerman a œuvré chez Azco Mining, Inc., tout récemment à titre de vice-président, Exploitation. Alors qu'il était à l'emploi d'Azco, il était responsable de la mise en valeur du projet Black Canyon Mica d'Azco localisé près de Phoenix, en Arizona, et il a collaboré à l'étude de faisabilité bancaire du projet de cuivre Sanchez situé près de Safford, en Arizona. Il était également responsable de la supervision des intérêts d'Azco dans la propriété Piedras Verdes. De 1986 à 1992, il a été ingénieur minier senior puis chef ingénieur de Santa Fe Pacific Gold Corp. M. Simmerman n'a pas conclu une entente de confidentialité ou de non-concurrence avec la Société.

James F. Pringle, 36 ans, détient un baccalauréat ès Sciences (génie métallurgique) de la Queen's University (Canada), une maîtrise en administration des affaires de la Richard Ivey School of Business de l'University of Western Ontario et une accréditation d'analyste financier agréé. M. Pringle a été nommé directeur financier de la Société et est entré en fonction le 10 février 2004. Pendant les cinq années

précédentes, sa principale occupation consistait en services bancaires d'investissement dans l'industrie minière. M. Pringle a été banquier d'affaires chez RBC Dominion valeurs mobilières inc. de septembre 1997 à septembre 1999, et chez CIBC Marchés mondiaux de septembre 1999 à janvier 2003. Immédiatement avant de se joindre à la Société, il était en année sabbatique. M. Pringle n'a pas conclu une entente de confidentialité ou de non-concurrence avec la Société.

Lyle R. Hepburn, 62 ans, détient un baccalauréat en droit et un diplôme en administration des affaires de la Queen's University (Canada) ainsi qu'un baccalauréat en commerce de l'University of Saskatchewan. Il a pratiqué le droit des affaires et le droit commercial pendant 30 ans et est associé principal du cabinet d'avocats Beach, Hepburn, LLP, depuis 1985. M. Hepburn n'a pas conclu une entente de confidentialité ou de non-concurrence avec la Société.

M. Beach, un administrateur de la Société, était administrateur et dirigeant de Newstar Resources Inc., entreprise qui a fait l'objet d'un arrêt des opérations sur valeurs en juillet 1999 suite au défaut de produire des états financiers (en conséquence de l'insolvabilité de sa filiale).

Au 1^{er} décembre 2004, les administrateurs et la haute direction de la Société, en tant que groupe, sont propriétaires, directement ou indirectement, ou exercent une emprise sur un total de 1 825 000 actions ordinaires, soit 20,9% des actions ordinaires présentement en circulation.

Au 1^{er} décembre 2004, la Société avait quatre employés.

TITRES ENTIERCES

Conformément à l'Instruction canadienne 46-201 des autorités en valeurs mobilières intitulée « Modalités d'entiercement applicables aux premiers appels publics à l'épargne » et aux termes d'une convention d'entiercement intervenue le 1^{er} décembre 2004 (la « Convention d'entiercement ») entre certains administrateurs et dirigeants de la Société (les « actionnaires de l'entiercement »), la Société et Equity Transfer Services Inc., les actionnaires de l'entiercement ont convenu de déposer auprès de l'agent d'entiercement, avant la clôture du placement ou lors de celle-ci, leurs actions ordinaires ainsi que les actions ordinaires pouvant être émises à la levée des options d'achat d'actions en cours qu'ils détiennent. Le nom des actionnaires de l'entiercement et le nombre de leurs titres assujettis à l'entiercement sont les suivants :

Nom de l'actionnaire de l'entiercement	Nombre d'actions ordinaires assujetties à l'entiercement	Nombre d'options d'achat d'actions assujetties à l'entiercement	Pourcentage des actions ordinaires en circulation au 1^{er} décembre 2004⁽¹⁾	Pourcentage des actions ordinaires en circulation au 1^{er} décembre 2004 après avoir donné effet au placement⁽¹⁾⁽²⁾
Patrick J. Ryan, président, chef de la direction et administrateur	670 000	330 000	11,0%	2,4%
Hugh R. Snyder, président du conseil et administrateur	390 000	210 000	6,7%	1,4%
Wayne G. Beach, administrateur	490 000	210 000	7,8%	1,7%
Total	1 550 000	750 000	24,2%	5,5%

Notes :

- (1) En présumant la levée de toutes les options d'achat d'actions détenues par l'actionnaire de l'entiercement.
- (2) En présumant l'exercice de tous les bons de souscription spéciaux en circulation, mais sans tenir compte de la levée de l'Option relative aux attributions excédentaires ou de l'exercice de tout bon de souscription.

Suivant la politique d'entiercement, la Société se qualifiera à titre d'« émetteur établi » si les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la TSX. En conséquence, les titres entiercés seront assujettis à un entiercement de 18 mois, 25% des titres entiercés étant libérés à la date de l'inscription des actions ordinaires à la cote de la TSX, un tiers du solde des titres entiercés étant libérés six mois après la date d'inscription, la moitié du solde des titres entiercés étant libérés 12 mois après la date d'inscription et le reste, 18 mois après la date d'inscription.

Généralement, les titres entiercés ne peuvent être transférés ou autrement transigés pendant l'entiercement, sous réserve de certaines exceptions décrites à la politique d'entiercement.

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Au 1^{er} décembre 2004, à la connaissance de la Société, de ses administrateurs et dirigeants, aucune personne n'est directement ou indirectement propriétaire véritable ou porteur inscrit de plus de 10% des actions ordinaires en circulation, ou n'exerce une emprise ou un contrôle sur plus de 10% des actions ordinaires en circulation.

DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS ET DES TITRES PLACES

Unités

Chaque unité comprend une action ordinaire (désignée aux présentes comme une « action d'unité ») et un demi (0,5) bon de souscription. Les unités sont offertes au Prix d'émission de 2,00 \$ l'unité.

Actions ordinaires

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Au 1^{er} décembre 2004, 8 750 000 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

Toutes les actions ordinaires sont à égalité de rang avec les autres actions ordinaires en ce qui concerne la dissolution ou la liquidation volontaire ou forcée de la Société et le paiement de dividendes. Chaque action ordinaire confère à son porteur un vote sur toute question portée au vote des porteurs. Ceux-ci ont le droit de recevoir, au prorata de leurs actions ordinaires, tout dividende pouvant être déclaré par le conseil d'administration à même les fonds disponibles de droit à cet effet et de participer, au prorata de leurs actions ordinaires, à la distribution des biens de la Société après sa dissolution. Les porteurs d'actions ordinaires n'ont aucun droit de préemption ou de conversion. Toutes les actions ordinaires présentement en circulation ont été émises comme entièrement libérées et non susceptibles d'appel de versements et les Actions sous-jacentes et les actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice des bons de souscription du placeur pour compte seront, lorsque émises, entièrement libérées et non susceptibles d'appels de versements.

Bons de souscription

Les bons de souscription seront émis suivant les termes de la Convention de bons de souscription.

Chaque bon de souscription donnera droit au porteur de souscrire une action ordinaire au prix de 3,00 \$ par action pendant une période de deux ans de la date de clôture. La détention de bons de souscription ne fera pas du porteur un actionnaire de la Société et ne lui donnera aucun droit ou intérêt en tant qu'actionnaire, non plus que le droit de recevoir l'avis de convocation à toute assemblée des actionnaires, sauf à l'exercice d'un bon de souscription conformément aux modalités qui y sont rattachées. La Convention de bons de souscription prévoira des dispositions concernant le rajustement du prix d'exercice des bons de souscription et du nombre d'actions ordinaires auxquelles aura droit le porteur lors de tout exercice des bons de souscription à l'occasion de toute subdivision ou refonte des actions ordinaires en d'autres actions, si la Société doit verser un dividende sur ses actions ordinaires en circulation, dans le cas d'une restructuration de la Société ou de sa fusion, ou à l'occasion de toute autre réorganisation de la Société non couverte par ce qui précède ou de toute vente de la totalité (ou de la majeure partie) des propriétés et biens de la Société.

STRUCTURE CONSOLIDÉE DU CAPITAL

Le 3 février 2004, la Société a émis et vendu un total de 2 200 000 bons de souscription spéciaux au prix unitaire de 2,50 \$US, pour un produit brut total de 5 500 000 \$US. Chaque bon de souscription spécial donnait originellement droit au porteur d'acquérir, sans contrepartie additionnelle, une action ordinaire. Parce que la Société n'a pas, au 30 octobre 2004, i) déposé un prospectus (définitif) portant sur le placement des actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice des bons de souscription spéciaux et obtenu le visa de ce prospectus ; et ii) inscrit les actions ordinaires de la Société à la cote d'une bourse canadienne reconnue, chaque bon de souscription spécial exercé après le 30 octobre 2004 donne droit au porteur d'acquérir 1,1 action ordinaire. En conséquence, 2 420 000 actions ordinaires seront émises à l'exercice des 2 200 000 bons de souscription spéciaux.

Le tableau suivant résume les changements survenus dans la structure du capital de la Société depuis le 31 décembre 2003 et qui surviendront après avoir donné effet au Placement et à l'exercice des bons de souscription spéciaux.

Description du titre	En circulation au 31 décembre 2003⁽¹⁾	En circulation à la date du prospectus (non vérifié)	En circulation au 31 décembre 2003 après avoir donné effet à l'exercice des bons de souscription spéciaux⁽²⁾	En circulation au 31 décembre 2003 après avoir donné effet au Placement et à l'exercice des bons de souscription spéciaux⁽³⁾
actions ordinaires (autorisées : nombre illimité)	2 477 135 \$US (8 750 000 actions)	2 477 135 \$US (8 750 000 actions)	7 476 085 \$US (11 170 000 actions)	53 802 085 \$US (41 170 000 actions)
Bons de souscription spéciaux	Nil	2 200 000	Nil	Nil

Notes:

- (1) Sur la base des états financiers vérifiés de l'exercice terminé le 31 décembre 2003.
- (2) En considérant que 2 420 000 Actions sous-jacentes sont émises à l'exercice des bons de souscription spéciaux.
- (3) Sans donner effet à l'exercice de l'option relative aux attributions excédentaires.

OPTIONS D'ACHAT DE TITRES

Régime d'options d'achat d'actions

La Société administre l'octroi d'options d'achat d'actions en vertu de son Régime d'options d'achat d'actions. Le Régime permet l'octroi d'options d'achat d'actions incitatives à tout employé ou initié de la Société ou de toute filiales et à toute autre personne ou société retenue pour offrir à la Société, sur une base continue, des services consultatifs, techniques, de gestion ou autres. Un maximum de 2 100 000 actions ordinaires peuvent être émises en vertu du Régime d'options d'achat d'actions. Au 1^{er} décembre 2004, des options visant l'achat d'un total de 1 250 000 actions ordinaires ont été octroyées et sont en circulation en vertu du Régime.

Des options peuvent être octroyées en vertu du Régime d'options d'achat d'actions de temps à autre, tel que déterminé par le conseil d'administration de la Société ou par un comité formé à cet effet par le conseil. Les options octroyées en vertu du Régime d'options d'achat d'actions sont incessibles et leur prix d'exercice ne sera pas inférieur au cours des actions ordinaires au moment de l'octroi. Si, au moment de l'octroi d'une option, les actions de la Société sont inscrites à la cote d'une bourse ou cotées sur tout autre marché, le cours des actions doit être le cours de fermeture à la bourse où les actions sont inscrites ou sur le marché où les actions sont cotées, au jour d'opérations sur valeurs précédant l'octroi. Si un tel cours de fermeture n'était pas disponible, le cours des actions doit être celui qui correspond à la moyenne de la plus récente offre d'achat ou demande d'actions de la Société sur toute bourse ou marché où les actions sont inscrites ou cotées. Dans tous les cas, le Prix ne peut être moindre que le cours des actions à la Bourse de Toronto si les actions de la Société y sont inscrites. Si, au moment de l'octroi de l'option, les actions de la Société ne sont pas inscrites sur une bourse ou cotées sur tout autre marché, le cours doit être déterminé par le conseil d'administration (ou un comité) sur la base des éléments que celui-ci (ou le comité) considérera pertinents.

Sommaire des options

Le tableau suivant résume les options octroyées par la Société et en circulation au 1^{er} décembre 2004:

Catégorie de bénéficiaire (nombre de bénéficiaires dans la catégorie)	Nombre d'actions ordinaires sous option	Date de l'octroi	Prix d'exercice	Date d'expiration	Cours à la date de l'octroi⁽¹⁾
Dirigeants, en tant que groupe (4)	300 000 180 000 100 000	2 janv. 03 3 fév. 04 3 fév. 04	0,25 \$US 2,50 \$US 2,50 \$US	2 janv. 08 3 fév. 11 10 fév. 11	0,25 \$US 2,50 \$US 2,50 \$US
Administrateurs qui ne sont pas aussi des dirigeants, en tant que groupe (4)	350 000 220 000	2 janv. 03 3 fév. 04	0,25 \$US 2,50 \$US	2 janv. 08 3 fév. 11	0,25 \$US 2,50 \$US
Dirigeants de filiales (aucun)	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O
Administrateurs qui ne sont pas aussi dirigeants de filiales (aucun)	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O
Employés, sauf les dirigeants, en tant que groupe (aucun)	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O
Employés et ex-employés, sauf les dirigeants de filiales (aucun)	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O
Consultants, en tant que groupe (1)	100 000	12 sept. 03	0,50 \$US	12 sept. 10	0,50 \$US
Total des options d'achat d'actions	1 250 000				

Note : (1) Le cours a été déterminé par les administrateurs de la Société.

VENTES ANTERIEURES

Le tableau suivant fait état de toutes les émissions ou ventes de titres de la Société par celle-ci au cours des 12 mois précédant la date de ce prospectus :

Date d'émission ou de vente	Description de l'opération	Nombre total de titres émis	Type de titre	Prix unitaire
3 fév. 2004	Placement privé	2 200 000	Bons de souscription spéciaux ⁽¹⁾	2,50 \$US

Note:

1) Dans le cadre du placement privé de bons de souscription spéciaux, la Société a émis, en faveur de RBC Dominion valeurs mobilières inc., 110 000 bons de souscription spéciaux de rémunération qui peuvent être exercés sans contrepartie additionnelle contre 110 000 Bons de souscription du placeur pour compte. Chaque Bon de souscription du placeur pour compte donne droit au porteur d'acheter une action ordinaire de la Société au prix de 2,50 \$US par action en tout temps avant 17 h 00 (heure de Toronto) à la date qui est : i) soit le 3 février 2007, soit ii) la date de dix-huit (18) mois suivant la date à laquelle la Société complète un placement public de titres, selon la première occurrence.

Aucun des titres de la Société n'est inscrit à une bourse ou coté sur un marché quelconque.

REMUNERATION DE LA HAUTE DIRECTION

Le tableau suivant fait état de la rémunération versée au chef de la direction depuis l'incorporation de la Société (12 mars 2002) jusqu'au 31 décembre 2003.

Sommaire de la rémunération

Le tableau suivant fait état de toute rémunération annuelle et à long terme versée au président et chef de la direction de la Société (le « haut dirigeant désigné ») pour les services qu'il a rendus à quelque titre que ce soit à la Société pendant les exercices qui vont de la date d'incorporation de la Société (12 mars 2002) jusqu'au 31 décembre 2003 :

Nom et principal poste occupé	Année	Rémunération annuelle			Rémunération à long terme		
		Salaire (\$)	Boni (\$)	Autre rémunération annuelle (\$)	Attributions		Paiements
					Titres sous options/ DPVA octroyés (nombre)	Actions subalternes ou unités d'actions subalternes (\$)	RILT (\$)
Patrick J. Ryan Président et chef de la direction	2003	Nil	Nil	50 000 \$US	250 000	Nil	Nil
	2002 ⁽¹⁾	Nil	Nil	29 167 \$US ⁽²⁾	Nil	Nil	Nil

Notes:

(1) Pendant les exercices de la date d'incorporation de la Société (12 mars 2002) jusqu'au 31 décembre 2002.

(2) Rémunération payée pour la période de juillet à décembre 2002.

Régimes incitatifs à long terme

La Société n'a pas eu ni n'a présentement de régime incitatif à long terme (RILT) et n'a attribué aucun droit à la plus-value des actions.

Options octroyées durant le plus récent exercice financier complet

Les options d'achat d'actions suivantes ont été octroyées au haut dirigeant désigné pendant le plus récent exercice financier complet de la Société :

OPTIONS OCTROYÉES DURANT LE PLUS RÉCENT EXERCICE FINANCIER COMPLET					
Nom	Titres sous option octroyés (nombre)	% des options totales octroyées à des employés pendant l'exercice financier	Prix de base ou d'exercice (US\$/titre)	Cours des titres sous-jacents à la date de l'octroi de l'option (US\$/titre)	Date d'expiration
Patrick J. Ryan Président et chef de la direction	250 000	100%	0,25\$US	0,25\$US	2 janv. 2008

Aucune modification n'a été apportée au prix d'exercice d'une option pendant le plus récent exercice financier complet.

TOTAL DES OPTIONS EXERCÉES PENDANT LE PLUS RÉCENT EXERCICE FINANCIER COMPLET ET VALEUR DES OPTIONS À LA FIN DE L'EXERCICE						
Nom	Titres acquis à l'exercice (nombre)	Valeur totale (\$CA)	Options non exercées au 31 décembre 2002 (nombre)		Valeur des options dans le cours non exercées au 31 décembre 2003 ⁽¹⁾	
			Susceptibles d'exercice	Expirées	Susceptibles d'exercice	Expirées
Patrick J. Ryan Président et chef de la direction	Nil	Nil	250 000	Nil	562 500 \$US	Nil

Note :

(1) Sur la base d'un cours présumé de 2,50 \$US au 31 décembre 2003.

La Société n'a attribué aucun droit à la plus-value des actions à un dirigeant, et aucun tel droit n'est en circulation.

Contrats d'emploi

Le président et chef de la direction de la Société, Dr. Patrick J. Ryan, rend des services à la Société suivant un contrat écrit en vertu duquel la Société lui verse des honoraires de consultation de 50 000 \$US par année payables mensuellement en arriérés.

Rémunération des administrateurs

Les administrateurs qui ne sont pas des dirigeants ou des employés de la Société ne reçoivent présentement aucuns honoraires en contrepartie de leurs services comme administrateurs. Les administrateurs sont éligibles au Régime d'option d'achat d'actions de la Société, tel que décrit sous la rubrique « *Options d'achat de titres* ». Les administrateurs qui ne sont pas des dirigeants ont droit à une rémunération dans la mesure où les services qu'ils facturent à la Société le sont aux taux qu'ils factureraient pour les mêmes services à des tiers traitant à distance.

Les administrateurs sont remboursés des déboursés raisonnables qu'ils encourent dans l'exécution de leurs fonctions auprès de la Société.

PRETS AUX ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Aucun prêt n'a été consenti à un dirigeant ou à un administrateur de la Société, ou à une personne ayant des liens avec ceux-ci, à quelque moment que ce soit depuis l'incorporation de la Société.

FACTEURS DE RISQUE

Un investissement dans les unités est spéculatif et comporte des risques considérables. La Société et ses activités sont exposées aux risques suivants, en plus de ceux mentionnés ailleurs dans ce prospectus:

Histoire de l'entreprise

La Société a été incorporée en mars 2002 et a une histoire restreinte. Rien ne garantit qu'elle produira des revenus, fera des profits ou offrira un rendement sur le capital investi. Les investisseurs doivent se fier à la capacité, à l'expertise, au jugement, à l'opinion, à l'intégrité et à la bonne foi de la direction de la Société.

Propriété minière unique

La seule propriété minière de Frontera est la propriété Piedras Verdes. Tout événement défavorable affectant cette propriété aurait un impact marqué et défavorable sur la Société et affecterait d'une façon importante et défavorable la rentabilité de sa production de cuivre, sa performance financière et ses résultats d'exploitation.

Risques liés à l'exploitation

L'exploration et les activités minières comportent des risques importants. Peu de propriétés explorées sont finalement développées en mines productrices. Le feu, les pannes d'électricité, les conflits de travail, l'inondation, les explosions, les glissements de terrain de même que l'incapacité d'obtenir la main-d'œuvre, la machinerie ou l'équipement appropriés ou souhaitables sont d'autres risques liés à l'exploitation de mines et à la poursuite de programmes d'exploration. Frontera s'est appuyée et peut continuer de s'appuyer sur l'expérience d'exploitation de consultants et d'autres personnes. La détermination des réserves minérales au moyen de forages, le développement de procédés métallurgiques et la construction des infrastructures et des installations minières et de traitement sur tout site minier sélectionné entraînent des dépenses considérables. Bien que des profits substantiels puissent découler de la découverte d'un gisement important, rien ne garantit que des quantités de minerais suffisantes pour

justifier l'exploitation commerciale seront découvertes, ou que les fonds d'exploitation requis seront obtenus en temps opportun. L'économie de l'exploitation de propriétés minières tient à plusieurs éléments dont le coût d'exploitation, les variations de dosage du minerai extrait, les fluctuations du cours du cuivre et des taux de change ou la variation des autres minerais extraits, les coûts de mise en valeur, des infrastructures et des équipements de traitement, de même qu'à d'autres facteurs dont les réglementations gouvernementales, y compris les règlements liés aux redevances, à la production allouée, à l'import-export de minerais et à la protection de l'environnement. De plus, la qualité effective de la minéralisation exploitée peut différer de celle qu'indiquaient les résultats de forages et cette variation peut être importante. Selon le cours du cuivre, Frontera peut déterminer qu'il est inopportun de commencer ou de poursuivre l'exploitation commerciale.

Il n'est pas toujours possible d'assurer pleinement de tels risques, que ce soit en raison de la cherté des primes ou pour d'autres motifs. Si la Société devenait passible de dommages, sa rentabilité future pourrait être réduite ou devenir nulle et il en résulterait un accroissement des coûts et une moins-value des titres de Frontera.

Estimations de ressources et réserves minérales et risques liés à l'exploitation

Les estimations de réserves et de ressources minérales apparaissant à ce prospectus ne sont que des estimations. Rien ne garantit qu'un taux de récupération de minerai spécifique sera atteint ou qu'une ressource ou une réserve identifiées révéleront un gisement exploitable commercialement (ou viable) pouvant être légalement et économiquement exploité. De plus, la qualité de la minéralisation finalement exploitée peut différer de celle qu'indiquaient les résultats de forages et cette variation peut être importante. Des facteurs tels les réglementations et exigences à l'égard de permis, le climat, des éléments environnementaux, des difficultés techniques imprévues, des formations géologiques inhabituelles ou inattendues, des travaux géologiques, métallurgiques ou de génie incorrects ou inexacts et des interruptions du travail, entre autres, peuvent avoir un effet sur l'exploitation. Des éléments à court terme tels le besoin de développer les gisements d'une manière ordonnée ou le traitement de minerais de teneur différentes ou nouvelles peut avoir un effet défavorable sur les opérations minières ou sur les résultats d'exploitation. Rien ne garantit que les teneurs de minerais obtenues lors de tests de laboratoire à faible échelle seront les mêmes lors de tests à grande échelle effectués in situ ou lors des opérations d'extractions réelles. Des changements importants au niveau des réserves ou ressources, teneurs, rapports linéaires de découverte ou taux de recouvrement peuvent affecter la viabilité économique des projets. Les réserves et ressources estimées décrites aux présentes ne devraient pas être interprétées comme garantes de la vie de la mine ou de la rentabilité des opérations futures.

La Société a retenu les services de consultants techniques experts indépendants pour la conseiller, entre autres, à l'égard des réserves et ressources minérales et quant à l'ingénierie de projet. La Société considère que ces experts sont compétents et qu'ils ont exécuté leur travail conformément à toutes les normes de l'industrie reconnues internationalement. Cependant, si le travail de ces experts devait s'avérer incorrect ou inadéquat sous quelque aspect important, Frontera peut encourir des délais et des coûts accrus dans le développement de la propriété Piedras Verdes.

Niveau de mise en valeur

La viabilité commerciale d'un gîte minéral du type de celui localisé et présumé localisé sur la propriété Piedras Verdes dépend d'un certain nombre d'éléments qui comprennent en particulier le cours du cuivre, la qualité, la taille, la teneur et les autres attributs du gîte ainsi que la disponibilité et la proximité des infrastructures nécessaires au développement et à l'exploitation des minerais à une échelle commerciale.

Le Rapport technique Piedras Verdes constitue une analyse indépendante de l'information disponible sur la propriété Piedras Verdes et de son potentiel. Le Rapport technique Piedras Verdes est fondé en partie sur les observations contenues dans des rapports précédents préparés par des tiers, et sur les conclusions qui en sont tirées.

Réglementation environnementale

Les opérations de la Société sont assujetties aux lois et règlements portant sur l'environnement. Ces lois et règlements sont sujets à changements. Le déversement de polluants dans l'air, l'eau et le sol peut donner lieu à des obligations importantes de la Société envers le gouvernement ou des tiers et entraîner le versement d'indemnités substantielles. Rien ne garantit que les lois et règlements actuels sur l'environnement, tel qu'interprétés présentement, ou que les lois et règlements futurs sur l'environnement n'auront pas un effet défavorable sur la Société.

Permis environnementaux

CDM détient présentement un permis environnemental de phase II qui l'autorise à des activités d'exploration comprenant le forage, la construction de routes et l'échantillonnage d'ensemble. Ce permis était valide jusqu'au 6 juin 2004 et, avant son expiration, CDM a formellement requis une extension supplémentaire. Le permis actuel est donc toujours valide. Tout problème résultant de l'extension du permis peut entraver ou retarder les activités de mise en valeur planifiées par CDM.

Pour commencer l'exploitation minière, CDM aura besoin d'une « licence environnementale unifiée ». Bien que le processus d'obtention de cette licence ait été récemment centralisé et simplifié, rien ne garantit qu'une licence environnementale unifiée sera accordée à CDM ou qu'elle le sera au coût et dans les délais présentement planifiés. Tous les permis du projet sont en cours de demande, mais CDM n'a pas encore demandé la licence environnementale unifiée. De plus, si la licence est accordée, rien ne garantit que les questions environnementales soulevées lors du processus de demande ne donneront pas lieu à des obligations ou responsabilités importantes pour CDM. Voir la rubrique « *Propriété Piedras Verdes - Permis* ».

Acquisition de droits de surface

CDM devra acheter ou louer des droits de surface sur certaines parties de la propriété Piedras Verdes en vue d'exploiter toutes les ressources et d'optimiser l'exploitation du puits et la localisation des parcs de résidus. Rien ne garantit que CDM pourra acheter ou louer ces droits de surface, ou qu'elle pourra le faire à un coût raisonnable.

Luz del Carmen Bours de Bojorquez détient les droits de surface du ranch Agua Tapada, une parcelle de 802 ha située immédiatement au sud du gîte Piedras Verdes. Bien qu'il ne couvre aucune partie du gîte, il serait souhaitable de disposer d'une partie de ce terrain pour le développement optimum du remblais de lixiviation. Un représentant de M^{me} Bours de Bojorquez a rencontré la Société pour discuter de la vente possible de son ranch entier, mais aucun accord n'est intervenu. Voir la rubrique « *Propriété Piedras Verdes* » – *Droits de surface* ».

Développement d'une source d'eau

L'exploitation minière et les opérations de traitement à la propriété Piedras Verdes commanderont un volume d'eau estimé à 454 m³ par heure, ou environ 4 millions de mètres cubes d'eau par année. Un aquifère susceptible de répondre aux besoins de la mine a été identifié à 4 km à l'est de l'aire du projet.

Le coût du développement éventuel de cet aquifère a été budgété à l'étude de faisabilité. Rien ne garantit qu'une source d'eau est disponible, que des droits de captation d'eau suffisants pour répondre aux besoins du projet en seront obtenus ou que l'aquifère pourra être développé ou qu'il le sera au prix budgété.

Risques liés aux délais

Frontera prévoit: i) compléter le processus de demande de permis de la propriété Piedras Verdes d'ici la fin de l'année 2004; ii) commencer la construction en 2005; et iii) débiter la production commerciale en 2006. Cependant, il existe des risques importants à l'effet que le début et l'achèvement de la construction d'une mine sur la propriété Piedras Verdes soient retardés à la suite de circonstances hors du contrôle de Frontera. De tels risques comprennent les délais dans la signature d'un contrat d'exploitation minière et/ou de location-achat d'équipement minier, les délais dans l'obtention du Financement par emprunt prévisionnel, des délais dans l'acquisition des droits de surface ou de captation de l'eau nécessaires pour exploiter toutes les ressources et optimiser l'exploitation du puits et les parcs de résidus sur la propriété Piedras Verdes, des délais dans l'obtention des autorisations et permis environnementaux et de construction, des délais dans la finalisation de l'ingénierie de détails et la signature d'un contrat de construction final, ainsi que des difficultés imprévues rencontrées durant le processus de construction.

Ressources financières restreintes

La Société ne dispose pas des ressources financières nécessaires pour amener la propriété Piedras Verdes en exploitation commerciale. La Société devra conclure un contrat d'exploitation minière avec un entrepreneur minier et/ou un contrat de location-achat d'équipement minier et obtenir le Financement par emprunt prévisionnel ou rechercher d'autres avenues de financement externe dans le but de financer le développement de la propriété Piedras Verdes, de procéder aux paiements d'acquisition différés dus à Phelps Dodge et à Azco et de financer d'autres dépenses importantes. Rien ne garantit que la Société pourra conclure un contrat d'exploitation minière et/ou de location-achat d'équipement minier et obtenir le Financement par emprunt prévisionnel ou toute autre forme de financement, ou qu'elle pourra les obtenir à des conditions favorables. Le défaut de conclure un contrat d'exploitation minière et/ou de location-achat d'équipement minier et d'obtenir le Financement par emprunt prévisionnel ou une autre forme de financement pourrait entraîner des retards ou le report de l'exploration et de la mise en valeur de la propriété Piedras Verdes à une date indéterminée.

Latitude quant à l'utilisation du produit net du Placement

Jusqu'à ce que le produit net du Placement soit dépensé, la Société a toute latitude de l'investir à son gré. Les investisseurs n'auront pas l'occasion d'évaluer les données économiques, financières ou autres que la Société pourra utiliser pour déterminer comment employer ce produit, et les investisseurs pourraient être en désaccord avec la façon dont elle dépense le produit.

Aucun marché existant

Il n'y a présentement aucun marché pour les unités, les actions ordinaires ou les bons de souscription. Bien que l'inscription des actions ordinaires et des bons de souscription à la cote de la TSX ait été acceptée sous conditions, la liquidité d'un investissement dans les unités peut être restreinte et le cours des actions peut devenir inférieur au Prix d'émission. Le Prix d'émission a été déterminé par négociations entre la Société et les preneurs fermes et peut n'avoir aucun rapport avec le prix qui prévaudra sur le marché après le Placement.

Dépendance à l'égard de la direction, de consultants, experts et autres conseillers

Le succès des opérations et activités de la Société dépend dans une large mesure des efforts et capacités de sa direction et de consultants, experts et autres conseillers externes. Les investisseurs doivent accepter de se fier dans une large mesure à l'opinion et au jugement de la direction, ainsi qu'à l'expérience et à la compétence de consultants, experts et autres conseillers externes. La Société n'a pas instauré de programmes formels de relève et de perfectionnement en gestion. La perte d'un ou plusieurs de ces employés ou consultants, s'ils ne sont pas remplacés, pourrait avoir un effet défavorable sur les opérations et la performance financière de la Société.

Forte concurrence

L'industrie minière est compétitive à chacun de ses stades. Frontera fait face à une forte concurrence de la part d'autres sociétés minières quant à l'acquisition de propriétés produisant ou capables de produire du cuivre. Plusieurs de ces sociétés ont des ressources financières, une expérience opérationnelle et des capacités techniques supérieures à celles de Frontera. Devant cette concurrence, Frontera peut être incapable de conserver ou d'acquérir des propriétés minières intéressantes, ou de le faire à des conditions qu'elle considère acceptables. Il peut donc en résulter un effet défavorable sur les revenus, les opérations et la situation financière de Frontera.

Variation des cours du métal

La capacité de la Société de développer des gîtes minéraux, s'ils se montrent ultérieurement commercialement viables, dépend également des cours du cuivre. Les cours du cuivre fluctuent largement et sont influencés par de nombreux facteurs qui sont hors du contrôle de la Société, dont la modification des conditions d'offre et de demande et la fluctuation des taux de change.

Risques liés aux taux de change

Certaines des opérations de la Société sont transigées en dollars américains, y compris tous les paiements dus à Serrana en vertu de la Convention Serrana et certaines des dépenses à encourir en relation avec la propriété Piedras Verdes. D'autres dépenses à encourir en relation avec la propriété Piedras Verdes sont transigées en pesos mexicains. Les fluctuations des taux de change relatifs entre le dollar canadien, le dollar américain et le peso mexicain peuvent avoir un effet défavorable sur le positionnement et les résultats financiers de la Société. La Société ne dispose pas présentement d'une politique à l'égard de la gestion ou du contrôle des risques associés aux taux de change de monnaies étrangères puisque, jusqu'à maintenant, ses principales activités ne l'ont pas exposé de façon importante aux risques de change.

Titres

L'acquisition du droit d'exploiter des propriétés minières est un processus long et laborieux. Bien que la Société soit satisfaite des mesures raisonnables qu'elle a prises pour s'assurer d'un droit libre de toute charge d'exploiter la propriété Piedras Verdes, rien ne garantit que ces claims ne sont pas assujettis à des conventions ou participations antérieures non enregistrées ou à des réclamations ou intérêts non identifiés ou autres qui pourraient avoir un effet défavorable sur la Société.

Risques miniers et assurance

L'exploration et l'exploitation minières comportent généralement certains types de risques parmi lesquels des risques environnementaux, des accidents industriels, des formations géologiques inhabituelles ou imprévues ou d'autres conditions géologiques. La Société peut être tenue responsable de pollution,

d'autres formes de contamination de l'environnement ou d'autres risques qu'elles ne peut assurer ou contre lesquels elle peut choisir de ne pas s'assurer à cause du coût important des primes ou pour d'autres motifs. L'indemnisation de telles responsabilités peut avoir un effet important et défavorable sur la Société et conduire à la perte de ses biens.

Risques liés aux politiques et règlements gouvernementaux

Les activités d'exploration, de mise en valeur et d'exploitation minières de la Société sont assujetties à des lois et règlements régissant le contrôle des prix, l'expropriation, la santé et la sécurité des travailleurs, les normes d'emploi, l'élimination des déchets, la protection de l'environnement, le développement d'une mine, l'utilisation des terres et de l'eau, la prospection, la production minérale, les exportations, les impôts, les normes du travail, les normes relatives à la santé du travail, les déchets toxiques, la protection des espèces en danger et protégées et d'autres questions. La Société considère qu'elle se conforme généralement aux principales lois et réglementations en vigueur touchant à ses activités. Cependant, des changements futurs aux lois, règlements et conventions applicables ou des changements dans leur application ou dans leur interprétation par les autorités pourraient entraîner des modifications aux exigences légales ou modalités rattachées aux permis existants et aux conventions applicables à la Société ou à ses propriétés. De telles modifications pourraient avoir un effet défavorable important sur les opérations actuelles de la Société ou sur les projets de mise en valeur qu'elle a planifiés. Là où ils sont requis, obtenir les permis et licences nécessaires peut être un processus long et complexe et la Société ne peut garantir que tout permis nécessaire pourra être obtenu ou qu'il le sera à des conditions acceptables et en temps opportun. Les coûts et délais associés à l'obtention des permis nécessaires, au respect des exigences qui y sont rattachées et au respect des lois et règlements applicables peut interrompre, retarder de façon importante ou restreindre la Société dans la mise en œuvre d'un projet d'exploration, de l'exploitation d'une mine ou de son développement. Tout défaut de se conformer aux lois et règlements ou permis applicables, même fortuit, peut entraîner l'interruption ou l'arrêt des opérations d'exploration, de mise en valeur ou d'exploitation ou des amendes, pénalités ou autres obligations importantes.

La propriété Piedras Verdes est située dans l'État de Sonora, au Mexique. Les activités d'exploration, de mise en valeur et d'exploitation minières de la Société peuvent être affectées à différents niveaux par la stabilité politique et les réglementations gouvernementales. Toute modification des règlements ou tout virage dans les attitudes politiques du Mexique ou de l'État de Sonora, sont hors du contrôle de la Société et peuvent avoir un effet défavorable sur ses affaires.

Le Mexique encourage présentement l'investissement étranger dans l'industrie minière. Cependant, il est possible qu'une détérioration des conditions économiques ou d'autres facteurs entraînent une modification des politiques gouvernementales. De la même façon, les conditions sociales du Mexique sont présentement stables. Cependant, si des conflits sociaux surviennent à l'avenir, ils peuvent avoir un effet défavorable sur les activités de la Société.

Localisation des biens de la Société

Presque tous les biens de la Société se trouvent à l'extérieur du Canada et sont détenus indirectement par des filiales étrangères. Il peut être difficile sinon impossible d'exécuter une décision d'une cour canadienne, formulée sur la base des dispositions relatives à la responsabilité civile contenues dans les lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces, à l'encontre de la partie des biens de la Société se trouvant à l'extérieur du Canada.

Conflits d'intérêts

Certains administrateurs et dirigeants de la Société sont associés à des sociétés qui achètent des participations dans des propriétés minières. De telles associations pourront donner lieu à des conflits d'intérêts de temps à autre. Voir les rubriques « *Administrateurs et dirigeants* » et « *Dirigeants et autres personnes intéressés dans les opérations importantes* ».

ADMISSIBILITE A L'INVESTISSEMENT

De l'avis de Beach, Hepburn, LLP, et de Fasken Martineau DuMoulin, LLP, dans la mesure où les actions ordinaires et les bons de souscription sont inscrits à la cote d'une bourse de valeurs reconnue (ce qui inclut la Bourse de Toronto), et lorsqu'ils seront inscrits, les actions ordinaires et les bons de souscription constitueront un placement admissible en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et des règlements adoptés en vertu de celle-ci pour les fiducies régies par des régimes enregistrés d'épargne retraite, des fonds enregistrés de revenus de retraite ou des régimes de participation différés aux bénéfices (collectivement, les « régimes de revenus différés ») et pour les fiducies régies par des régimes enregistrés d'épargne étude. De l'avis des conseillers juridiques, qui se fondent en partie sur une attestation d'un dirigeant de la Société en ce qui concerne les questions de fait, les actions ordinaires et les bons de souscription, s'ils étaient émis à la date des présentes, ne constitueraient pas, à cette date, un « bien étranger » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) en ce qui a trait aux régimes de revenus différés, et pour les autres personnes assujetties à l'impôt de la partie XI de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les régimes enregistrés d'épargne étude ne sont pas assujettis aux règles portant sur les biens étrangers.

PROCEDURES JUDICIAIRES

Aucune procédure judiciaire n'est intentée par ou contre la Société et aucune telle procédure n'affecte les biens de la Société à la date de ce prospectus.

DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES INTERESSES DANS DES OPERATIONS IMPORTANTES

Sauf tel que divulgué ailleurs dans ce prospectus, aucun administrateur ou dirigeant et aucune filiale ou société affiliée n'avaient un intérêt dans une opération importante de la Société.

VERIFICATEURS, AGENT CHARGE DE LA TENUE DES REGISTRES ET AGENT CHARGE DES TRANSFERTS

Les vérificateurs de la Société sont McGovern, Hurley, Cunningham, LLP, Chartered Accountants, Toronto (Ontario). L'agent chargé de la tenue des registres et l'agent chargé des transferts des actions ordinaires et des bons de souscription est Equity Transfer Services Inc., 120, rue Adelaide Ouest, bureau 420, Toronto (Ontario) M5H 4C3.

QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE

Certaines questions d'ordre juridique relatives au Placement seront examinées par Beach, Hepburn, LLP, pour le compte de la Société et par Fasken Martineau DuMoulin, LLP, pour le compte des preneurs fermes. Wayne G. Beach, un administrateur de la Société, et Lyle R. Hepburn, le secrétaire de la Société, sont des associés de Beach, Hepburn, LLP. Au 1^{er} décembre 2004, les associés et partenaires de Beach, Hepburn, LLP, en tant que groupe, détenaient directement ou indirectement 590 000 actions ordinaires et 8 000 bons de souscription spéciaux de la Société. Au 1^{er} décembre 2004, les associés et partenaires de Fasken Martineau DuMoulin, LLP, en tant que groupe, détenaient directement ou indirectement moins de 1% des actions ordinaires en circulation.

EXPERTS

L'information de nature économique (y compris l'analyse économique), scientifique ou technique portant sur la propriété Piedras Verdes apparaissant à ce prospectus est tirée du Rapport technique Piedras Verdes daté du 22 novembre 2004 et préparé par M. Conrad E. Huss, Ph.D., ing., de M3 Engineering. Le Rapport technique Piedras Verdes constitue une revue technique indépendante des ressources et réserves minérales, des opérations et de la mise en valeur de la propriété Piedras Verdes. M. Conrad E. Huss est une « personne qualifiée » au sens de la norme canadienne NI 43-101 et il n'a pas de lien avec Frontera au sens de la norme canadienne NI 43-101.

CONTRATS IMPORTANTS

Au cours des deux dernières années, la Société ou ses prédécesseurs et filiales ont conclu les contrats suivants qui sont présentement importants:

1. La Convention d'achat d'actions FCDM (voir la rubrique « *Description et développement de l'Entreprise - Acquisition de la propriété Piedras Verdes* »);
2. La Convention d'achat d'actions Azco (voir la rubrique « *Description et développement de l'Entreprise - Acquisition de la propriété Piedras Verdes* »);
3. La convention Serrana (voir la rubrique « *Description et développement de l'Entreprise - Convention Serrana* »);
4. L'entente d'occupation temporaire intervenue le 17 novembre 2003 entre CDM et l'ejido Piedras Verdes (voir la rubrique « *Propriété Piedras Verdes - Description de la propriété et localisation - Droits de surface* »);
5. L'entente d'occupation temporaire et la convention de bail intervenues le 1^{er} octobre 2004 entre CDM et l'ejido El Tabela (voir la rubrique « *Propriété Piedras Verdes - Description de la propriété et localisation - Droits de surface* »);
6. L'entente d'occupation temporaire et la convention de bail intervenues le 17 août 2004 entre CDM et l'ejido Mocuzarit (voir la rubrique « *Propriété Piedras Verdes - Description de la propriété et localisation - Droits de surface* »);
7. La convention de bail intervenue le 20 août 2004 entre CDM et l'ejido Osobampo (voir la rubrique « *Propriété Piedras Verdes - Description de la propriété et localisation - Droits de surface* »);
8. La convention de prise ferme (voir la rubrique « *Mode de placement* »); et

9. La Convention d'entiercement (voir la rubrique « Titres entiercés »).

Des copies des contrats importants et du Rapport technique Piedras Verdes auquel on réfère sous la rubrique « *Propriété Piedras Verdes* » peuvent être consultées au siège social de la Société, 36, rue Toronto, bureau 1000, Toronto (Ontario) Canada, en tout temps durant les heures normales d'affaires jusqu'à 30 jours de la Date d'expiration.

DROITS DE RESOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

La législation en valeurs mobilières de certaines des provinces et territoires du Canada confère aux acheteurs un droit de résolution. Ce droit peut être exercé dans les deux jours ouvrables suivant la réception réelle ou réputée du prospectus et de toute modification. Dans plusieurs des provinces et territoires, la législation sur les valeurs mobilières permet également à l'acquéreur de demander la nullité, la révision du prix ou, dans certains cas, des dommages-intérêts si le prospectus ou toute modification contiennent des informations fausses ou trompeuses, ou ne sont pas transmission à l'acheteur. Toutefois, ces recours doivent être exercés dans les délais prescrits par la législation de la province ou du territoire où réside l'acheteur. L'acheteur se reportera aux dispositions applicables de la législation en valeurs mobilières de sa province ou de son territoire pour en connaître les détails ou consultera un avocat.

GLOSSAIRE

Ce qui suit est un glossaire de certains des termes utilisés dans ce prospectus, y compris dans le sommaire du prospectus.

« **action de bon** » désigne les actions ordinaires à être émises à l'exercice des bons de souscription.

« **action d'unité** » et « **actions d'unités** » désignent les actions ordinaires comprises dans les unités offertes en vente aux termes du placement.

« **actions ordinaires** » désigne les actions ordinaires du capital-actions de la Société.

« **Actions sous-jacentes** » désigne les actions ordinaires qui seront émises à l'exercice des bons de souscription spéciaux.

« **agent d'entiercement** » et « **agent des bons de souscription** » désignent Equity Transfer Services Inc.

« **Azco** » désigne Azco Mining, Inc., une société traitant à distance avec Frontera et de laquelle FCDM a acquis 30% des actions émises et en circulation de CDM.

« **bon de souscription** » et « **bons de souscription** » désignent les bons de souscription d'actions ordinaires de catégorie A compris dans les unités offertes en vente aux termes du placement.

« **bons de souscription spéciaux** » désigne les 2 200 000 bons de souscription spéciaux émis et en circulation de la Société, lesquels ont été émis et vendus par la Société dans le cadre d'un placement privé conclu le 3 février 2004.

« **CDM** » désigne Cobre del Mayo, S.A. de C.V., une société incorporée en vertu des lois du Mexique et qui détient la propriété Piedras Verdes.

« **COMEX** » désigne le Commodity Exchange (la Bourse des métaux de New-York), une division du New York Mercantile Exchange, une importante bourse américaine spécialisées dans les options et placements à terme sur métaux.

« **commission des preneurs fermes** » désigne la commission en espèces payable aux preneurs fermes en vertu de la Convention de prise ferme.

« **Convention d'achat d'actions Azco** » désigne la convention d'achat d'actions intervenue le 10 avril 2003 entre FCDM et Azco par laquelle FCDM achetait la participation de 30% de CDM préalablement détenues par Azco.

« **Convention d'achat d'actions FCDM** » désigne la convention d'achat d'actions intervenue le 29 mars 2002 entre la Société et Phelps Dodge et par laquelle la Société achetait 100% des actions émises et en circulation de FCDM.

« **Convention de bons de souscription** » désigne la convention de bons de souscription devant intervenir entre la Société et l'agent des bons de souscription eut égard aux bons de souscription.

« **Convention d'entiercement** » désigne la convention d'entiercement intervenue le 1^{er} décembre 2004 entre Patrick J. Ryan, Hugh R. Snyder, Wayne G. Beach, la Société et Equity Transfer Services Inc.

« **Convention de prise ferme** » désigne la convention de prise ferme intervenue entre la Société et les preneurs fermes le 1^{er} décembre 2004.

« **Convention Serrana** » désigne la convention intervenue le 4 mars 1997 entre CDM et Serrana au sujet de certaines des concessions comprises dans la propriété Piedras Verdes, telle qu'amendée par un avenant daté du 29 janvier 2002.

« **Date de clôture** » désigne le 9 décembre 2004 ou la date dont pourront convenir la Société et les preneurs fermes, mais au plus tard, le 31 décembre 2004.

« **étude de faisabilité** » désigne l'étude de faisabilité de la propriété Piedras Verdes réalisée en septembre 2004 par M3 Engineering, laquelle est résumée au Rapport technique Piedras Verdes.

« **FCDM** » désigne Frontera Cobre del Mayo, Inc., une société incorporée en vertu des lois du Delaware et qui détient 100% des actions émises et en circulation de CDM.

« **Financement par emprunt prévisionnel** » désigne le financement par emprunt que la Société prévoit obtenir et dont le produit servira à développer la propriété Piedras Verdes.

« **Frontera** » désigne la Société et ses filiales.

« **LME** » désigne le London Metal Exchange (la Bourse des métaux de Londres).

« **M3 Engineering** » désigne M3 Engineering and Technology Company, une firme indépendante de géologues consultants et d'ingénieurs miniers dont Frontera a retenu les services pour l'assister dans le développement de la propriété Piedras Verdes et dans la préparation du Rapport technique Piedras Verdes.

« **Phelps Dodge** » désigne Phelps Dodge Corporation, une société minière ouverte qui était le précédent opérateur de CDM, de laquelle la Société a acheté FCDM.

« **Preneurs fermes** » désigne RBC Dominion valeurs mobilières inc., BMO Nesbitt Burns inc., Haywood Securities Inc. et Financière Banque Nationale inc.

« **Propriété Piedras Verdes** » désigne les 25 concessions minières contrôlées ou détenues par CDM, couvrant une superficie totale d'environ 4 045 hectares et localisées dans l'État de Sonora, au Mexique.

« **Rapport technique Piedras Verdes** » désigne le rapport intitulé « Amended Technical Report for the Piedras Verdes Copper Project, Alamos, Sonora, Mexico » daté du 22 novembre 2004 et préparé par Conrad E. Huss, Ph.D., ing., lequel rapport résume l'étude de faisabilité.

« **Serrana** » désigne Grupo Serrana, S.A. de C.V. (auparavant Compania Minera Serrana, S.A. de C.V.), une société mexicaine transigeant à distance avec la Société et CDM et qui est partie à la Convention Serrana.

« **Société** » désigne Frontera Copper Corporation.

« **TSX** » désigne la Bourse de Toronto.

« **unité** » et « **unités** » désignent les titres offerts en vente aux termes du placement, chacune de ces unités comprenant une (1) action ordinaire et un demi (0,5) bon de souscription.

GLOSSAIRE DES TERMES TECHNIQUES

« **étude de faisabilité** » signifie une étude exhaustive d'un gîte dont tous les éléments, qu'il s'agisse de la géologie, de l'ingénierie, des coûts d'immobilisation et d'opération, de l'économique et de tout autre élément pertinent, sont analysés dans le détail, de façon qu'elle puisse servir de base à la décision d'une institution financière de financer le développement de ce dépôt à des fins de production minière.

« **FCI** » ou « **forage avec circulation inverse** » désigne une technique de forage d'exploration utilisant une foreuse rotative à percussion pneumatique.

« **ICM** » désigne l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole.

« **lignes directrices de l'ICM** » désigne les normes de l'ICM concernant les définitions des ressources et réserves minérales ainsi que les lignes directrices adoptées, telles qu'amendées, par le Conseil de l'ICM, le 20 août 2000.

« **lixiviation en tas** » désigne un mode de traitement du cuivre où l'on récupère celui-ci en empilant en tas du minerai sur des remblais en pente imperméables, en arrosant constamment les tas avec une solution d'acide sulfurique diluée qui dissout le cuivre présent dans le minerai tout en récupérant les solutions chargées de cuivre pour y dégager le cuivre.

« **minerai brut** » signifie du minerai que l'on a fait sauter à l'explosif et qui est placé sur les remblais de lixiviation sans avoir été broyé ou traité.

« **modèle MEDSYSTEM** » désigne un programme de logiciel servant à produire des modèles de dépôts de minéraux.

« **NI 43-101** » signifie « National Instrument 43-101 » – Normes de divulgation pour les projets miniers adoptées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

« **puits à ciel ouvert** » signifie un puits en surface, à ciel ouvert, tel une carrière.

« **ressource minérale** » signifie une concentration ou indice minéralisé d'une substance naturelle solide présente au sein de la croûte terrestre ou sur celle-ci, qu'il s'agisse d'une substance inorganique ou d'une substance organique fossilisée dont la forme, la quantité et la teneur ou qualité sont telles qu'elle présente des perspectives raisonnables d'extraction économique. La localisation, la quantité, la teneur, les caractéristiques géologiques et la continuité d'une ressource minérale sont connues, estimées ou interprétées à partir d'évidences et de connaissances géologiques spécifiques.

« **ressource minérale indiquée** » désigne la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques avec un niveau de confiance suffisant pour permettre la mise en application appropriée de paramètres techniques et économiques pour appuyer la planification de la production minière et l'évaluation de la viabilité économique du dépôt. L'estimation est basée sur des informations détaillées et fiables relatives à l'exploration et aux essais, recueillies à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour émettre une hypothèse raisonnable sur la continuité de la géologie et des teneurs.

« **ressource minérale mesurée** » désigne la partie des ressources minérales dont la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques sont si bien établies que l'on peut les estimer avec suffisamment de confiance pour permettre la mise en application appropriée de paramètres techniques et économiques pour appuyer la planification de la production minière et l'évaluation de la viabilité économique du dépôt. L'estimation est basée sur des informations détaillées et fiables relatives à

l'exploration et aux essais, recueillies à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour confirmer à la fois la continuité de la géologie et des teneurs.

« **réserve minérale probable** » désigne la partie économiquement exploitable d'une ressource minérale indiquée et, dans certains cas, d'une ressource minérale mesurée, démontrée par au moins une étude de faisabilité préliminaire. Cette étude doit inclure les informations adéquates relatives à l'exploitation minière, au traitement de la métallurgie, aux aspects économiques et aux autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction économique.

« **réserve minérale prouvée** » désigne la partie économiquement exploitable d'une ressource minérale mesurée, démontrée par au moins une étude de faisabilité préliminaire. Cette étude doit inclure les informations adéquates relatives à l'exploitation minière, au traitement de la métallurgie, aux aspects économiques et aux autres facteurs pertinents justifiant l'extraction économique au moment de la rédaction du rapport.

« **SAP** » ou « *short analysis procedure* » désigne une procédure développée par Phelps Dodge pour établir le taux de cuivre soluble à l'aide d'un acide fort et de sulfate ferrique.

« **SXEW** » ou « *solvent extraction/electrowinning* » (extraction par solvant/extraction par électrolyse) désigne un procédé qui s'accapare des solutions aqueuses cuprifères (généralement générées au moyen de la lixiviation de minerai cuprifère), en retire sélectivement le cuivre au moyen de réactifs organiques et finalement électrolyse le cuivre en cathodes.

Dans le présent prospectus les abréviations ont la signification suivante :

°C – degré Celcius	MVA - mégavolt-ampère (million de volts-ampères)
Cu – cuivre	Mt – million de tonnes
ha – hectare	ppm – partie par million
km – kilomètre	SAPCu – teneur en cuivre en utilisant la procédure « short »
kV – kilovolt	t – tonne
kt – millier de tonnes	t/an - tonne/année
lb– livre	TCu – cuivre total
m – mètre	t/d – tonne par jour
m ³ – mètre cube	

TABLE DE CONVERSION MÉTRIQUE

La conversion en mesures impériales se fait selon les règles suivantes :

Pour transformer	En mesures impériales	Il faut multiplier par
Hectare	Acre	2,471
Mètre	Pied	3,281
Kilomètre	Mille	0,621
Gramme	Once (troy)	0,032
Kilogramme	Livre	2,205
Tonne	Tonne courte	1,102
Gramme par tonne	Once (troy) par tonne	0,029
Tonne	Livre	2 204,622

CONSENTEMENT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons lu le prospectus de Frontera Copper Corporation (la « Société ») daté du 1^{er} décembre 2004 relatif à l'émission et à la vente d'unités de la Société. Nous nous sommes conformés aux normes comptables généralement reconnues au Canada concernant l'intervention des vérificateurs sur des documents de placement.

Nous consentons à ce que soit inclus dans le prospectus susmentionné notre rapport aux administrateurs de la Société portant sur les bilans de la Société aux 31 décembre 2003 et 2002, et sur les états des résultats et des pertes et les flux de trésorerie des périodes terminées à ces dates. Notre rapport est daté du 12 avril 2004 (sauf en ce qui concerne la note 12, laquelle est datée du 1^{er} décembre 2004).

Toronto, Canada
1^{er} décembre 2004

(signé) McGovern, Hurley, Cunningham, LLP
Comptables agréés

ÉTATS FINANCIERS

FRONTERA COPPER CORPORATION

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2003

(EXPRIMÉS EN DOLLARS AMÉRICAINS)

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de

FRONTERA COPPER CORPORATION

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Frontera Copper Corporation aux 31 décembre 2003 et 2002 et les états consolidés des résultats et déficit et des flux de trésorerie terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société aux 31 décembre 2003 et 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

(signé) McGovern, Hurley, Cunningham, LLP
Comptables agréés

TORONTO, Canada
Le 12 avril 2004 sauf
pour la Note 12 qui est
du 1^{er} décembre 2004

FRONTERA COPPER CORPORATION

BILAN CONSOLIDÉ

AU 31 DÉCEMBRE

	2003 \$US	2002 \$US
(Exprimés en dollars américains)		(Note 10)
ACTIF		
À COURT TERME	360 741	327 559
Encaisse et investissements à court terme	<u>156 472</u>	<u>257 782</u>
TVA récupérable	517 213	585 341
ACTIF MINIER ET DÉPENSES DE MISE EN VALEUR REPORTÉES (Note 4)	<u>1 835 203</u>	<u>872 034</u>
	<u>2 352 416</u>	<u>1 457 375</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Comptes créditeurs et charges à payer (Note 7(a))	<u>184 456</u>	<u>115 279</u>
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
CAPITAL-ACTIONS (Note 5(a))	2 477 135	1 383 135
SURPLUS D'APPORT (Note 5(c))	35 700	-
DÉFICIT	<u>(344 875)</u>	<u>(41 039)</u>
	<u>2 077 960</u>	<u>1 342 096</u>
	<u>2 352 416</u>	<u>1 457 375</u>

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL :

« Hugh Snyder » Administrateur

« Wayne G. Beach » Administrateur

Voir les notes qui accompagnent les états financiers consolidés.

FRONTERA COPPER CORPORATION**BILAN CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT
POUR LES PÉRIODES TERMINÉES LES 31 DÉCEMBRE**

	2003 \$US	2002 \$US
(Exprimés en dollars américains)		
		(Note 10)
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Frais juridiques, frais de vérification et frais comptables	179 258	9 016
Frais de bureau et frais généraux	123 505	21 856
Perte sur devises étrangères	23 791	-
Location de bureaux	20 467	11 763
Frais d'intérêts	<u>6 064</u>	<u>-</u>
Autres revenus:	353 085	42 635
Intérêts créditeurs	<u>(49 249)</u>	<u>(1,596)</u>
PERTE NETTE POUR LA PÉRIODE	303 836	41 039
DÉFICIT , au début de la période	<u>41 039</u>	<u>-</u>
DÉFICIT , à la fin de la période	<u>344 875</u>	<u>41 039</u>
PERTE PAR ACTION – de base et diluée	<u>0.039</u>	<u>0.007</u>
NOMBRE MOYEN PONDÉRE D' ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION	<u>7 865 068</u>	<u>5 934 150</u>

Voir les notes qui accompagnent les états financiers consolidés.

FRONTERA COPPER CORPORATION**ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE****POUR LES PÉRIODES TERMINÉES LES 31 DÉCEMBRE**

	2003 \$US	2002 \$US
(Exprimés en dollars américains)		
		(Note 10)
FLUX DE TRÉSORERIE DÉCOULANT DES OPÉRATIONS		
Perte nette pour l'année	(303 836)	(41 039)
Évolution des soldes du fonds de roulement autre que les disponibilités	<u>170 487</u>	<u>142 503</u>
Flux de trésorerie découlant des opérations	<u>(133 349)</u>	<u>(183 542)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Actions ordinaires émises, coût net de l'émission	1 094 000	58
Bons de souscription spéciaux émis, moins le coût de l'émission	<u>-</u>	<u>1 383 077</u>
Flux de trésorerie découlant du financement	<u>1 094 000</u>	<u>1 383 135</u>
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'actif minier	(179 221)	(309 000)
Dépenses d'exploration et de développement différées	<u>(748 248)</u>	<u>(563 034)</u>
Flux de trésorerie découlant des activités d'investissement	<u>(927 469)</u>	<u>(872 034)</u>
Augmentation de l'encaisse et des investissements à court terme	33 182	327 559
Encaisse et investissements à court terme, début de la période	<u>327 559</u>	<u>-</u>
Encaisse et investissements à court terme, fin de la période	<u>360 741</u>	<u>327 559</u>
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :		
Intérêts payés	6 064	-
Impôts payés	-	-
Bons de souscription émis pour services rendus	35 700	-

Voir les notes qui accompagnent les états financiers consolidés.

1. NATURE DES OPÉRATIONS ET DES ACTIVITÉS

Frontera Copper Corporation (la «société») a été constituée en société au Canada le 12 mars 2002 et elle est considérée comme une entreprise au stade du développement. Le principal élément d'actif de la société est un intérêt de 100% dans le projet de cuivre Piedras Verdes de Sonora, au Mexique (le «projet»). En très grande partie, tous les efforts de la société sont consacrés au financement et au développement du projet.

La société a terminé une étude de faisabilité au mois d'août 2002; cette étude a démontré la viabilité économique du projet lorsque le prix du cuivre est de 0,85 \$US/lb. La récupération des montants montrés pour l'actif minier et les coûts connexes différés sont dépendants de la capacité de la société d'obtenir le financement nécessaire pour terminer le développement et au moment où la production future est rentable ou découlant du produit de la vente de propriétés. La société devra obtenir des fonds additionnels pour terminer ses acquisitions et développer ses intérêts; même si elle a connu du succès jusqu'ici, il n'y a pas de certitude qu'elle pourra le faire à l'avenir. En outre, la société aura besoin de financement futur pour respecter certains engagements financiers en vertu de ses ententes d'achat et d'options.

Les sommes montrées au titre de l'actif minier, de l'exploitation différée et des dépenses de développement représentent les coûts jusqu'ici et ils ne représentent pas nécessairement les valeurs actuelles ou futures.

Ces états financiers ont été préparés en se basant sur les principes comptables qui s'appliquent aux «entreprises en exploitation», ce qui veut dire que la société continuera ses opérations au cours de l'avenir prévisible et qu'elle pourra réaliser ses éléments d'actif et s'acquitter de ses obligations dans le cours normal de ses activités. Si la notion d'entreprise en exploitation n'était pas appropriée pour ces états financiers, il faudrait faire des ajustements à la valeur des éléments d'actif et de passif, aux revenus et aux dépenses signalées ainsi qu'aux classifications utilisées dans le bilan.

2. SOMMAIRE DES POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement acceptés au Canada. Les notes ci-dessous présentent les politiques considérées comme présentant un intérêt particulier.

a) Base de la consolidation :

Ces états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et de toutes ses filiales.

b) Conversion des devises étrangères :

Le dollar américain est la devise fonctionnelle de toutes les opérations de la société et tout a été classifié comme intégré aux fins du taux de change.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'année; la valeur monétaire de la propriété et de l'équipement est convertie aux taux en vigueur aux dates de l'acquisition; les revenus et les dépenses sont convertis aux taux moyens de change au cours de l'année sauf en ce qui concerne l'amortissement qui est converti aux taux historiques de change. Les gains et les pertes de change sont compris dans le bilan consolidé des opérations et le déficit.

2. SOMMAIRE DES POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES (suite)

c) Utilisation d'estimations:

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement acceptés au Canada oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses ayant une incidence sur les montants rapportés de l'actif et du passif, sur la divulgation de tout actif et passif éventuels à la date de préparation des états financiers; et sur le montant reporté des recettes gagnées et des dépenses engagées au cours de la période. Les grands secteurs utilisant le recours aux estimations comprennent l'évaluation de l'insuffisance de la propriété minière et des dépenses différées d'exploitation et de développement ainsi que l'établissement de l'existence et de la valeur des éléments d'actif au titre de l'impôt et des provisions connexes de réduction de valeur. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. La direction croit que ces estimations sont raisonnables.

d) Espèces et investissements à court terme:

Les espèces et les investissements à court terme comprennent les espèces en main et les soldes bancaires et les investissements à court terme dont la date d'échéance d'origine est de trois mois ou moins.

e) Intérêt dans la propriété minière et dépenses différées d'exploration et de développement:

L'actif minier est présenté au coût jusqu'à ce que la production commence; à partir de ce moment-là, elle sera réduite suivant la méthode d'unités de production en se basant sur les réserves connues et probables. S'il est déterminé à une date ultérieure que la propriété ne peut pas être exploitée de manière rentable, la valeur comptable de la propriété et des coûts différés connexes sera réduite à sa valeur réalisable.

Les dépenses d'exploration et de développement, connexes à l'actif minier où la société a des intérêts, sont différées jusqu'à ce que la propriété soit en production; à ce moment-là, des dépenses seront imputées aux opérations à mesure qu'elles seront engagées. Le coût de la propriété minière abandonnée ou vendue et les coûts d'exploration et de développement connexes différés seraient imputés au cours de l'année en cours.

La société analyse sa propriété minière annuellement pour déterminer si des événements ou des changements sont survenus pour indiquer que la valeur comptable de ses éléments d'actif pourrait ne pas être récupérable. Le recouvrement des coûts engagés dans la propriété minière est fonction de plusieurs facteurs, y compris les résultats de l'exploration et de développement, les risques environnementaux, les risques au niveau du produit lui-même, les risques politiques et la capacité de la société de parvenir à une production rentable. Lors de l'analyse de sa propriété minière, la société évalue les mouvements de trésorerie futurs qui pourraient découler des éléments d'actif et de leur élimination éventuelle. Si la somme des mouvements de trésorerie futurs escomptés est inférieure à la valeur comptable des éléments d'actif, une perte de valeur sera alors imputée. Il est raisonnablement possible qu'en se basant sur les connaissances actuelles, la variation de l'état futur à court terme pourrait exiger qu'un changement soit apporté lorsque vient le temps de déterminer s'il faut faire une réduction de valeur et si oui, de quelle ampleur.

Même si la société a pris des mesures, conformes aux normes de l'industrie, pour vérifier le titre de l'actif minier où elle a des intérêts, ces procédures ne garantissent pas le titre détenu par la société. Cette propriété peut être assujettie à des ententes ou à des transferts antérieurs et le titre pourrait être touché par des défauts non décelés. La société a reçu confirmation du bureau mexicain des mines que les concessions d'exploration et d'exploitation sont en règle.

2. SOMMAIRE DES POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES (suite)

f) Dépenses au titre de l'environnement

La société a des propriétés qui doivent respecter des règlements et des lois sur l'environnement. Les dépenses au titre des opérations actuelles sont portées aux dépenses ou aux immobilisations, selon le cas. Le passif est consigné lorsque des efforts de correction risquent de se produire et que le coût peut être raisonnablement évalué.

g) Coût de mise en valeur des terres

Pendant l'acquisition, l'exploration et le développement possible des actifs miniers, la société doit respecter les évaluations environnementales régies par le gouvernement ainsi que les exigences au niveau de la mise à jour et de la mise en valeur. Les coûts impliqués à ce niveau sont immobilisés à mesure qu'ils sont engagés et ils sont différés jusqu'à ce que les propriétés soient mises en production commerciale; à ce moment-là, les coûts engagés seront imputés aux opérations en se basant sur les unités de production au cours de la durée de vie estimative de la mine. Lorsque la propriété sera abandonnée ou vendue, tous les coûts différés connexes à la propriété seront calculés au cours de l'année de cet abandon ou de la vente. Le coût et l'étendue des travaux futurs de nettoyage du site, la mise en valeur ou la correction des problèmes ne peuvent pas être déterminés à l'heure actuelle et aucune somme n'a été consignée à ce titre dans ces états financiers.

h) Rémunération à base d'actions

La société observe les normes de l'Institut canadien des comptables agréés («ICCA») pour la rémunération à base d'actions. En vertu de cette norme, toute rémunération à base d'actions versée à des personnes qui ne sont pas des employés est calculée en utilisant la méthode comptable basée sur la juste valeur. Tel que permis en vertu des normes, la société a choisi de ne pas suivre cette méthode pour la rémunération à base d'actions, de personnes qui sont des employés et des administrateurs de la société. C'est pourquoi la société présente à la note 5 (c) l'effet pro forma de la comptabilité des options d'achat d'actions accordées aux employés et aux administrateurs en utilisant la méthode basée sur la juste valeur.

i) Impôt sur le revenu

La société a appliqué les recommandations de l'ICCA concernant la comptabilité aux fins de l'impôt sur le revenu. D'après ces recommandations, la société calcule et mesure les éléments d'actif et de passif au titre de l'impôt sur le revenu conformément à la méthode fondée sur l'actif et le passif.

En vertu de la méthode basée sur l'actif et le passif, l'actif et le passif au titre de l'impôt futur sont reconnus relativement aux conséquences de l'impôt futur sur le revenu attribuable aux différences entre les états financiers comportant des sommes propres à l'actif et au passif et à leurs bases respectives de calcul de l'impôt. Les éléments d'actif et de passif relatifs aux impôts futurs sont mesurés en utilisant les taux d'imposition en vigueur, ou substantiellement en vigueur, qui devraient s'appliquer au revenu imposable au cours des années où ces différences temporaires devront être récupérées ou réglées. L'effet sur les éléments d'actif et de passif au titre de l'impôt futur découlant d'un changement de taux est pris en considération comme revenu au cours de la période contenant la date de la mise en vigueur ou de la mise en vigueur substantielle du changement. Lorsque la réalisation future de l'actif au titre de l'impôt sur le revenu ne respecte pas l'analyse permettant de déterminer si oui ou non les chances sont plus grandes que l'événement se produise, une réduction de valeur du montant des prestations futures possibles est considérée et aucun actif net n'est pris en considération.

2. SOMMAIRE DES POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES (suite)

j) Perte par action

La perte de base par action est calculée en utilisant le nombre pondéré moyen d'actions en circulation. La perte diluée par action est calculée en utilisant la méthode des actions de la trésorerie. Pour déterminer la perte diluée par action, la méthode des actions de trésorerie prend pour acquis que tout produit en provenance de l'exercice d'options de stock dilué et de bons de souscription serait utilisé pour racheter les actions ordinaires au prix moyen du marché pendant la période et que les nouvelles actions seraient comprises dans le dénominateur du calcul de la perte diluée par action. Le calcul de la perte diluée par action exclut toute conversion possible d'options et de bons de souscription qui pourrait augmenter les gains par action ou les réductions de pertes par action.

3. ACQUISITION D'ACTIF MINIER

Le 29 mars 2002, la société a conclu une entente d'achat d'actions avec la société Phelps Dodge («Phelps Dodge») pour faire l'acquisition de toutes les actions émises et en circulation de la société P.D. Cobre del Mayo Inc. (dont le nom a par la suite été changé à Frontera Cobre del Mayo Inc. («FCDM»), une société constituée au Delaware et qui, à l'époque, possédait 70 % de toutes les actions émises et en circulation de la société Cobre del Mayo S.A. de C.V. («CDM»), une société mexicaine.

Le prix d'achat comprenait des espèces au montant de 500 000 \$ (somme payée) et des considérations futures:

- i) Un paiement initial différé («PID») dû 30 jours après le début de la construction d'une usine de traitement commercial. Si le prix du cuivre à cette date est inférieur à 1,00 \$/lb, le montant du PID serait de 1 000 000 \$. Si le prix du cuivre à cette date est de 1,00 \$ ou plus, le montant du PID serait de 2 000 000 \$.
- ii) Un paiement ultérieur différé («PUD») dû 30 jours après le début de la production commerciale. Si le prix du cuivre à cette date est inférieur à 1,00 \$/lb, le montant du PUD serait de 2 000 000 \$. Si le prix du cuivre à cette date est égal ou supérieur à 1,00 \$/lb, le PUD est de 4 000 000 \$.
- iii) Des redevances sur le revenu brut («redevances») de 0,02 \$/lb de cuivre produit et vendu par CDM au cours de chaque trimestre civil au cours duquel le prix du cuivre est égal ou supérieur à 1,20 \$/lb pendant toute période de 20 jours au cours d'un tel trimestre civil.

Le total de tous les paiements versés à Phelps Dodge, y compris la considération initiale en espèces et toutes les considérations contingentes futures, ne dépasseront pas 16 millions de dollars.

Le prix d'achat de Phelps Dodge de 500 000 \$ a été affecté comme suit : 309 000 \$ ont été affectés à la propriété minière et 191 000 \$ sont allés à la TVA récupérable. Le PID et le PUD sont faits à la seule discrétion de la société et ils seront immobilisés si les paiements sont faits. FCDM et CDM n'ont aucun passif à la date de l'acquisition et le seul actif acquis a été le projet et la TVA connexe récupérable.

3. ACQUISITION D'ACTIFS MINIER (suite)

En vertu d'une deuxième entente d'achat d'actions datée du 10 avril 2003, la société a acquis les derniers 30 % des actions émises et en circulation de CDM détenues par Azco Mining Inc («Azco»). Le prix d'achat comprenait une considération monétaire de 200 000 \$ (somme versée), des considérations en espèces de 50 000 \$, qui étaient dues le 10 juillet 2003 (somme versée) et des considérations contingentes futures ci-dessous:

- i) Un PID dû 30 jours après le début de la construction d'une usine de traitement commercial. Si le prix du cuivre à cette date est inférieur à 1,00 \$/lb, le montant du PID sera de 250 000 \$. Si le prix du cuivre à cette date est égal ou supérieur à 1,00 \$, le montant du PID sera de 500 000 \$.
- ii) Un PUD sera dû 30 jours après le début de la production commerciale. Si le prix du cuivre à cette date est inférieur à 1,00 \$/lb, le montant du PUD sera de 500 000 \$. Si le prix du cuivre à cette date est égal ou supérieur à 1,00 \$, le montant du PUD sera de 1 000 000 \$.
- iii) Des redevances de 0,02 \$/lb de cuivre produit et vendu par CDM au cours de chaque trimestre civil au cours desquels le prix du cuivre a été égal ou supérieur à 1,20 \$/lb pour toute période de 20 jours au cours d'un tel trimestre civil.

Le total des paiements versés à Azco, y compris le paiement initial en espèces et toutes les considérations contingentes futures, ne dépassera pas 5 000 000 \$.

Le prix d'achat de Azco de 250 000 \$ a été affecté comme suit : 168 000 \$ sont allés pour la propriété minière et 82 000 \$ sont allés à la TVA récupérable. Le PID et le PUD sont déterminés à la seule discrétion de la société et ces sommes seront immobilisées si les paiements sont faits.

À la suite des acquisitions faites le 29 mars 2002 et le 10 avril 2003, la société est aujourd'hui propriétaire de tout le projet.

Dans le cadre de l'entente, le prix du cuivre est déterminé par le prix de fermeture COMEX pour le cuivre de grande qualité de première position. Le prix du cuivre sera considéré comme égal ou supérieur à 1,00 \$/lb à la date où la construction de l'usine de traitement commercial commence ou la date où la production commerciale commence, selon le cas, alors que (i) le prix est égal ou supérieur à 1,00 \$/lb pour toute séquence de cinq jours consécutifs de transaction au cours des 60 jours précédant immédiatement la date de début des travaux; (ou ii) le prix moyen est égal ou supérieur à 1,00 \$/lb pour toute période de 20 jours consécutifs de transaction au cours des 60 jours précédant immédiatement la date de début des travaux.

4. ACTIF MINIER ET DÉPENSES D'EXPLORATION ET DE DÉVELOPPEMENT DIFFÉRÉES

Projet de Piedras Verdes (Sonora, Mexique)

	Ajouts de 2002 et solde au 31 décembre <u>2002</u> \$	Ajouts de <u>2003</u> \$	Solde au 31 décembre <u>2003</u> \$
Prix d'achat (Note 3)	309 000	179 221	488 221
Paiement anticipé d'options et de redevances	338 400	495 000	833 400
Coût de l'étude de faisabilité	169 100		169 100
Ententes pour le terrain en surface	18 700	24 506	43 206
Concessions minières et impôts	8 400	40 453	48 853
Consultation géologique	-	173 663	173 663
Dépenses sur place et autres	<u>28 434</u>	<u>50 326</u>	<u>78 760</u>
	<u>872 034</u>	<u>963 169</u>	<u>1 835 203</u>

Le 4 mars 1997, CDM a conclu une entente d'exploration et d'exploitation minière avec le groupe Serrana S.A. de C.V. (autrefois la Compania Minera Serrana, S.A. de C.V.) («Serrena»). En vertu de cette entente, la société CDM avait pris les engagements suivants:

- i) 10 000 \$/mois à partir de la signature de l'entente jusqu'à ce que la production commence (payé jusqu'en décembre 2003);
- ii) trois paiements de 299 035 \$ dus à la date de la signature et au premier et deuxième anniversaires de la date de la signature (sommes versées);
- iii) des redevances représentant 3 % de la valeur nette de la production minière;
- iv) un paiement anticipé de redevances comme suit :

<u>Année</u>	<u>Redevances anticipées (si le prix du cuivre est égal ou supérieur à 0,90 \$/lb)</u> \$	<u>Redevances anticipées réduites (si le prix du cuivre est inférieur à 0,90 \$/lb)</u> \$
2000	1 000 000	250 000 (Montant réduit payé)
2001	1 000 000	250 000 (Montant réduit payé)
2002	1 000 000	250 000 (Montant réduit payé)
2003	1 500 000	375 000 (Montant réduit payé)
2004	1 500 000	375 000
2005	1 500 000	375 000
2006	1 500 000	375 000
2007	1 500 000	375 000
2008	1 500 000	375 000

À suivre ...

4. ACTIF MINER ET DÉPENSES D'EXPLORATION ET DE DÉVELOPPEMENT DIFFÉRÉES
(suite)

Projet de Piedras Verdes (Sonora, Mexique) (suite)

Le prix du cuivre est considéré comme étant inférieur à 0,90 \$/lb si le prix moyen du cuivre au cours d'un mois se situe à moins de 0,90 \$/lb soit pendant six périodes mensuelles consécutives, ou pendant huit mois au cours des douze mois précédant immédiatement la date anniversaire de la signature de l'entente. Le prix mensuel moyen du cuivre est le prix de la bourse London Metal Exchange, tarif d'après-midi, tel que publié dans le Wall Street Journal, édition de l'Est. Au 31 décembre 2003, le prix du cuivre aux fins du point 4(iv) ci-dessus était d'environ 0,87 \$/lb. Le versement anticipé des redevances cesse lorsque la production commerciale commence. Tous les versements anticipés de redevances faits par la société CDM peuvent être déduits des 75 % de redevances dues sur la production jusqu'à ce que tous les paiements anticipés de redevances aient été récupérés.

Pendant la période se terminant le 31 décembre 2003, la société CDM a fait des versements anticipés de redevances de 375 000 \$ et le financement a été fait entièrement par la société. Ces sommes ne sont pas récupérables si la société CDM ne procède pas avec le projet. À la date de l'acquisition de la totalité des intérêts dans le projet, tous les paiements à la société Serrana étaient à jour.

La société s'est engagée à des frais de location à long terme d'environ 36 000 \$ par année pour certains terrains. Le bail, qui commence le 28 février 2004, a un terme initial de 30 ans.

5. CAPITAL-ACTIONS

a) Actions ordinaires et bons de souscription spéciaux:

Autorisés

Nombre illimité d'actions	<u>#</u>	<u>\$</u>
Émis		
Émis à l'origine	900 000	58
Émis à la conversion des bons de souscription spéciaux, net de tous les coûts d'émission	<u>5 650 000</u>	<u>1 383 077</u>
Solde au 31 décembre 2002	6 550 000	1 383 135
Investissement privé, net de tous les coûts d'émission	<u>2 200 000</u>	<u>1 094 000</u>
Solde au 31 décembre 2003	<u>8 750 000</u>	<u>2 377 135</u>

En 2002, la société a émis 5 650 000 bons de souscription spéciaux à 0,25 \$ l'unité. Chaque bon de souscription spécial donne droit au titulaire d'acquérir une action de la société sans considération additionnelle. Le 23 décembre 2002, la société a reçu la version finale d'un prospectus qui pouvait être distribué; 5 650 000 actions ordinaires pouvaient être émises par la société aux titulaires des 5 650 000 bons de souscription spéciaux déjà émis. Le 28 décembre 2002, tous les bons de souscription spéciaux ont été exercés ou on a considéré qu'ils avaient été exercés.

À suivre ...

5. CAPITAL-ACTIONS (suite)

b) Options d'achat d'actions:

Le conseil d'administration et les actionnaires ont approuvé un plan d'option d'achat d'actions pour les administrateurs, les dirigeants et les employés ainsi que pour les autres personnes qui exécutent des services constants pour la société ou l'une ou l'autre de ses filiales. Le but de ce plan est d'attirer, de conserver et de motiver ces gens en leur fournissant l'occasion, par le truchement des options d'achat d'actions, d'acquérir un intérêt de propriétaire de la société.

Le nombre maximum d'actions ordinaires réservées pour ces options d'achat d'actions ne doit pas dépasser 1 300 000 actions. Le nombre maximum d'actions ordinaires réservées pour n'importe quel participant ne doit pas dépasser 5 % du nombre total d'actions ordinaires en circulation immédiatement avant l'émission. Les options d'achat d'actions ne sont pas transférables et elles peuvent être accordées pendant une durée qui ne dépassera pas dix ans. Le prix de ces options d'achat d'actions est déterminé en se basant sur le prix sur le marché des actions ordinaires au moment de leur concession.

Le 2 janvier 2003, 650 000 options d'achat d'actions avaient été accordées à quatre administrateurs et un dirigeant qui est également un administrateur de la société. Les options d'achat d'actions peuvent être exercées à raison de 0,25 \$/l'action jusqu'au 2 janvier 2008.

Le 12 septembre 2003, 100 000 options d'achat d'actions ont été accordées à l'un des experts-conseils de la société. Les options d'achat d'actions peuvent être exercées à raison de 0,50 \$/action jusqu'au 12 septembre 2010.

Le 28 novembre 2003, 200 000 options d'achat d'actions ont été accordées à deux administrateurs et à un dirigeant qui est également un administrateur de la société. Ces options ont été concédées de nouveau le 3 février 2004. Les options d'achat d'actions peuvent être exercées à raison de 2,50 \$ l'action jusqu'au 3 février 2011.

Au 31 décembre 2003, toutes les options ci-dessus étaient encore en circulation.

Sommaire des activités au niveau des options d'achat d'actions :

	<u>2003</u>		<u>2002</u>	
	<u>Nombre d'options</u>	<u>Prix moyen pondéré à l'exercice</u>	<u>Nombre d'options</u>	<u>Prix moyen pondéré à l'exercice</u>
	<u>#</u>	<u>\$</u>	<u>#</u>	<u>\$</u>
Solde au début de la période	-			
Concédé	<u>950 000</u>	0,75	-	-
Solde en fin de période	<u>950 000</u>	0,75	<u>-</u>	<u>-</u>

À suivre ...

5. CAPITAL-ACTIONS (suite)

c) Compensation basée sur des actions:

La société ne consigne pas les coûts de compensation lorsque cette compensation versée aux employés est faite sous forme d'options d'achat d'actions (voir la Note 2(h)). Si les coûts de compensation pour le régime de compensation basé sur les actions de la société avaient été déterminés en se basant sur la juste valeur au moment où les actions ont été concédées, la perte nette de la société et la perte par action auraient été augmentées au niveau des données pro forma présentées ci-dessous :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	\$	\$
Perte nette:		
Tel qu'indiqué	303 836	41 039
Ajout: compensation additionnelle fondée sur les actions	<u>456 800</u>	<u>-</u>
Pro forma	<u>760 636</u>	<u>41 039</u>
Perte par action :		
Tel qu'indiqué	0,039	0,007
Ajout: compensation additionnelle fondée sur les actions	<u>0,058</u>	<u>-</u>
Pro forma	<u>0,097</u>	<u>0,007</u>

Au cours de l'année se terminant le 31 décembre 2003, 35 700 \$ ont été crédités aux surplus d'apport relativement à la rémunération de personnes qui ne sont pas des employés à l'aide d'actions.

La juste valeur moyenne pondérée à la date de concession des options accordées pendant l'année se terminant le 31 décembre 2003 a été de 0,54 \$/action.

La juste valeur de chaque action a été évaluée à la date de concession en utilisant le modèle du prix des options de Black-Scholes en posant les hypothèses de moyenne pondérée suivantes : dividende prévu de 0 %; volatilité prévue de 75 %; taux d'intérêt sans risque de 3.5%; durée de vie prévue des options de 5,4 années. Le modèle de prix des options de Black-Scholes a été élaboré pour permettre d'évaluer les options transigées et qui ne comportent pas de restrictions d'acquisition et qui sont entièrement transférables. Comme les options de compensations à base d'actions de la société ont des caractéristiques qui diffèrent sensiblement de celles des options transigées et comme les changements s'appliquant aux hypothèses subjectives des entrées peuvent avoir une incidence substantielle sur l'estimation, la direction croit que les sommes estimatives utilisées dans le modèle d'établissement du prix des options de Black-Scholes peuvent différer substantiellement de la juste valeur réelle des options de compensation à l'aide d'actions de la société.

6. ENGAGEMENTS

- a) Voir les notes 3 et 4.
- b) La société s'est engagée à acquitter un montant minimum de location en vertu de son bail pour la location de ses installations; cet engagement prend fin le 31 mai 2004. Les engagements minimums au titre de la location représentent encore 18 000 \$ environ et cette somme est échue en moins d'un an.

À suivre ...

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES

Toutes les transactions avec des parties apparentées se sont produites dans le cours normal des opérations et elles sont calculées au taux de change, soit le montant de la considération établie, et acceptées par les parties apparentées.

- a) Les honoraires professionnels s'élèvent à 127 100 \$ (2002 – néant) et le coût de l'émission des actions de 6000 \$ (2002 – 19 423 \$); ces sommes ont été payées à une firme d'avocats dont l'un des administrateurs de la société est l'un des partenaires. Des comptes fournisseurs et des charges à payer de 121 056 \$ sont compris (2002 – 19 423 \$) et sont dus à cette firme d'avocats.
- b) Des honoraires de consultation de 50 000 \$ (2002 – 25 000 \$) ont été payés à un administrateur et un dirigeant de la société.
- c) Au cours de l'année, deux administrateurs de la société et un dirigeant, qui est également un administrateur de la société, ont souscrit pour 450 000 actions ordinaires à raison de 0,50 \$/action.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur:

Les principes comptables généralement acceptés au Canada exigent que la société révèle les informations au sujet de la juste valeur comptable de son actif et de son passif financiers. Les estimations de la juste valeur sont faites à la date du bilan en se basant sur les informations pertinentes sur le marché et les informations au sujet des instruments financiers. Ces estimations sont de nature subjective et elles impliquent des incertitudes importantes relativement à des questions de jugement; ces estimations ne peuvent donc pas être déterminées avec précision. Les changements apportés aux hypothèses pourraient avoir une grande incidence sur ces estimations.

La valeur comptable des espèces et des investissements à court terme, des sommes récupérables au titre de la TVA, les comptes fournisseurs et les charges à payer sur le bilan est à peu près égale à la juste valeur en raison de la durée limitée de ces instruments.

Risque associé au taux de change:

Le financement de la société est fait en devise américaine. Certaines des dépenses de la société sont engagées en devises canadienne, américaine et mexicaine tandis que les acquisitions futures et le paiement des options seront faits en devise américaine; par conséquent, ces transactions sont assujetties aux gains et aux pertes découlant de la fluctuation de ces devises.

Risque au niveau des taux d'intérêt:

La société n'a pas d'emprunts portant intérêt et pour lesquels des fluctuations générales de taux s'appliqueraient.

Risque au niveau du prix du produit :

La rentabilité future de la société est directement rattachée au prix du cuivre sur le marché.

9. IMPÔT SUR LE REVENU

a) Provisions au titre de l'impôt sur le revenu

Les principaux facteurs pour lesquels le taux d'imposition de la société varie par rapport aux taux contenus dans les lois fédérales d'environ 37 % (2002 – 39 %), sont les suivants :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	\$	\$
Perte avant impôt:	<u>(303 836)</u>	<u>(41 039)</u>
Économie prévue d'impôt de l'exercice basé sur le taux contenu dans les lois	(111 200)	(15 800)
Ajustement par rapport aux économies découlant de ce qui suit :		
Coût d'émission des actions	(2 800)	(2 300)
Réduction de valeur au cours de l'année en cours	<u>114 000</u>	<u>18 100</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>

b) Soldes futurs au titre de l'impôt

L'impôt touche les différences temporaires qui donnent naissance à l'actif amorçant l'impôt éventuel au Canada et au Mexique au 31 décembre 2003 et 2002 sont présentés approximativement ci-dessous:

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	\$	\$
Actif amorçant l'impôt éventuel :		
Canada		
Perte autre que perte de capital	70 000	6 100
Coût d'émission des actions	9 700	9 100
Mexique		
Pertes autres que les pertes de capitaux et avoir minier	2 550 300	2 841 700
Réduction de valeur	<u>(2 630 000)</u>	<u>(2 856 900)</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>

La filiale mexicaine à part entière de la société a des pertes au titre de l'impôt d'environ 9 300 000 \$ qui commenceront à expirer en 2006. La société a également une perte au titre de l'impôt au Canada de 185 000 \$ qui commence à expirer en 2009 et 2010. Les avantages fiscaux potentiels futurs de ces pertes n'ont pas été consignés dans les comptes.

10. VALEURS COMPARATIVES

Les valeurs comparatives pour 2002 représentent les opérations pour la période allant du début (12 mars 2002) jusqu'au 31 décembre 2002.

11. INFORMATIONS SECTORIELLES

La société a des activités dans une industrie : l'exploration et de développement d'une propriété minière.

Toutes les activités d'exploration tenues depuis le début portent sur une propriété mexicaine dont il est fait mention aux Notes 3 et 4.

	2003			2002		
	<u>Canada</u>	<u>Mexico</u>	<u>Total</u>	<u>Canada</u>	<u>Mexico</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif	20 434	2 331 982	2 352 416	175 555	1 281 820	1 457 375
Dépenses en intérêts	-	6 064	6 064	-	-	-
Revenus d'intérêts	-	49 249	49 249	1 596	-	1 596
Dépenses d'administration	187 758	165 327	353 085	9 946	32 689	42 635

12. ÉVÉNEMENTS À VENIR

(a) Bons de souscription spéciaux

Après la fin de l'année, la société a émis 2 200 000 bons de souscription spéciaux à raison de 2,50 \$/bon de souscription spécial pour une somme de 5 500 000 \$. Chaque bon de souscription spécial peut être exercé, sans autre considération additionnelle, contre une action ordinaire de la société. Si la société n'a pas reçu un prospectus final qualifiant la distribution d'actions ordinaires et une liste des échanges reconnus d'actions canadiennes d'ici au 30 octobre 2004, chaque bon de souscription spécial pourra être exercé. Sans autre considération, à raison de 1,1 action ordinaire de la société. L'agent qui reçoit la commission en espèces à raison de 7 % du produit brut et les bons de souscription de l'agent représentent 5 % du nombre de bons de souscription spéciaux relativement à cet investissement privé. Les bons de souscription de l'agent peuvent être convertis en actions ordinaires à raison de 2,50 \$/action jusqu'à une date qui se trouve 18 mois après la date de clôture de la prochaine offre au public faite par la société.

(b) Options

Après la fin de l'année, 200 000 options d'achat d'actions ont été accordées de nouveau (voir la note 5(b)) et une option additionnelle de 300 000 options d'achat d'actions a été accordée. Les options d'achat d'actions peuvent être exercées à raison de 2,50 \$/action pendant une période de sept ans, à condition de respecter certains modalités d'acquisition.

(c) Redevances Anticipées

Suite au 31 décembre 2003, les redevances anticipées réduites de 375 000 \$ pour 2004, voir note 4(iv), ont été payées.

(d) Déposition de prospectus et financement

Le premier décembre 2004, la société a déposé un prospectus final auprès des autorités de régulation des valeurs mobilières au Canada en rapport à l'offre publique initiale de 30 000 000 unités de la Société à 2,00 \$ canadienne par unité. Chaque unité comprend une action ordinaire de la société et une demie bon de souscription donnant au titulaire le droit d'acquérir un action ordinaire. Chaque bon de souscription donne au titulaire le droit d'acquérir un action ordinaire de la société pour 3,00 \$ canadienne par action pour une période de deux ans suivant l'émission des unités. La société a décidé d'octroyer aux syndicateurs un option d'au-dessus-attribution, qui peuvent être exercés jusqu'à 30 jours après la clôture de l'offre, pour acheter aux mêmes conditions un certain nombre d'unités additionnelles à un maximum de 10% du nombre d'unités vendu à l'offre. La société a acceptée de payer l'agent une commission correspondant à 6.5% du produit brut de l'offre.

FRONTERA COPPER CORPORATION

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 SEPTEMBRE 2004

(EXPRIMÉS EN DOLLARS AMÉRICAINES)

NON VÉRIFIÉS

FRONTERA COPPER CORPORATION
BILAN CONSOLIDÉ
 AU

	30 septembre 2004 \$	31 décembre 2003 \$
(Exprimés en dollars américaines)		
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et placements à court terme	2 416 668	360 741
Comptes débiteurs divers	14 548	-
TVA récupérable	<u>343 005</u>	<u>156 472</u>
	2 774 221	517 213
ÉQUIPEMENT	3 277	-
ACTIF MINIER ET DÉPENSES DE MISE EN VALEUR REPORTÉES (Note 3)	<u>4 139 839</u>	<u>1 835 203</u>
	<u>6 917 337</u>	<u>2 352 416</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Comptes créditeurs et charges à payer	<u>144 832</u>	<u>184 456</u>
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
CAPITAL-ACTIONS (Note 4(a))	2 477 135	2 477 135
BONS DE SOUSCRIPTION SPÉCIAUX (Note 4(b))	4 998 950	-
BONS DE SOUSCRIPTION (Note 4(d))	116 050	-
SURPLUS D'APPORT (Note 4(e))	939 083	35 700
DÉFICIT	<u>(1 758 713)</u>	<u>(344 875)</u>
	<u>6 772 505</u>	<u>2 167 960</u>
	<u>6 917 337</u>	<u>2 352 416</u>

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL :

(signé) HUGH SNYDER
 Administrateur

(signé) WAYNE G. BEACH
 Administrateur

NON VÉRIFIÉS

FRONTERA COPPER CORPORATION

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT

POUR LES PÉRIODES TERMINÉES LE 30 SEPTEMBRE

	<u>Trois mois se terminant</u>		<u>Neuf mois se terminant</u>	
	2004	2003	2004	2003
(Exprimés en dollars américaines)	\$	\$	\$	\$
FRAIS D'ADMINISTRATION				
Frais de bureau et frais généraux	162 848	33 401	435 724	69 936
Rémunération à base d'actions	66 204	-	446 583	-
Loyer de bureau	12 751	5 117	35 577	15 349
Frais juridiques, frais de vérification et frais Comptables	7 833	7 831	25 102	37 418
Frais d'intérêts et frais bancaires	945	413	1 482	833
Perte (gain) sur change étranger	(8 421)	36 757	32 592	32 719
Amortissement financier	<u>138</u>	<u>-</u>	<u>415</u>	<u>-</u>
	242 298	83 519	977 475	156 255
Autre revenu				
Intérêts créditeurs	<u>(7 878)</u>	<u>(7)</u>	<u>(20 437)</u>	<u>(510)</u>
PERTE NETTE POUR LA PÉRIODE	234 420	83 512	957 038	155 745
DÉFICIT , au début de la période (Note 2)	<u>1 524 293</u>	<u>113 272</u>	<u>801 675</u>	<u>41 039</u>
DÉFICIT , fin de la période	<u>1 758 713</u>	<u>196 784</u>	<u>1 758 713</u>	<u>196 784</u>
 PERTE PAR ACTION – de base et diluée	<u>0,021</u>	<u>0,010</u>	<u>0,090</u>	<u>0,021</u>
 NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION	<u>10 950 000</u>	<u>8 700 000</u>	<u>10 677 007</u>	<u>7 566 850</u>

NON VÉRIFIÉS

FRONTERA COPPER CORPORATION
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
 POUR LES PÉRIODES TERMINÉES LE 30 SEPTEMBRE

	<u>Trois mois se terminant</u>		<u>Neuf mois se terminant</u>	
	2004	2003	2004	2003
(Exprimé en dollars américaines)	\$	\$	\$	\$
FLUX DE TRÉSORERIE DÉCOULANT DES OPÉRATIONS				
(Perte) nette pour la période	(234 420)	(83 512)	(957 038)	(155 745)
Frais n'impliquant pas de liquidités :				
Rémunération à base d'actions	66 204	-	446 583	-
Amortissement financier	<u>138</u>	<u>-</u>	<u>415</u>	<u>-</u>
	(168 078)	(83 512)	(510 040)	(155 745)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	<u>(163 826)</u>	<u>(61 505)</u>	<u>(240 705)</u>	<u>(206 974)</u>
Flux de trésorerie découlant des opérations	<u>(331 904)</u>	<u>(145 017)</u>	<u>(750 745)</u>	<u>(362 719)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Actions ordinaires émises, moins le coût d'émission	-	50 000	-	1 094 000
Bons de souscription spéciaux émis, moins le coût d'émission	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>5 115 000</u>	<u>-</u>
Flux de trésorerie découlant des activités de financement	<u>-</u>	<u>50 000</u>	<u>5 115 000</u>	<u>1 094 000</u>
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Achat d'équipement	-	-	(3 692)	-
Acquisition d'actif minier	-	-	-	(168 000)
Augmentation de l'actif minier et dépenses de mise en valeur reportées	<u>(686 774)</u>	<u>(196 770)</u>	<u>(2 304 636)</u>	<u>(558 053)</u>
Flux de trésorerie découlant des activités d'investissement	<u>(686 774)</u>	<u>(196 770)</u>	<u>(2 308 328)</u>	<u>(726 053)</u>
(Diminution) augmentation de l'encaisse et des investissements à court terme	(1 018 678)	(291 787)	2 055 927	5 228
ENCAISSE ET INVESTISSEMENTS À COURT TERME, début de la période	<u>3 435 346</u>	<u>624 574</u>	<u>360 741</u>	<u>327 559</u>
ENCAISSE ET INVESTISSEMENTS À COURT TERME, fin de la période	<u>2 416 668</u>	<u>332 787</u>	<u>2 416 668</u>	<u>332 787</u>
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES:				
Intérêts payés	-	-	-	-
Impôts payés	-	-	-	-
Bons de souscription émis pour services rendus	-	-	116 050	-
Bons de souscription émis pour services rendus par l'expert-conseil en propriété	-	15 700	-	15 700

NON VÉRIFIÉS

1. FONDEMENT DE LA PRÉSENTATION

Les états financiers provisoires afférents ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Ils ne contiennent pas toute l'information et documents prescrits par les PCGR du Canada pour les états financiers annuels. De l'avis de la direction, tous les ajustements jugés nécessaires pour une présentation fidèle ont été incorporés à ces états financiers. Les résultats d'exploitation pour la période terminée le 30 septembre 2004 ne reflètent pas nécessairement les résultats éventuellement prévus pour l'exercice intégral terminé le 31 décembre 2004. Pour obtenir davantage de renseignements, veuillez consulter les états financiers consolidés et les notes explicatives s'y rattachant compris dans le rapport financier annuel pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003.

2. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

À compter du 1er janvier 2004, la Compagnie a adopté les modifications apportées à l'article 3870 du Manuel de l'ICCA qui prescrit le recours à une méthode comptable fondée sur une juste valeur pour calculer tous les accords de rémunération à base d'actions. La juste valeur de chaque option est comptabilisée dans les opérations, sur la période d'acquisition de droits des options, et le crédit afférent est intégré au surplus d'apport.

L'adoption de cette modification sur une base rétroactive sans retraitement de données comparatives a entraîné un ajustement cumulatif au solde d'ouverture de déficit de 456 800 \$. Si la modification avait été mise en œuvre sur une base rétroactive avec retraitement des données comparatives, la rémunération à base d'actions et le déficit pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2003 auraient augmenté de 51 025 \$. Le surplus d'apport au 31 décembre 2003 aurait augmenté de 456 800 \$.

La juste valeur de chaque option a été estimée la date de l'octroi en utilisant le modèle d'évaluation du prix des options Black-Scholes et les hypothèses suivantes relatives à la moyenne pondérée : taux de rendement des actions prévu de 0 % (2003 – 0 %), volatilité prévue de 75 % (2003 – 100 %), un taux d'intérêt sans risque de 3,0 % (2003 – 3,0 %) et une durée prévue des options de sept ans (2003 – cinq ans). Le modèle Black-Scholes a été conçu afin d'estimer la valeur des options négociées qui ne comportent aucune restriction en matière d'acquisition de droits et qui sont entièrement transférables. Étant donné que les options pour la rémunération à base d'actions de la Compagnie comportent des caractéristiques distinctes de celles des options négociées et étant donné que des modifications des hypothèses subjectives d'entrée peuvent sensiblement affecter l'estimation, de l'avis de la direction, les estimations calculées au moyen du modèle Black-Scholes peuvent substantiellement varier de la juste valeur réelle des options pour la rémunération à base d'actions de la Compagnie.

Le régime de rémunération à base d'actions de la Compagnie est présenté à la note explicative 4(c).

3. ACTIF MINIER ET DÉPENSES DE MISE EN VALEUR REPORTÉES

	31 décembre <u>2003</u> \$	Additions \$	30 septembre <u>2004</u> \$
Le projet de Piedras Verdes (Sonora, Mexique)			
Prix d'achat	488 221	-	488 221
Option et paiement de redevances par anticipation	833 400	465 000	1 298 400
Études de faisabilité	169 100	414 441	583 541
Accords visant les terrains de surface	43 206	419 354	462 560
Concessions minières et impôts	48 853	44 830	93 683
Consultation géologique	173 663	709 763	883 426
Permis	-	62 204	62 204
Dépenses de terrain et autres	<u>78 760</u>	<u>189 044</u>	<u>267 804</u>
	<u>1 835 203</u>	<u>2 304 636</u>	<u>4 139 839</u>

Suite...

NON VÉRIFIÉS

4. CAPITAL-ACTIONS

(a) Actions ordinaires :

Autorisées

Nombre illimité d'actions ordinaires

	<u>Actions ordinaires</u> Nbre	<u>Valeur</u> \$
Émises		
Actions ordinaires		
Émises au début	900 000	58
Émises lors de la conversion des bons de souscription spéciaux	<u>5 650 000</u>	<u>1 383 077</u>
Solde, 31 décembre 2002	6 550 000	1 383 135
Placement privé, moins le coût d'émission	<u>2 200 000</u>	<u>1 094 000</u>
Solde, 31 décembre 2003 et 30 septembre 2004	<u>8 750 000</u>	<u>2 477 135</u>

(b) Bons de souscription spéciaux :

Le 3 février 2004, la Compagnie a émis 2 200 000 bons de souscription spéciaux au prix de 2,50 \$ par bon donnant un produit brut de 5 500 000 \$. Chaque bon de souscription spécial est susceptible d'être exercé, sans aucune autre contrepartie, contre une action ordinaire de la Compagnie. Si la Compagnie n'a pas reçu d'encaissement pour un prospectus définitif visant la distribution des actions ordinaires et n'a pas obtenu de cote à une bourse canadienne reconnue avant le 30 octobre 2004, chaque bon de souscription spécial pourra être exercé, sans aucune autre contrepartie, contre 1,1 action ordinaire de la Compagnie. L'agent a touché une commission en espèces correspondant à 7 % du produit brut et des bons de souscription d'agent correspondant à 5 % du nombre de bons de souscription spéciaux émis dans le cadre du placement privé (note 4(d)).

(c) Options d'achat d'actions :

Le conseil d'administration et les actionnaires ont approuvé un régime d'options d'achat d'actions pour les administrateurs, les dirigeants, les employés et toute autre personne fournissant des services continus à la Compagnie ou à une de ses filiales. Le but du régime est d'attirer, de conserver et de motiver ces parties en leur donnant l'opportunité, par le biais d'options d'achat d'actions, d'acquérir une participation au capital de la Compagnie.

Résumé de l'évolution des options d'achat d'actions au cours de la période :

	<u>Options d'achat</u> <u>d'actions</u>	<u>Prix d'exercice</u> <u>pondéré moyen</u>
	Nbre	\$
Solde, 31 décembre 2002	-	0,00
Octroyées	<u>950 000</u>	0,75
Solde, 31 décembre 2003	950 000	0,75
Octroyées	<u>300 000</u>	2,50
Solde, 30 septembre 2004	<u>1 250 000</u>	1,17

Au 30 septembre 2004, les options d'achat d'actions suivantes étaient en circulation :

<u>Date de l'octroi</u>	<u>Options octroyées</u>	<u>Prix d'exercice</u>	<u>Date d'expiration</u>
	Nbre	\$	
2 janvier 2003	650 000	0,25	2 janvier 2008
12 septembre 2003	100 000	0,50	12 septembre 2010
28 novembre 2003	200 000	2,50	3 février 2011
3 février 2004	200 000	2,50	3 février 2011
10 février 2004	<u>100 000</u>	2,50	10 février 2011
	<u>1 250 000</u>		

Suite...

NON VÉRIFIÉS

FRONTERA COPPER CORPORATION
NOTES EXPLICATIVES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 septembre 2004

(Exprimés en dollars américaines)

4. CAPITAL-ACTIONS (Suite)

(d) Bons de souscription :

Les bons de souscription de l'agent peuvent être exercés contre des actions ordinaires de la Compagnie à un prix de 2,50 \$ par action, jusqu'à 18 mois suivant la clôture de la prochaine émission publique de la Compagnie ou jusqu'au 3 février 2007, la première des deux dates prévalant.

(e) Surplus d'apport:

Résumé de l'évolution du surplus d'apport au cours de la période:

	\$
<i>Solde, 31 décembre 2003</i>	35 700
<i>Modification de convention comptable (Note 2)</i>	456 800
<i>Option d'achat d'actions octroyées et/ou à droits acquis</i>	<u>446 583</u>
 <i>Solde, 30 septembre 2004</i>	 <u>939 083</u>

5. OPÉRATIONS ENTRE ENTITÉS APPARENTÉES

Toutes les opérations entre entités apparentées sont survenues dans le cours normal des opérations et sont mesurées d'après la valeur d'échange, c'est-à-dire la contrepartie établie et convenue par les entités apparentées.

- (a) Un loyer se chiffant à 20 280 \$ (2003 – néant) a été versé ou dévolu à une corporation contrôlée par un administrateur de la Compagnie. Le montant de néant (2003 – néant) dû à cette corporation est inclus dans les comptes créditeurs et les charges à payer.
- (b) Des honoraires d'expert-conseil se chiffant à 37 000 \$ (2003 – 37 500 \$) ont été versés à un administrateur et un dirigeant de la Compagnie.
- (c) En vertu d'un placement privé clôturé le 23 mai 2003, plusieurs administrateurs de la Compagnie ont souscrit un total de 450 000 actions ordinaires de la Compagnie donnant un produit brut de 225 000 \$.
- (d) Frais juridiques se chiffant à 7 136 \$ (2003 – néant) ont été facturés par une firme d'avocats, dans laquelle un des administrateurs de la Compagnie est un associé.

6. INFORMATION SECTORIELLE

La Compagnie œuvre dans une industrie, soit l'exploration et la mise en valeur d'un actif minier.

Toutes les activités d'exploration entreprises par la Compagnie depuis le début visent l'intérêt mexicain visé à la note explicative 3.

La répartition géographique de l'actif total se présente comme suit : Canada – 2 062 765 \$, États-Unis d'Amérique – 188 435 \$ et Mexique – 4 666 137 \$.

Suite...

NON VÉRIFIÉS

7. ÉVÉNEMENTS À VENIR

Le premier décembre 2004, la société a déposé un prospectus final auprès des autorités de régulation des valeurs mobilières au Canada en rapport à l'offre publique initiale de 30 000 000 unités de la Société à 2,00 \$ canadienne par unité. Chaque unités comprend un action ordinaire de la société et une demie bon de souscription donnant au titulaire le droit d'acquérir un action ordinaire. Chaque bon de souscription donne au titulaire le droit d'acquérir un action ordinaire de la société pour 3,00 \$ canadienne par action pour une période de deux ans suivant l'émission des unités. La société a décidé d'octroyer aux syndicateurs une option d'au-dessus-attribution, qui peuvent être exercés jusqu'à 30 jours après la clôture de l'offre, pour acheter aux mêmes conditions un certain nombre d'unités additionnelles à un maximum de 10% du nombre d'unités vendu à l'offre. La société a acceptée de payer l'agent une commission correspondant à 6.5% du produit brut de l'offre.

NON VÉRIFIÉS

ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ

Date: 1^{er} décembre 2004

Le texte qui précède constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants se rapportant aux titres offerts par le présent prospectus selon les exigences de la partie 9 du *Securities Act* (Colombie-Britannique), de la partie 9 du *Securities Act* (Alberta), de la partie XI de *The Securities Act*, 1988 (Saskatchewan), de la partie VII de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Manitoba), de la partie XV de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), de la partie 6 de la *Loi sur les valeurs* (Nouveau-Brunswick), du chapitre 63 du *Securities Act* (Nouvelle-Écosse), de la partie II du *Securities Act* (Île du Prince-Édouard), de la partie XIV du *Securities Act* (Terre-Neuve et Labrador), de la partie 3 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Yukon), de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Territoires du Nord-Ouest), de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Territoire du Nunavut) et de leurs règlements d'application respectifs. Le présent prospectus ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement, selon les exigences de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et de son règlement d'application.

(signé) Patrick J. Ryan
Président et chef de la
direction

(signé) James F. Pringle
Directeur financier

Au nom du conseil d'administration de
FRONTERA COPPER CORPORATION

(signé) Wayne G. Beach
Administrateur

(signé) Hugh R. Snyder
Administrateur

ATTESTATION DES PRENEURS FERMES

Date: 1^{er} décembre 2004

À notre connaissance, le texte qui précède constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants se rapportant aux titres offerts par le présent prospectus selon les exigences de la partie 9 du *Securities Act* (Colombie-Britannique), de la partie 9 du *Securities Act* (Alberta), de la partie XI de *The Securities Act*, 1988 (Saskatchewan), de la partie VII de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Manitoba), de la partie XV de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), de la partie 6 de la *Loi sur les valeurs* (Nouveau-Brunswick), du chapitre 63 du *Securities Act* (Nouvelle-Écosse), de la partie II du *Securities Act* (Île du Prince-Édouard), de la partie XIV du *Securities Act* (Terre-Neuve et Labrador), de la partie 3 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Yukon), de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Territoires du Nord-Ouest), de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Territoire du Nunavut) et de leurs règlements d'application respectifs. À notre connaissance, le présent prospectus ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement, selon les exigences de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et de son règlement d'application.

RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

(signé) Ewan Mason

BMO NESBITT BURNS INC.

(signé) Egizio Bianchini

HAYWOOD SECURITIES INC.

(signé) John D. Willett

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

(signé) Gordon J. Bogden